LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

MODIFICATION n° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TRÉGUIER

Notice de présentation

VILLE DE Tréguier
Kêr Landreger

L'atelier urbain
Urbanisme et aménagement

Biosferenn Environnement & Aménagement

SOMMAIRE

Sommaire 1
Préambule 2
Déroulement de la procédure 3
1. Présentation générale de la commune 4
1.1.Contexte socio-économique 4
1.2.Cadre environnemental 6
2. Evolution du statut d'une zone UE avenue des Etats de Bretagne 12
2.1. Objectif de la modification 12
2.2. Caractéristiques du site 12
2.3. Incidences de la modification sur le PLU 39
3. Suppression des dispositions relatives aux zones US suite à l'entrée en vigueur du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur 44
3.1. Objectif de la modification 44
3.2. Incidences de la modification sur le PLU 45
4. Approche des incidences environnementales 49
5. Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme, les plans et programmes 54

Annexe : Cadrage écologique faune / flore/zones humides du projet de modification

PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tréguier a été approuvé le 4 février 2020.

Par arrêté du 11 mars 2024, le président de Lannion-Trégor Communauté a engagé la première modification du PLU de Tréguier. Cette modification vise à répondre aux objectifs suivants :

- Reclasser une zone UE en UC avenue des Etats de Bretagne afin de permettre l'implantation d'une brigade de gendarmerie et de logements dans un site initialement dévolu à la construction d'un EHPAD ;

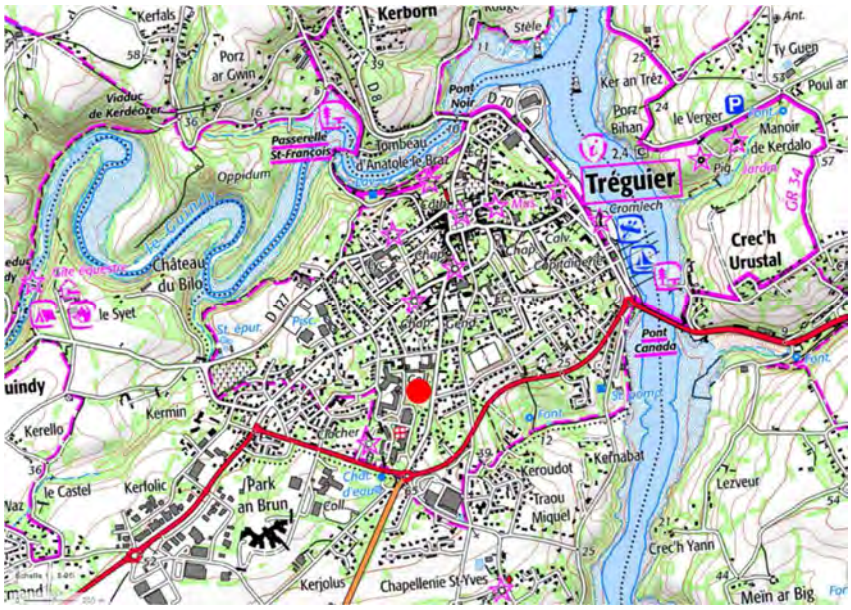

Localisation de la zone UE concernée par la procédure de modification sur le territoire communal

(fond de plan IGN Géoportail)

- Supprimer les dispositions relatives aux zones US du PLU suite à l'entrée en vigueur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)approuvé le 25 février 2022.

Pour se faire, la modification comporte plusieurs objets :

- La modification du règlement graphique, et notamment :

  o L'évolution du zonage d'anciens terrains de sport avenue des Etats de Bretagne classé en zone UE vers une zone UC ;

  o La suppression des dispositions du règlement graphique caduques depuis l'approbation du PSMV.

- La modification du règlement littéral, visant la suppression des dispositions du règlement graphique caduques depuis l'approbation du PSMV.

- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation, et notamment :

  o OAP n° 11 (Hôpital) liée à l'évolution de la zone UE en UC ;

  o OAP n°5 (Gendarmerie) et « trame verte et cheminement doux », liée à la suppression des dispositions se rapportant au PSMV.

Le dossier de modification comprend donc :

- la notice de présentation exposant les motifs de la modification, les caractéristiques du site avenue des Etats de Bretagne impacté, le contenu de la modification et une approche des incidences environnementales de la procédure vis-à-vis de la situation au PLU en vigueur,
- l'évolution du règlement écrit impacté par le projet de modification,
- l'évolution du règlement graphique,
- l'évolution des orientations d'aménagement et de programmation.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La procédure de modification du PLU s'organise en plusieurs étapes successives :

1/ Arrêté du président de Lannion-Trégor Communauté

2/ Élaboration du projet de modification

3/ Transmission du dossier à l'autorité environnementale pour examen au cas par cas.

4/ Notification du projet au préfet et autres personnes publiques associées

5 / Enquête publique

6/ Approbation de la modification par délibération de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté (après modifications éventuelles apportées au projet en fonction des avis des personnes publiques associées et du rapport du commissaire enquêteur) et avis du conseil municipal de Tréguier.

7/ La modification sera applicable dès l'accomplissement des mesures de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme. La totalité du dossier approuvé est transmis au Préfet, pour l'exercice du contrôle de légalité. Le Préfet dispose de deux mois pour exercer le contrôle de légalité et émettre d'éventuelles observations.

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1.CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La commune de Tréguier est située au Nord-Est du département des Côtes d'Armor. Elle présente une superficie limitée, de 159 ha, à dominante urbaine. Elle est située à 14 km de Paimpol, à 20 km de Lannion (Sous-Préfecture), 30 km de Guingamp et 56 km de Saint-Brieuc (Préfecture). La Route Départementale n°786 traverse la commune d'Ouest en Est dans la partie sud. Cet axe permet, notamment, de relier Lannion à Paimpol.

Localisation de Tréguier (source : LTC)

Tréguier fait partie de Lannion-Trégor Communauté qui rassemble 57 communes et 118 000 habitants. Le territoire communal est couvert par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Trégor approuvé le 4 février 2020 (exécutoire le 20 juillet 2020) et le PLH (Programme Local de l'Habitat) de Lannion-Trégor Communauté 2018-2023. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), prescrit le 5 juin 2019, est en cours d'élaboration à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté.

Tréguier compte 2409 habitants en 2021 selon l'INSEE. Depuis 1975, en dehors de la période 1999-2010, Tréguier a vu sa population diminuer régulièrement. Ainsi, en 50 ans la ville a perdu un quart de sa population (-848 habitants sur la période 1975-2021). Cette situation est due à un solde naturel négatif important (inférieur à -3 % pour Tréguier depuis 1999 contre un taux proche de 0% pour les Côtes-d'Armor), lié au vieillissement très marqué de la population. Le solde migratoire, pourtant significatif (+2,6 entre 2015 et 2021 contre +0,6% dans le département) n'a pas permis de le contrebalancer.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,9	-0,6	-1,4	-0,5	0,1	-1,9	-0,4
due au solde naturel en %	*0,1*	*-0,3*	*-0,6*	*-0,7*	*-3,2*	*-3,0*	*-3,0*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*0,8*	*-0,2*	*-0,8*	*0,3*	*3,3*	*1,0*	*2,6*
Taux de natalité (‰)	16,0	10,0	8,9	7,9	6,7	5,0	4,6
Taux de mortalité (‰)	14,9	13,3	14,8	15,4	38,4	34,7	34,7

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Avec plus de 41% de la population qui a plus de 65 ans et 28,6% plus de 75 ans, la population de Tréguier est nettement plus âgée que celle du département (respectivement 26,7% et 12,6%). Les ménages avec enfants, qui correspondent à seulement 19,3% des ménages, sont sous-représentés. Les ménages d'une personne représentent 56,7% des ménages.

Les ménages sont constitués en moyenne de 1,7 personnes en 2021.

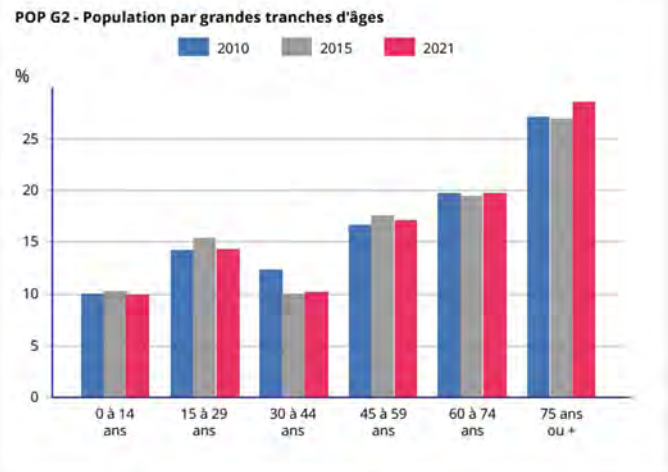

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Si le nombre de logements augmente légèrement depuis 2015, la part des résidences principales, qui représente 75,8% des logements en 2021, poursuit une baisse initiée il y a 20 ans au profit de la part des résidences secondaires (10% des logements en 2021) et des logements vacants (14,2% des logements en 2021). Cette vacance significative s'observe principalement au sein du site patrimonial. En 2016, le diagnostic de ces logements vacants montrait que près des trois quarts des logements vacants étaient des appartements et environ 62% ne disposait que d'1 à 2 pièces. La majorité de ces logements est aménagée dans des « maisons de ville » anciennes non conçues à l'origine pour de l'habitat collectif. Souvent, la vacance des étages est due au fait que le commerce installé à rez-de-chaussée s'est approprié l'accès indépendant aux étages depuis le domaine public. Les étages non surveillés et non entretenus se dégradent plus facilement et rapidement entraînant souvent des surcoûts de restauration, de réhabilitation. Ces chiffres traduisent ainsi une certaine dégradation de la qualité des logements mais aussi une certaine inadéquation de l'offre au regard des exigences de la vie actuelle. La commune de Tréguier est lauréate « petite ville de demain » et fait l'objet d'une OPAH-RU depuis 2020, afin notamment de remédier à cette situation. En 2021, 30 immeubles étaient concernés par un projet de travaux dans le cadre de cette OPAH-RU.

L'offre de logements est typique des pôles urbains, avec une offre locative importante représentant 47,2% des résidences principales. De la même façon, les appartements représentent 36% du parc de logements. Le parc de logements sociaux représente 15,9% des résidences principales en 2021.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	**1 044**	**1 096**	**1 161**	**1 280**	**1 321**	**1 490**	**1 564**	**1 573**
Résidences principales	936	971	1 011	1 025	1 105	1 208	1 195	1 192
Résidences secondaires et logements occasionnels	61	44	48	58	117	118	184	157
Logements vacants	47	81	102	197	99	164	186	223

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

Second pôle d'emploi du Trégor, Tréguier présente une spécialisation économique dans la santé, appuyée sur le centre hospitalier de Tréguier, premier employeur de la commune. 64,9% des emplois relèvent des secteurs des administrations, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. L'agriculture présente dans les communes voisines génère également un nombre d'emploi significatif. L'offre commerciale est diversifiée (80 commerces + grand marché hebdomadaire) et rayonne à une échelle supra-communale. Le centre fait toutefois face à un développement de l'offre commerciale en périphérie, sur la commune de Minihy-Tréguier.

La richesse patrimoniale de Tréguier attire un tourisme d'excursion à la journée, avec une fréquentation en baisse de son monument emblématique. La capacité d'accueil est faible et incomplète, en terme de lits mais aussi de restauration pour de grands groupes.

Tréguier comporte de nombreux équipements à la hauteur de son rôle de ville-centre (crèche, collèges, lycée, piscine, théâtre, etc.). Parmi ces équipements, le lycée Savina présente la particularité de proposer des cursus (lycée général, CAP, BAC pro, BTS) à dominante artistique: théâtre, arts appliqués, cinéma audiovisuel, histoire des arts, arts du cirque, métiers du bois, formations de staffeurs et de tapissier décorateur ; à la source d'un recrutement local, académique voir national. Il compte environ 650 élèves et un internat de 280 élèves. La présence de cet établissement a influencé l'offre de logements, favorisant la division de certaines maisons de ville en petits appartements.

La commune ne compte aucune exploitation agricole. D'après le dernier recensement général agricole, la surface agricole y est nulle.

1.2.CADRE ENVIRONNEMENTAL (SOURCE : RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU)

Le territoire communal est composé schématiquement de 3 entités paysagères :

- L'entité urbaine s'étend sur la quasi-totalité du territoire communal. Elle recouvre un centre urbain ancien et dense avec un patrimoine architectural et religieux important et des extensions urbaines récentes comme des lotissements à usage d'habitation mais aussi des zones d'activités économiques.
- La zone portuaire longe les rives du Jaudy. Composée du port de commerce et du port historique. L'ensemble, qui constitue avec la place du Martray les poumons de la ville de Tréguier, est aujourd'hui intégralement artificialisé et peu qualitatif.

- L'entité naturelle est dominée par le paysage estuarien, avec des grandes étendues de vases bordées par des rives boisées et parfois abruptes. Le Guindy dessine de nombreux méandres serrés avant de rejoindre le Jaudy au niveau de Tréguier.

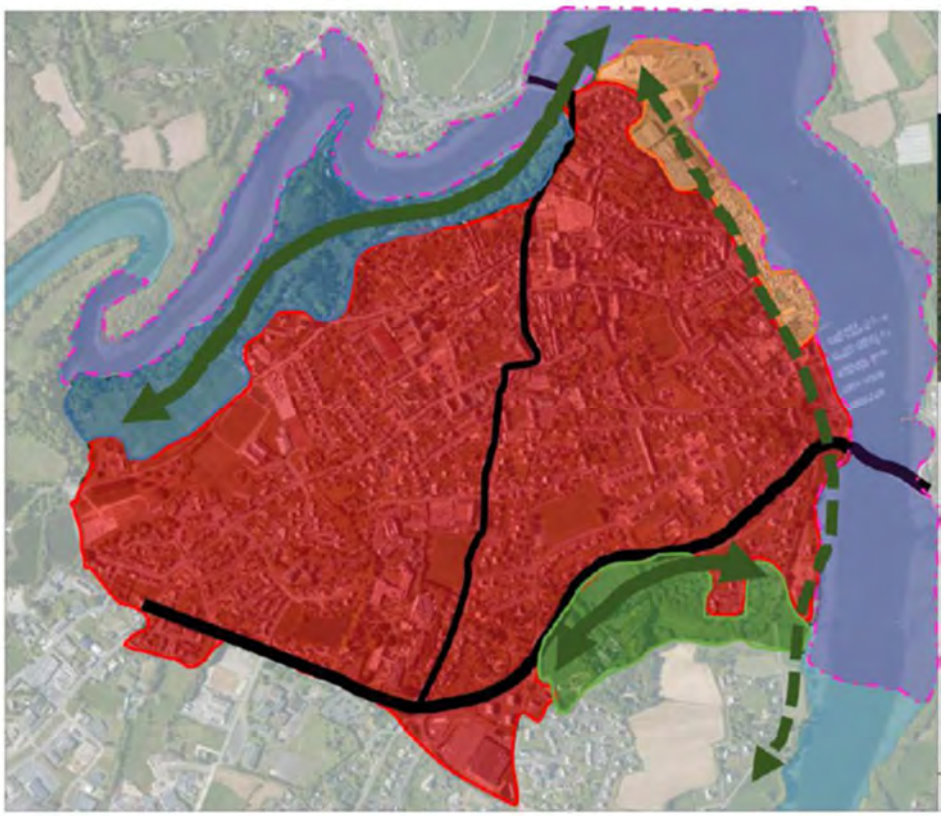

Préserver les milieux naturels participant à la qualité et à la protection de la ressource en eau et du cadre de vie

- Rives boisées du Guindy
- Coulée verte vers le Jaudy
- Maintenir / Conforter ces continuités écologiques, limite naturelle à l'étalement urbain
- Maintenir / Conforter les liaisons écologiques entre 2 réservoirs écologiques

Préserver le caractère paysager et écologique des estuaires du Jaudy et du Guindy

- Estuaires du Jaudy et du Guindy
- Paysage portuaire

Préserver les personnes et les biens face aux risques

- Tenir compte du risque de submersion marine
- Tenir compte des nuisances sonores liées aux RD 8 et RD 786

Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles en densifiant et en maintenant des espaces de respiration

- Espaces bâtis à densifier

Synthèse des enjeux environnementaux à Tréguier

Tréguier possède une situation géographique et une morphologie urbaine atypique. Située sur un promontoire, elle est bordée par deux rivières : Au nord par le Guindy, à l'Est par le Jaudy. Un cours d'eau affluent du Jaudy a été inventorié au Sud-Est de la commune. En tant que commune riveraine d'un estuaire, elle est soumise à la Loi Littoral. Le relief est caractérisé par une altitude qui varie entre 1 et 70 m. Située sur une colline, la ville s'étend en pente douce vers le Jaudy alors que les rives du Guindy sont plus abruptes.

Capitale historique du Trégor et ancienne cité épiscopale, Tréguier se caractérise également par une richesse patrimoniale exceptionnelle, dans ses dimensions monumentales et dans son architecture domestique. Ce patrimoine est constitué majoritairement de logis à façades en pans de bois de la fin du Moyen Âge jusqu'au 17e siècle; d'hôtels particuliers et de grandes maisons d'armateurs des 18e et 19e siècles ; complété au 20e siècle par quelques demeures à caractère résidentiel. Plus de 80 maisons à façade en pans de bois sont recensés sur la commune et 27 monuments historiques existent au sein du SPR. Tréguier présente une forte densité d'habitations et de population : 1 625 habitants au m². A titre de comparaison, la densité moyenne dans les Côtes d'Armor est de 87 habitants au m². Tréguier est labélisée « Petite Cité de Caractère » et s'engage donc à valoriser son patrimoine et à mettre en place une démarche de qualité dans l'accueil de ses visiteurs. Afin de préserver et de valoriser la richesse de son patrimoine, la commune possède un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé par arrêté préfectoral le 25 février 2022 qui, dans son périmètre, se substitue au PLU.

Le territoire communal fait partie du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien et grand Trieux et est couvert par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. Sur l'entité hydrographique auquel appartient la commune, qui correspond aux sous-bassins versants estuairiens, les enjeux identifiés portent la bactériologie (baignade, pêche, ostréiculture, etc.), algues vertes localement, ZAP Anguille/Ichtyofaune et la ressource quantitative en eau. Le tableau de bord 2023 du SAGE indique un état écologique moyen pour la masse d'eau « Le Jaudy – FRGT04 » et un état chimique mauvais pour la masse d'eau souterraine « Guindy-Jaudy-Bizien, FRG040 » en rasion de la concentration en nitrates.

Conformément aux dispositions du SAGE Argoat Trégor Goëlo, un inventaire des zones humides de la commune de Tréguier a été réalisé par le syndicat mixte du Jaudy Guindy Bizien et validé par la CLE du SAGE en avril 2018. Deux zones humides ont été recensées, une au Nord-Ouest et une autre au Sud Est de la commune.

Les boisements couvrent une surface d'environ 8 ha, soit 5 % du territoire communal. Ils se répartissent plutôt sur les pourtours de la commune. Les plus grandes entités se trouvent sur les rives du Gindy à l'Ouest de la commune et au niveau de Kernabat au Sud Est de Tréguier. Ces boisements sont majoritairement constitués de mélanges de feuillus.

Le maillage bocager inventorié sur la commune est repris de l'inventaire existant au POS complété par la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU. Ainsi 4 894 mètres linéaires de maillage bocager ont été recensés sur le territoire communal de Tréguier soit une densité de 32 ml/ha. La densité bocagère sur la commune de Tréguier est donc faible. Il ne s'agit pas de bocage délimitant un parcellaire sur la commune. On retrouve plutôt des alignements d'arbres plantés. Il s'agit donc plutôt de bocage ornemental. De plus, la commune de TRÉGUIER présente la particularité de recenser sur son territoire de nombreux talus-murs, intéressant à préserver pour leur caractère patrimonial et paysager.

Tréguier présente un grand intérêt écologique du fait notamment de son caractère estuarien. Des milieux naturels remarquables sont identifiés à différents titres :

- 1 ZNIEFF de type 2 : le site Estuaires du Trieux et du Jaudy ;
- 2 sites classés, le site « Bois de l'Evêché » et le site « Estuaires du Trieux et du Jaudy »;
- 1 site inscrit « Le littoral de Penvenan à Plouha » ;
- 1 réserve de chasse maritime « Embouchure du Jaudy » ;
- Le site Natura 2000 Trégor Goëlo (ZSC FR5530010 et ZPS FR5300070) qui couvre les estuaires et rives du Guindy et du Jaudy.;
- 1 périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral, dénommé Méandres du Guindy.

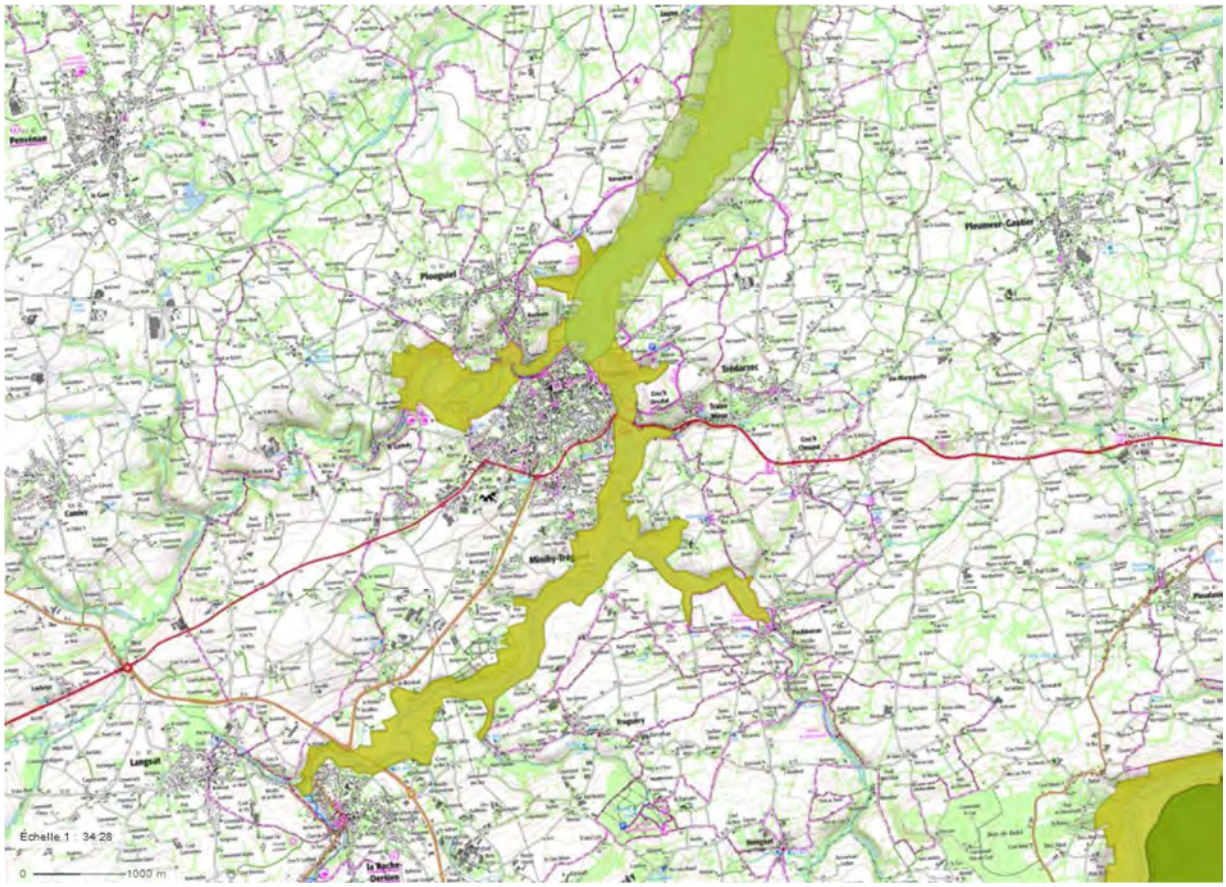

Tréguier vis-à-vis des sites naturels protégés (source : Géoportail)

Les milieux naturels et les protections patrimoniales identifiés sur la commune de Tréguier constituent l'ensemble des continuités écologiques terrestres et aquatiques du territoire qui définit la Trame Verte et Bleue (TVB) de la commune. La TVB de Tréguier s'articule principalement autour des rivières du Guindy et du Jaudy ainsi que de leurs rives boisées surtout au niveau du Guindy pour former les réservoirs majeurs de biodiversité de la TVB communale. Ces réservoirs majeurs identifiés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique s'enrichissent des boisements au Sud de la commune, au niveau du secteur de Kernabat et du vallon Sainte Catherine, qui relient les rives du Jaudy. La connectivité des milieux naturels est assurée par les rivières. Par contre par voie terrestre, la connexion des milieux naturels au travers du territoire communal semble difficile. Il existe quelques talus, quelques alignements d'arbres qui pourraient permettre le passage des espèces mais globalement l'espace communal est très urbanisé. De plus, un axe fracturant est présent sur la TVB de Tréguier correspondant à la RD786.

Lannion-Trégor Communauté assure le service public de l'eau potable sur Minihy-Tréguier et Tréguier. L'eau distribuée sur la commune est issue d'un captage en eaux souterraines situé à Minihy-Tréguier. Le rendement du réseau de distribution s'élève à 87 % pour 2016, en hausse par rapport à 2015. Pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques de l'eau distribuée, le rapport ARS de 2016 expose un taux de conformité des prélèvements de 100% sur l'ensemble des prélèvements annuels.

Les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station d'épuration des eaux usées (STEP) intercommunale du Bilo à Minihy-Tréguier. Cette STEP mise en service en 2002 a une capacité de 4000 équivalents-habitants (EH) et 240 kg/j de DBO5, avec un débit de référence de 1615 m^3/j. les effluents sont rejetés dans un petit ruisseau, à 200 m environ de sa confluence avec le Guindy.

Année	Conformités locales			Conformités nationales		
	Équipement	Performance	Globale	Équipement	Performance	Globale
2022	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
2021	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Conformité globale de l'agglomération : Oui

Globale	Équipement	Performance	Globale collecte	Collecte temps pluie
Oui	Oui	Non	Oui	Sans objet

Synthèse des conformités de la STEP du Bilo (Source : Fiche STEU 2022, DDTM22)

Le bilan 2022 de la STEP conclut que la charge organique reçue en 2022 dépasse une fois sur 12 bilans la capacité nominale de traitement de la station. Les normes de rejet sont dépassées sur les paramètres NGL et NH4. Deux déversements sur le réseau ont aussi été constatés sur des durées limitées en 2022. En conséquence, le système d'assainissement est jugé non conforme en performance.

Dans son avis du 11 juillet 2022 rendu sur le projet de révision de zonage des eaux usées intercommunal de Minihy-Tréguier, Trédarzec et Tréguier après examen au cas par cas, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne indique « Malgré cette non-conformité ponctuelle en 2021 pour cause de non-respect des normes de rejets en azote, la station affiche encore un état de fonctionnement n'entraînant pas d'incidence notable sur le milieu récepteur, la masse d'eau du Guindy et ses affluents étant par ailleurs en bon à très bon état physico-chimique et déclassée par les pesticides. »

La collectivité s'est engagée depuis 2021 dans un programme de travaux sur le réseau nécessaire à la résorption de ces dysfonctionnements, et dans un projet de nouvelle station, en capacité de traiter ces à-coups hydrauliques sans déversement d'eaux non traitées. La future STEP, dont la mise en service doit intervenir en 2028, sera dimensionnée sur les hausses prévisionnelles de charges entrantes à l'horizon 2040 à l'échelle des trois communes. Elle sera de type boues activées avec désinfection tertiaire par UV.

La commune de Tréguier est soumise à plusieurs risques naturels:

- Un risque sismique de niveau 2 comme pour l'ensemble de la Bretagne ;
- Un risque faible de mouvement de terrain par retrait/gonflement des argiles ;
- Un risque d'inondation au niveau du port ;
- Un risque de submersion marine qui se concentre sur les rives du Jaudy.
- Un risque important d'exposition au radon, gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol.

Concernant les risques technologiques, il n'y a pas de risque industriel type SEVESO mais il y a 8 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la commune.

Concernant la pollution des sols, dans la base de données BASIAS, 22 sites sont inventoriés sur la commune.

Concernant les nuisances sonores, la RD 8 et la RD 786 ont été identifiées comme infrastructures routières bruyantes de catégorie 3 et 4.

Le ramassage et le traitement des déchets est une compétence de Lannion Trégor Communauté, qui confie le traitement au SMITRED OUEST ARMOR qui regroupe 107 communes

des Côtes d'Armor. Une collecte sélective au porte à porte existe sur la commune. La déchetterie la plus proche se situe à Minihy-Tréguier.

En 2022, sur la commune, la consommation d'énergie électrique représente 25 GWh, due à 54% par le tertiaire et à 44% par le résidentiel (source : SDES, OFTE). Une chaudière bois et un réseau de chaleur ont été mis en place à Tréguier et Minihy-Tréguier en 2023 afin d'alimenter l'Ehpad, les collèges Renan et Saint-Yves, le lycée Joseph Savina et la piscine communautaire. Elle permet de produire 1500 kW.

2. EVOLUTION DU STATUT D'UNE ZONE UE AVENUE DES ETATS DE BRETAGNE

2.1. OBJECTIF DE LA MODIFICATION

La modification n°1 du PLU porte sur l'évolution du règlement graphique et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) d'anciens terrains de sports aujourd'hui inutilisés situés avenue des Etats de Bretagne au sud du collège privé Saint-Yves, près du centre-ville.

Le PLU en vigueur classe ce site en zone d'équipement UE, avec des OAP associées prévoyant l'extension de l'hôpital situé à l'ouest d'une part, et l'extension du collège situé au nord d'autre part. Or ces deux projets sont désormais abandonnés. La parcelle n'a plus de destination pratique pour l'établissement scolaire car l'emprise actuelle est largement suffisante pour le fonctionnement de l'établissement selon les différentes instances du collège Saint-Yves. Le projet d'extension de l'hôpital, qui portait sur la construction d'une nouvelle résidence EHPAD, n'est plus d'actualité. En effet, le choix d'une rénovation sur site a été retenu. De plus, le transfert récent de la blanchisserie vers un autre site a libéré du foncier et certains espaces verts du centre hospitalier pourraient faire l'objet d'une densification si besoin.

Une nouvelle destination peut donc être envisagée pour le site de l'avenue des Etats de Bretagne.

Il existe un projet de création d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur la commune. Les locaux et logements des familles de la brigade actuelle, situés également au sein de la ville de Tréguier, sont en effet obsolètes, proche de l'insalubrité, ne permettant pas d'offrir de bonnes conditions de travail et de vie aux gendarmes. Ce projet avait initialement été envisagé sur un autre site de la commune mais le prix de vente élevé de ce site a conduit à relocaliser le projet avenue des Etats de Bretagne, où une opportunité foncière sur un terrain adapté aux contraintes d'une brigade a été identifiée. Afin de conserver sa gendarmerie, la commune de Tréguier est devenue en 2023 propriétaire de ce terrain qu'elle mettra à disposition de Terre d'Armor Habitat pour la réalisation d'un programme de brigade de gendarmerie comportant les locaux techniques, de services, ainsi que 14 logements pour les familles des gendarmes. Ce projet ne couvrant qu'une emprise limitée du nouveau site, la commune de Tréguier souhaite affecter le reste de l'emprise disponible à du logement.

La modification vise donc à reclasser le site d'une zone UE à une zone urbaine UC et à actualiser les OAP afin de permettre la réalisation de logements et non plus seulement d'équipements.

2.2. CARACTERISTIQUES DU SITE

ENVIRONNEMENT DE LA ZONE

La zone concernée par la modification se situe dans la partie sud de l'agglomération de Tréguier. Elle est bordée au nord par le collège Saint-Yves, à l'ouest par le site de l'hôpital de Tréguier, au sud et à l'est par des quartiers résidentiels pavillonnaires. La volumétrie dominante correspond à un rez-de-chaussée + étage + combles aménagées (R+1+C). Le centre hospitalier comporte cependant certaines constructions d'une hauteur supérieure, jusqu'à R+3.

Centre hospitalier de Tréguier

Collège Saint-Yves

Habitations face au site au sud-est

Habitations au nord et à l'est

Le site bénéficie de la proximité de nombreux points d'intérêt, tels le collège Saint-Yves à proximité immédiate, mais également d'autres établissements scolaires, des équipements sportifs et de loisir, le centre-ville à moins de 500m.

Environnement de la zone

OCCUPATION DU SOL

Le site se compose des parcelles AH 251 en totalité et AH 252 (partie sud) et présente une surface de 1,32 ha.

Emprise cadastrale du site concernée par la modification du PLU (source : cadastre.gouv.fr)

Les terrains ont été acquis la commune de Tréguier en 2023.

Le site, qui correspond à un ancien terrain de sport, est enherbé et régulièrement fauché, sans usage agricole.

Vue du site depuis le nord-est

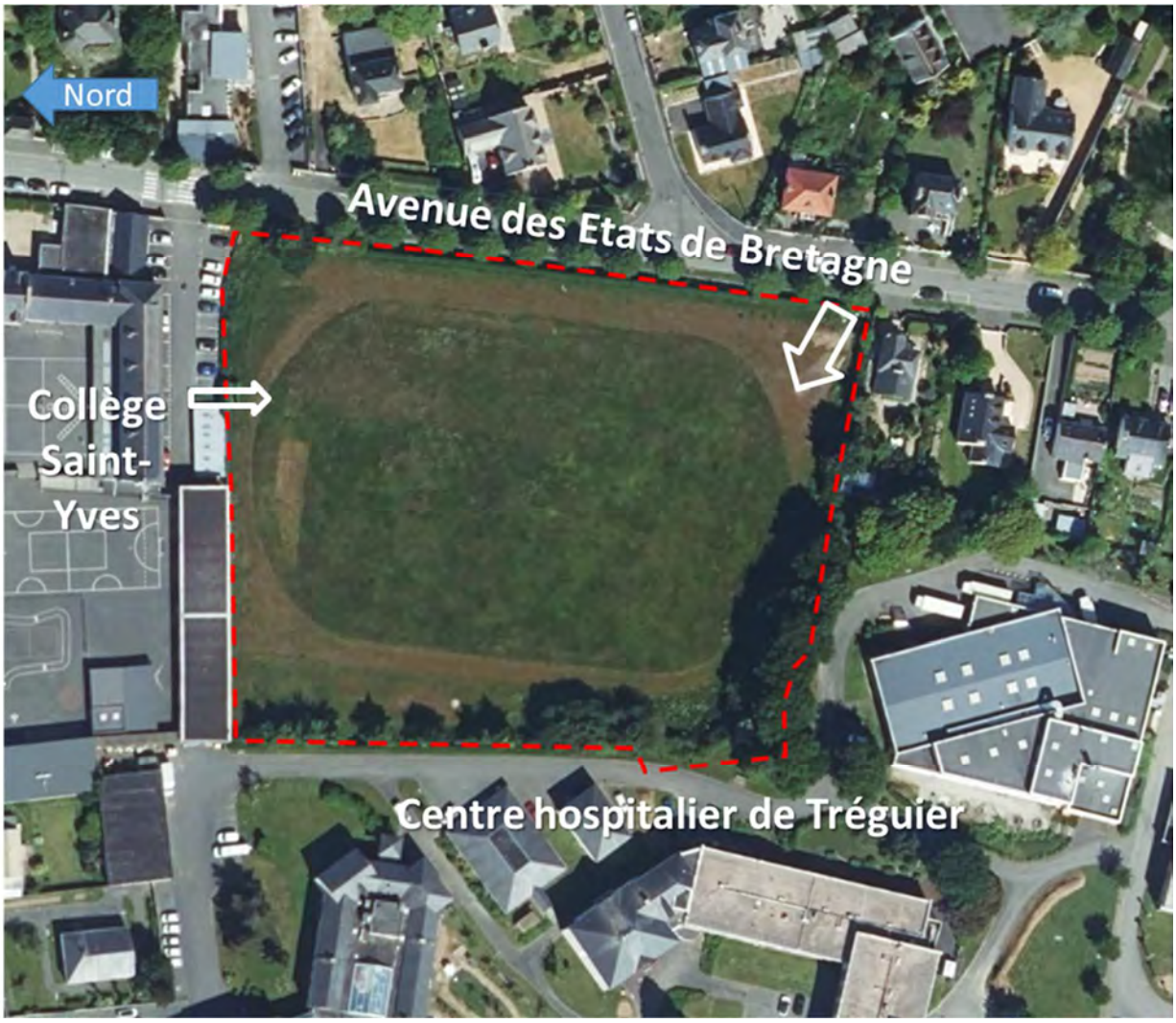

Vue aérienne du site et accès actuels (source géoportail))

Vue du site depuis le sud

Le site est délimité au nord par les aménagements du collège Saint-Yves situé en contrebas. Un talus enherbé marque le dénivelé entre le site et une aire de stationnement côté rue tandis qu'une construction de deux étages marque le côté ouest de cette limite. Seul le niveau supérieur émerge depuis le site. Un mur de soutènement permet de dégager un espace aux abords des fenêtres de l'étage inférieur. Un escalier au sud du bâti permet d'accéder au site depuis l'espace de stationnement du collège.

Vue de la limite nord du site

La limite est du site est marqué par une haie arbustive ornementale de Troène. Un Chêne pédonculé occupe l'angle nord-est du site. Un jeune Erable sycomore pousse spontanément au milieu de cette haie. Le dénivelé vis-à-vis de l'avenue des Etats de Bretagne est géré par un talus ponctuellement empierré.

Talus-mur en bordure de l'avenue des Etats de Bretagne

Haie de Troènes en limite est du site

Les limites sud et ouest du site se caractérisent par un dénivelé marqué vis-à-vis d'une habitation riveraine et du centre hospitalier situés en contrehaut. Une haie arbustive ornementale occupe le talus entre l'habitation et le site, tandis qu'une végétation arborée et arbustive bocagère s'est développée spontanément entre l'hôpital et le site. Celle-ci se compose principalement d'Erables sycomore, de Chênes pédonculés, Saules roux et sureaux. Elle est postérieure à 1950, le site étant presque nu à cette époque. A noter que l'Erable Sycomore est désigné comme une essence invasive avérée par le Conservatoire Botanique National de Brest en 2024.

Vue du site en 1946 (source IGN)

Végétation en limite sud du site

Végétation en limite ouest du site

La végétation arborée du talutage ouest s'interrompt au sud de la limite ouest.

Interruption de la végétation arborée au sud de la limite ouest

INTEGRATION PAYSAGERE ET TOPOGRAPHIE

Le site bénéficie globalement d'une bonne intégration paysagère.

Il borde une voie structurante de l'agglomération de Tréguier. Cependant, la position du site en contre-haut vis-à-vis de cette voie, la présence d'une haie en limite est et la configuration de l'avenue des Etats de Bretagne bordée d'un double alignement de tilleuls rendent le site peu perceptible depuis cet axe. Un cône de vue sur le site depuis cette voie existe cependant à travers l'espace de stationnement du collège voisin.

Vue sur le site depuis la rue du Léandy

Vue sur le site depuis l'avenue des Etats de Bretagne

L'environnement bâti et arboré empêche par ailleurs toute vue lointaine vers le site. Celui est cependant très visible depuis certaines constructions implantées dans les abords immédiats : certains bâtiments de l'hôpital au sud-ouest et du collège au nord et une habitation au sud-est. Le clocher de la cathédrale de Tréguier et le clocher de l'ancienne église Saint-Michel, monuments historiques, sont visibles depuis le site.

Covisibilité entre les étages des bâtiments du collège et le site, vue vers le clocher de la cathédrale

Vues vers le site depuis l'hôpital

Vue vers le site depuis le linéaire sans végétation arborée côté hôpital

Le site présente une topographie plane dans un environnement en pente, à la source de dénivelés assez marqués entre le site et ses abords. Seul l'accès au site depuis l'avenue des Etats de Bretagne est à niveau. Ces dénivelés s'échelonnent entre 0 et 5 mètres environ.

Accès au site

Topographie du site

SENSIBILITE ECOLOGIQUE

Le site a fait l'objet d'un état initial de l'environnement conduit par les écologues de Biosferenn, permettant de pré-identifier les possibles enjeux écologiques du site afin de les prendre en compte dans les propositions d'évolution du PLU.

L'étude a consisté en une analyse bibliographique, une analyse du milieu physique et des zonages environnementaux proches. Elle a également porté sur le diagnostic flore/habitats et la caractérisation de la faune du site, en se basant sur deux passages sur le terrain le 5 juin 2024 et le 18 juillet 2024. Elle propose enfin une approche des incidences du projet. Cette étude figure en annexe de la présente note de présentation. A noter qu'elle porte également sur un deuxième site correspondant à un projet de la collectivité (nouvelle station d'épuration) qui n'est pas concerné par la présente modification du PLU car déjà constructible. Des extraits se rapportant au site de l'avenue des Etats de Bretagne sont présentés ci-après.

Diagnostic habitats - flore

L'analyse effectuée sur le périmètre d'étude a permis de mettre en évidence la présence de différents milieux listés ci-dessous :

Milieux présents / occupation des sols	Codes Corine Biotope	Codes EUNIS	Surface en (m²)
Roncier	31.831	F3.131	111,8
Prairie sèche à mésophile remaniée (partiellement ou entièrement)	38 / 87	E2 / E5.1	11074,1
Fourré arbustif de Saule roux	44.1	F9.1	323,6
Haie basse de Troène	83	FA.2	500,9
Arbre isolé	83	/	71,9
Alignement bocager avec espèces ornementales partiellement	83 / 84.1	FA.4	421,6
Vieux sujets arborescents en patch / haie	84.1	G5.1	674,9
Plantations ornementales	85.14	I2.11	104,6
Talus enfriché	87.2	E5.12	87,6
Total de la zone (en ha)			1,33 hectare

Roncier

Code Corine : 31.831 - EUNIS : F3.131
Surface occupée : 0,01 hectare

Description et localisation
Cette formation est assez peu présente et de manière plutôt marginale sur la frange Nord. La gestion pratiquée y semble peu présente, voire absente depuis plusieurs années probablement, et permet l'expression de ce milieu.

Cliché 4 : vue sur le roncier (à droite)

Intérêts biologique et écologique
Ce milieu possède un intérêt floristique très limité mais l'aspect faunistique n'est pas à négliger. Il peut être utilisé comme zone de refuge pour la faune terrestre ou volante (avifaune). La proximité d'habitations laisse cependant supposer que la faune est soumise à des pressions d'usages et une possible prédation par le Chat domestique, même si ce milieu est le meilleur rempart contre cette espèce.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Sans remarque particulière, mais l'idée serait de conserver ce type de milieu si un aménagement était prévu ; cela serait assez bénéfique pour les espèces animales locales.

Prairie sèche à mésophile remaniée (partiellement ou entièrement)

Codes Corine : 38 / 87 - EUNIS : E2 / E5.1
Surface occupée : 1,11 hectare

Description et localisation
Cette occupation de terrain constitue le principal milieu du site d'étude. La flore présente est exclusivement composée d'espèces herbacées. La présence de zones caillouteuses laisse supposer que des dépôts anciens de matériaux y ont été réalisés et participent à créer des conditions différentes pour les espèces.

Clichés 5 et 6 : vues sur la prairie

Intérêts biologique et écologique
Ces milieux ne bénéficient que d'un faible intérêt écologique, même si la gestion pratiquée y est plutôt peu contraignante ; cet espace n'est pas suffisamment bien connecté au reste des milieux naturels les plus proches pour avoir une bonne fonctionnalité. L'intérêt pour l'entomofaune pourrait être plus important que ce qui a été mis en évidence sur les 2 passages, avec une possible présence importante d'orthoptères (criquets / sauterelles) en période estivale (août – septembre).

Potentiels enjeux / points de vigilance
Il n'existe pas d'enjeu fort sur cette prairie.

Fourré arbustif de Saule roux, haie basse de Troène commun, arbre isolé, alignement bocager avec espèces ornementales partiellement, vieux sujets arborescents en patch / haie et plantations ornementales

Codes Corine : 44.1, 83, 83 / 84.1, 84.1 et 85.14 - EUNIS : F9.1, FA.2, FA.4, G5.1 et I2.11
Surface occupée : 0,21 hectare

Description et localisation
Ces milieux sont présents sur la quasi-totalité des bords de la parcelle d'expertise. Ces milieux, très proches sur le plan de leur appellation, sont pourtant plutôt très différents quand on regarde leur structure (hauteur), leur composition floristique (espèces présentes) ainsi que leur intérêt écologique possible.

Clichés 7 et 8 : vues sur l'arbre isolé et l'alignement bocager avec espèces ornementales

Intérêts biologique et écologique
Ces milieux possèdent un intérêt faunistique certain, par la présence de ressource nutritive pour l'entomofaune, et un intérêt pour certaines espèces spécialistes des milieux arbustifs enfrichés. Ces milieux peuvent également être utilisés comme zone de transit et zone de refuge pour la faune terrestre. Ces secteurs sont utilisés par l'avifaune pour leur alimentation. L'empreinte de l'Homme y est nettement perceptible avec une composition en espèces non locales qui traduit d'une certaine artificialisation du couvert végétal.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Le principal point de vigilance concerne la présence d'Erable sycomore (espèce invasive) qui devrait être éradiqué de la zone. Les alignements bocagers, les plantations arborescentes et arbustives, devraient être composées d'espèces locales (Chêne pédonculé, Hêtre commun, Charme, Noisetier, Châtaignier …).

Talus enfriché

Code Corine : 87.2 - EUNIS : E5.12
Surface occupée : < 0,01 hectare

Description et localisation
Cet espace n'est présent que sur la frange Nord de l'aire d'analyse et se trouve positionné à proximité immédiate de zones de stationnement de véhicules en enrobé. La pente y est assez importante et l'absence de gestion (en tout cas jusqu'en juillet) plutôt récente. La structure de ce milieu est dominée par la flore herbacée, avec des espèces pouvant dépasser les 1,5 mètre de hauteur.

Cliché 9 : vue sur le talus enfriché

Intérêts biologique et écologique
L'intérêt y est plutôt limité en raison des milieux adjacents qui sont plutôt aménagés. La flore qui est présente semble plutôt diversifiée et l'utilisation par l'entomofaune et l'avifaune prédatrice d'insectes assez réelle (toute proportion gardée au regard des milieux proches et du contexte urbain).

Potentiels enjeux / points de vigilance
Sans objet.

Cartographie des habitats sur le site d'étude Parcelle du centre-ville à Tréguier (source fond : Géobretagne)

Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats

Habitats

L'analyse a mis en évidence une diversité d'habitats plutôt limitée, dominée par les surfaces de prairies et formations herbacées. Le caractère urbain du secteur d'analyses participe également à limiter la présence possible de milieux naturels. La gestion y est plutôt extensive.

L'analyse n'a pas révélé sur le plan des habitats naturels la présence de zones humides au sens de la réglementation.

Flore

La flore autochtone présente sur le secteur d'analyse est faiblement diversifiée, mais plutôt cohérente pour ce type d'espaces généralement plutôt pauvre en flore locale.

L'activité humaine qui y est peu présente et la proximité de zones aménagées influent sur la diversité floristique et les espèces présentes ; il n'y a aucun milieu réellement à fort degré de naturalité. L'analyse a permis de mettre en évidence sur les deux zones une diversité de 54 espèces végétales pour l'ensemble de l'aire d'étude dont 3 sont indicatrices de zone humide, 6 ornementales (non exhaustif) et 1 espèce est « invasive ». Le secteur de prairie + ptéridaie est beaucoup plus pauvre que l'autre avec 17 espèces contre 48 pour la zone près du collège.

En résumé, la zone d'analyse est faiblement diversifiée et n'est pas colonisée d'espèce protégée nationalement ou en Bretagne, très rare ou menacée. A noter également que l'analyse ne comprenait que 2 passages et ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Flore invasive

L'analyse a permis de mettre en évidence la présence d'une espèce invasive : l'Erable sycomore.

La dynamique de cette espèce pourrait poser de problème pour la flore locale (compétition) et son traitement pourrait être envisagé en cas de possible aménagement.

Caractérisation de la faune

Avifaune

Ce site se structure autour d'une prairie centrale bordée de plusieurs types de formations végétales boisées.

Le pré-diagnostic a permis de relever la présence de 8 espèces d'oiseaux sur ce périmètre d'étude, ce qui est extrêmement faible (comme la surface des terrains cependant) mais cohérente au regard de la diversité floristique et des modalités de gestion (ou d'absence de gestion). Ce travail ne prétend pas être exhaustif, mais plutôt le reflet de la fréquentation de la zone à un instant T. A noter que le potentiel avec les espèces urbaines pourrait être largement supérieur.

La parcelle de prairie ne présente, quant à elle, pas de potentiel particulier pour l'avifaune.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut nicheur	Statut de protection / conservation PN= Protection nationale	Liste rouge Bretagne 2015 LC = Préoccupation mineure	Liste rouge Bretagne 2021 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2015	Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2021	Liste rouge France 2016 NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure
Apodidés	Martinet noir	*Apus apus*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Columbidés	Pigeon ramier	*Columba palumbus*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Corvidés	Choucas des tours Corneille noire Pie bavarde	*Coloeus monedula* *Corvus corone* *Pica pica*		PN / /	LC LC LC	LC LC LC	Mineure Mineure Mineure	Modérée Modérée Modérée	LC LC LC
Hirundinidés	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Phylloscopidés	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Possible	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Sylviidés	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Possible	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC

Liste des oiseaux contactés sur le site

Amphibiens

En l'absence de pièce d'eau/mare/zone humide identifiée, le site ne semble pas présenter d'intérêt particulier pour les amphibiens, hormis pour du transit ponctuel et non prévisible. A noter cependant que le caractère très urbain semble assez fortement contraindre la possibilité d'y retrouver des amphibiens.

Reptiles

Le potentiel semble plutôt se concentrer sur les limites Nord et Ouest du site. Le Lézard des murailles pourrait être attendu sur le site au regard de son environnement urbain.

Mammifères terrestres

Il n'a pas été observé d'espèce locale de mammifères terrestre et le Chat domestique, qui y semble plutôt bien présent (deux individus) et doit générer des prédations. Ces deux paramètres limitent la possible fréquentation de ce site par les mammifères.

Entomofaune

- Rhopalocères

Il semble important de préciser que les investigations ont été menées sur une fin de printemps et un début d'été assez frais et plutôt peu ensoleillé. Ceci a pu influer sur la mortalité des papillons, mais ce constat n'est étayé que par notre travail de 2024 et les premières analyses qui en ressortent.

Cette zone étant positionnée en pleine zone urbaine, il ne semble pas étonnant de n'y retrouver que peu d'espèces (3 en l'occurrence). Comme précisé plus haut, les conditions de 2024 n'ont probablement pas aidé à une utilisation optimale de cette zone.

- Odonates

Absence d'Odonate observé

- Orthoptères

Avec deux espèces observées et compte tenu des milieux présents (dépôts de matériaux pierreux), il semble assez probable de pouvoir y retrouver d'autres espèces sur la fin de la période estivale. Cela participe à l'intérêt de la zone sans pour autant constituer un enjeu fort.

Synthèse des enjeux pour la faune

L'intérêt pour l'avifaune se concentre sur les zones arbustives et ronciers situés sur les marges Sud et Sud-Ouest et dans lesquelles ont été entendues le Pouillot véloce et la Fauvette à tête noire (nicheurs possibles dans ces formations arbustives). La plupart des autres espèces vues ou entendues sont surtout des espèces anthropophiles (Choucas des tours, Martinet noir et Hirondelle de fenêtre notamment).

En conclusion, ce pré-diagnostic a permis de dégager un enjeu principal lié à l'utilisation des haies (arborescentes, arbustives) par l'avifaune sur la zone à Fougère aigle et sur les haies Sud et Ouest, avec des nidifications possibles, ce qui est assez limité comme enjeu (la haie au Sud du périmètre possède un enjeu un peu plus important sans être pour autant fort). Enfin, il n'a pas été relevé de sensibilité particulière pour les amphibiens, les mammifères terrestres et l'entomofaune.

Carte des enjeux écologiques répertoriés

NUISANCES, RISQUES, SERVITUDES

Le site est concerné par des nuisances liées au bruit généré par l'avenue des Etats de Bretagne, voie départementale n°8 classée en catégorie 4, soit sur une bande de 30m de part et d'autre du bord extérieur de la voie. Ce statut impose un isolement acoustique adapté des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Le site est d'autre part exposé à un risque faible de retrait-gonflement d'argiles.

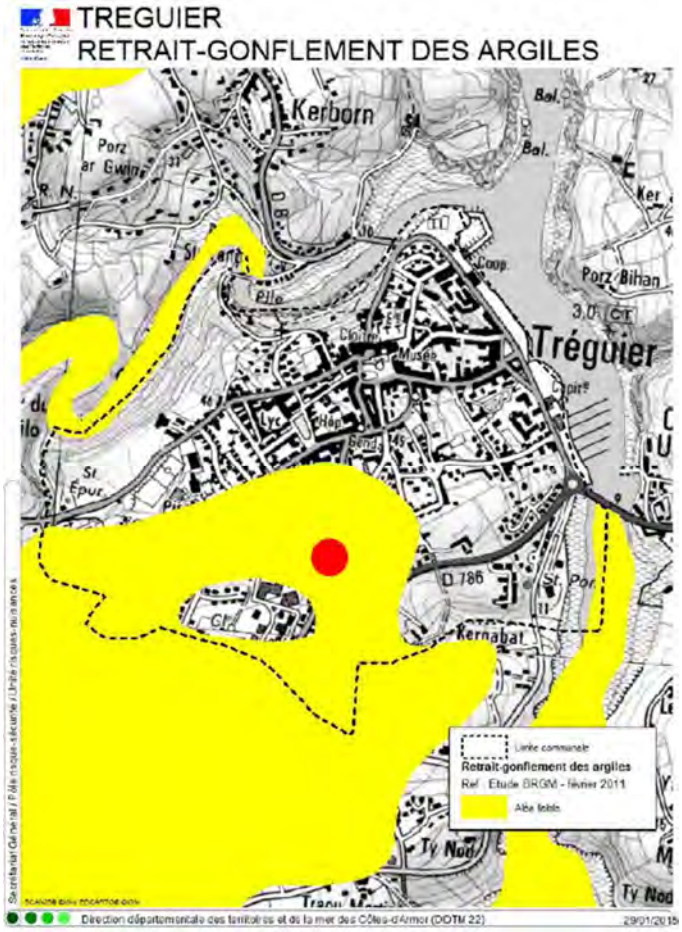

Exposition du site au retrait-gonflement des argiles (source : PLU)

Le site est affecté par plusieurs servitudes d'utilité publique.

Il se situe dans le site inscrit « Le littoral de Penvenan à Plouha », comme l'ensemble de la commune.

Il se situe également dans le périmètre de protection des abords de plusieurs monuments historiques parmi lesquels on recense :

- Couvent des Augustines inscrit le 2/06/1997 et chapelle de la Madeleine classée le 8/09/1999
- Le clocher de l'ancienne église Saint-Michel, classé le 25/06/1930, visible depuis le site.

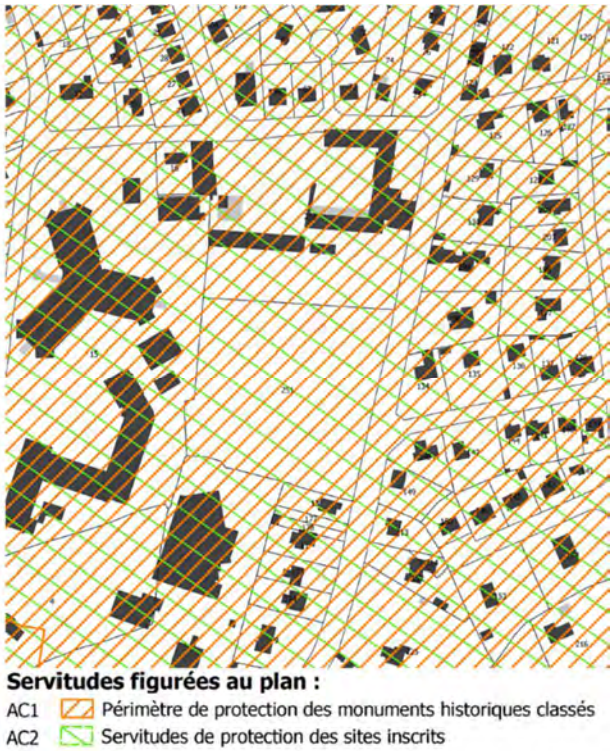

Extrait du plan des servitudes du PLU

Par ailleurs la parcelle AH 251 est intégralement située dans une zone de présomption de prescription archéologique liée à la voie médiévale Carhaix-Tréguier. Des fouilles préventives sont susceptibles d'être demandées par la DRAC Bretagne en amont de tous travaux d'aménagement.

Localisation du site vis-à-vis des zones de présomption de prescription archéologique

ACCES, VOIRIE, RESEAUX

Le site est accessible par l'avenue des Etats de Bretagne. Cette voie départementale n°8 relie Tréguier à Plougrescant. En 2022, elle supportait une circulation de 2257 véhicules par jour en moyenne, dont 4,1% de poids lourds. Cette rue comporte un trottoir et une contre-allée piétonne. Pour limiter la vitesse des véhicules, des chicanes ont été aménagées. Dans le cadre d'un diagnostic sur la mobilité conduit en 2023, ces chicanes ont été décrites comme dangereuses par certains participants lors des ateliers de concertation avec la population. L'étude prévoit le réaménagement de cette voie. Le début des travaux a été programmé pour l'été 2025. Ils porteront sur la réfection des réseaux. Dans un second temps, une étude opérationnelle permettra de définir le projet précis de requalification. Ce dernier visera à limiter la vitesse des véhicules, renforcer le confort des itinéraires piétons, sécuriser les cyclistes et préserver les alignements d'arbres.

Avenue des Etats de Bretagne au droit du site

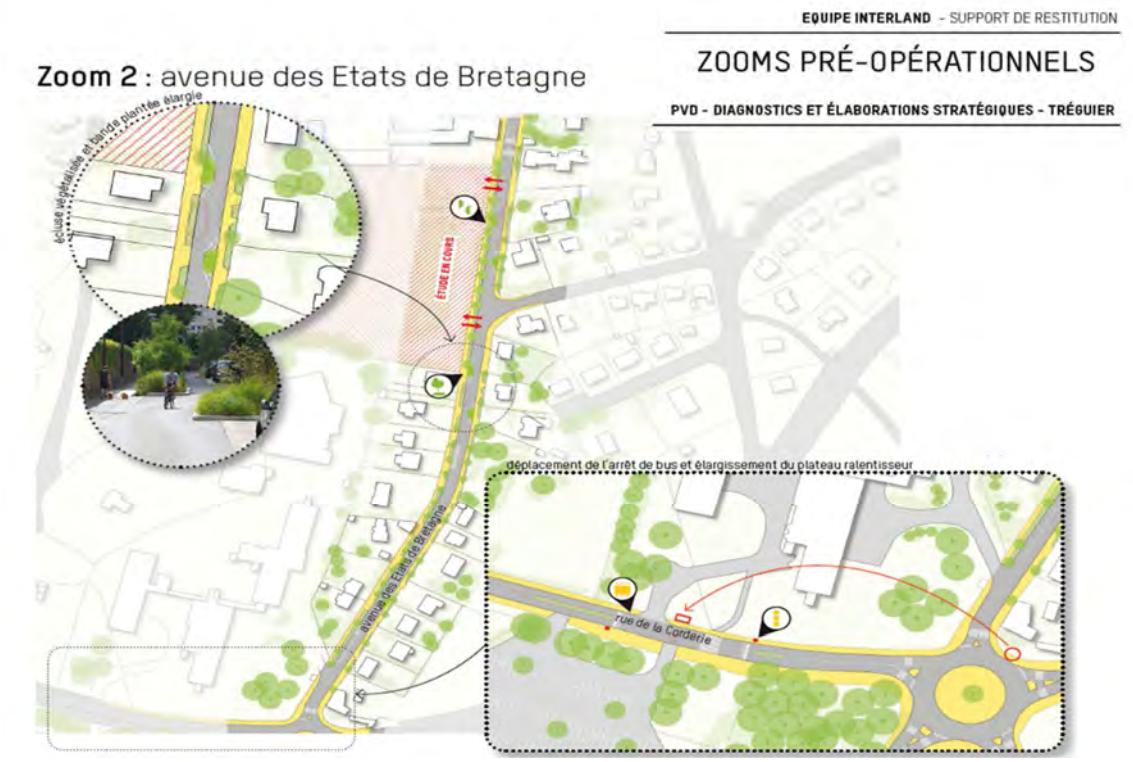

Intentions d'aménagement de l'avenue des Etats de Bretagne, Extrait de l'étude de mobilité Petites Villes de Demain, 2023

Accessibilité du site

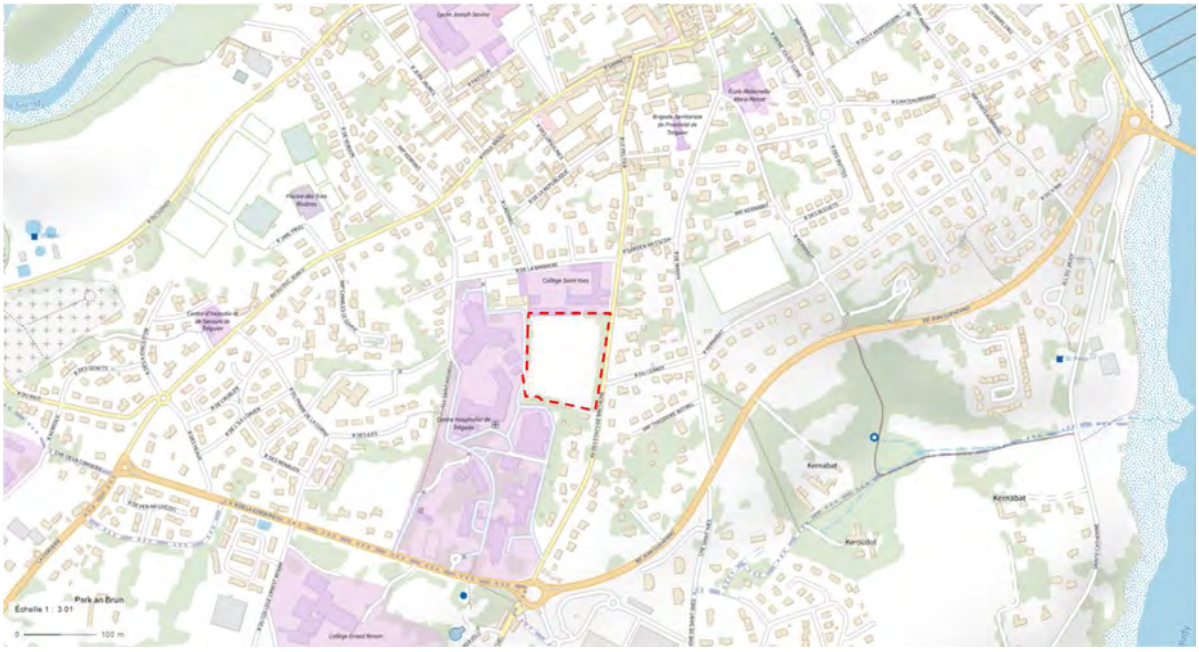

Accessibilité du site

Le site ne comporte qu'un seul accès adapté aux véhicules, à son angle sud-est. L'avenue des Etats de Bretagne présente un tracé rectiligne au droit du site. Cependant, la visibilité à la sortie de cet accès est limitée par un arbre d'alignement de la rue. On observe une rupture dans l'alignement d'arbres face à la rue du Léandy.

Le site se trouve à proximité de plusieurs arrêts de bus : arrêt du collège Saint-Yves à proximité immédiate, permettant de rejoindre différents sites de la ville de Tréguier (navette communale), arrêts Hôpital et place Gambetta de la ligne interurbaine 27 du Département, situés respectivement à 370m au sud et 500m au nord du site, permettant de rejoindre Lannion ou Paimpol. Il existe également un service intercommunal de transport à la demande Mobili'Tilt et Taxi'Tilt.

Accès actuel et visibilité en sortie

Un second accès, praticable uniquement par les piétons, existe depuis le collège privé Saint-Yves.

Le site est par ailleurs longé sur sa limite ouest par la voirie interne du centre hospitalier. Cette voie supporte une circulation très limitée, étant interdite à la circulation générale. Elle semble constituer un itinéraire de promenade pour les patients en raison de la présence de bancs. Cette voie se situe plusieurs mètres au-dessus du site.

Voie longeant la limite ouest du site côté hôpital

Le site est par ailleurs desservi par tous les réseaux. Il borde le réseau de chaleur de Tréguier qui dessert l'hôpital et le collège Saint-Yves. Ce réseau est en capacité de desservir les futures constructions du site.

STATUT AU PLU EN VIGUEUR

Le PLU classe le site en zone UE, qui englobe également le collège Saint-Yves et l'hôpital. D'après le règlement écrit du PLU en vigueur, la zone UE est destinée à l'implantation, l'extension ou la densification de constructions, d'équipements et d'aménagements liés aux activités d'ordre sportif, scolaire, hospitalier, sanitaire, culturel et de loisirs, ainsi qu'au cimetière. Elle est bordée d'une zone UC destinée à l'habitat et aux seules activités compatibles avec l'habitat correspondant aux quartiers d'extension de la ville.

La haie située en limite sud et le talus-mur situés en limite est sont identifiées au règlement graphique du PLU comme « Eléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier » en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. Le règlement écrit précise à l'article 8 des dispositions générales que: « Toute destruction définitive d'élément bocager est soumise à déclaration préalable de travaux comme le permet l'article R.421-23 du Code de l'Urbanisme. L'exploitation périodique du bois des haies n'est pas considérée comme destruction définitive et n'est donc pas soumise à déclaration préalable de travaux, à partir du moment où la gestion du linéaire permet une régénération de la haie (naturelle ou par replantation). Cette déclaration préalable de travaux sera validée ou non selon les principes de préservation du maillage bocager pour améliorer la qualité de l'eau et des paysages et maintenir la biodiversité comme présenté dans l'état initial de l'environnement et conformément aux orientations prises dans le PADD. Dans le cas d'une non-opposition à la déclaration préalable, des mesures compensatoires pourront être exigées. Le demandeur aura alors à sa charge de reconstituer un linéaire bocager.»

La zone de présomption de prescription archéologique évoquée précédemment figure également au règlement graphique.

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé (boisement)
- Emplacement réservé
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global L.151-41 du C.U. inconstructible à partir de 0 m² et pour 5 ans à partir de la date d'approbation du PLU
- Périmètre de diversité commerciale (L.151- 16 du C.U.)
- Haie classée (L.113-1 du C.U.)
- Linéaire de restriction de changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voirie)
- Accès direct interdit sur la route départementale
- Capacité hotelière à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

LES VOIES DE CIRCULATION À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME

- Liaison douce existante à conserver

LES ÉLÉMENTS BÂTIS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À PERMIS DE DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)

- Patrimoine bâti
- Mur, muret
- Talus-mur

AUTRES INFORMATIONS

- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1

LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À REQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)

- Site naturel ou paysager à protéger
- Boisement
- Zone humide
- Cours d'eau
- Talus ou haie remarquable à préserver
- Arbre remarquable
- Point de vue

Extrait du règlement graphique du PLU

Le site fait par ailleurs l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui doivent s'appliquer dans une relation de compatibilité aux futurs projets.

Une OAP vise spécifique le site tandis qu'une OAP thématique trame verte et bleue identifie l'alignement d'arbres sur rue comme un mail planté à renforcer ou à créer tandis que les talus-mur est et haie sud et sont considérés comme remarquables et à préserver. A noter que cette protection couvre le talus-mur en limite est et non la haie ornementale de Troène,

Extrait des Orientations d'aménagement et de programmation du PLU trame verte et bleue au niveau du site

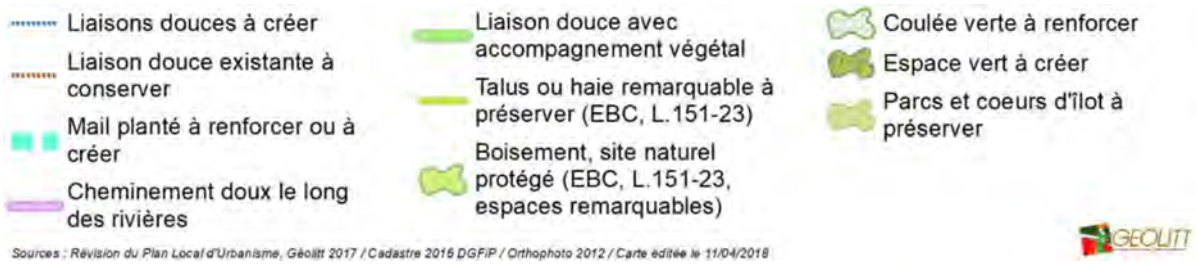

11- Hôpital

ZONAGE - SURFACE	UE – 1,32 ha
PROGRAMME	Secteur destiné à des équipements, **à vocation éducative et scolaire et à vocation médicale, sanitaire et sociale**
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	Les constructions devront veiller à être intégrées à leur environnement.
ACCES ET DESSERTE	**Desserte automobile :** - Un accès par le nord pour les équipements destinés à l'extension du collège - Un accès par l'Est, avenue des Etats de Bretagne, pour l'extension de l'hôpital, - Un accès par l'Ouest au sein des installations existantes de l'hôpital pour l'extension de l'hôpital. . Une voirie de desserte interne permettra de desservir la zone.
PAYSAGE	Préserver, dans la mesure du possible, la haie bocagère présente en limite Sud.
RESEAUX	**Eaux usées :** raccordement à l'assainissement collectif **Eaux pluviales** : rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.

Vue depuis l'avenue des Etats de Bretagne

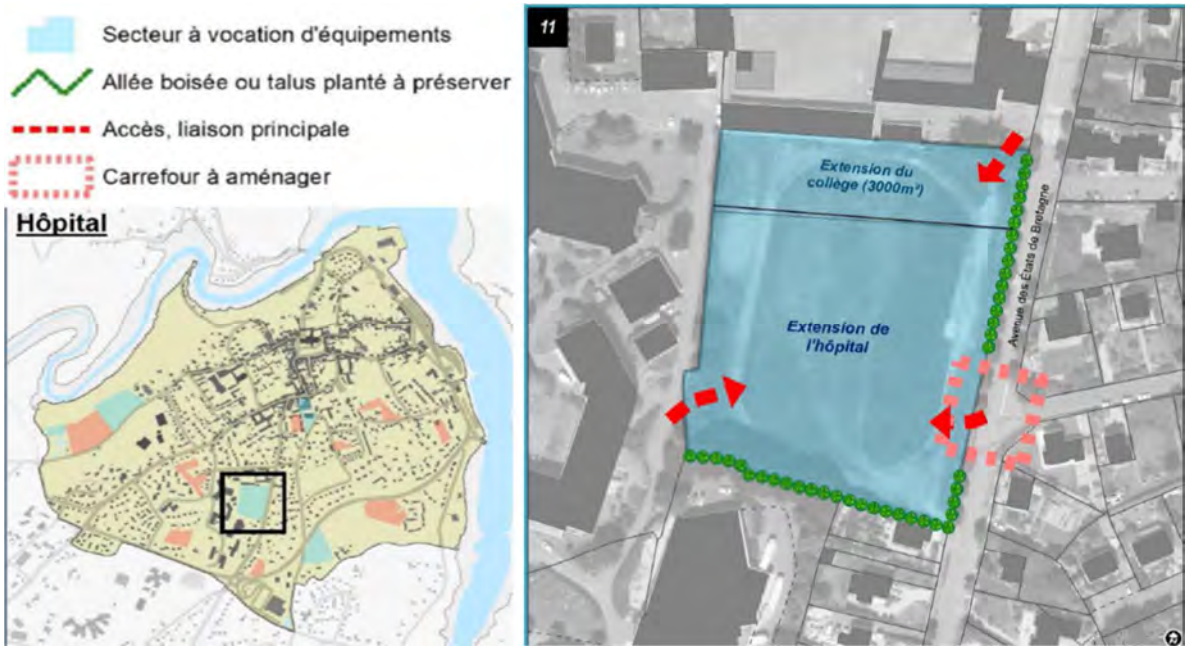

Orientations d'aménagement et de programmation du PLU en vigueur pour le site.

BILAN DU DIAGNOSTIC DU SITE

Intérêts principaux du site	Contraintes ou sensibilités principales
• Positionnement en agglomération à proximité de nombreux points d'intérêt • Site artificialisé • Faible sensibilité écologique en dehors du talus bocager au sud-ouest (enjeu modéré) • Bonne intégration paysagère • Site bordant tous les réseaux, y compris le réseau de chaleur de Tréguier • Requalification à court terme de l'avenue des Etats de Bretagne permettant de renforcer la qualité du maillage de liaisons douces et limiter la vitesse • Maitrise foncière communale	• Dénivelés marqués entre le site et ses abords • Présence de l'Erable sycomore, essence invasive avérée • Végétation arborée en limite comportant certains sujets intéressants sur le plan de la biodiversité et du paysage, talus-mur • Vues sur le site depuis le voisinage proche et bâtiment du collège ouvert sur le site en limite nord • Un seul accès véhicule positionné dans un angle du site

ENJEUX D'AMENAGEMENT

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux d'aménagement spécifiques au site sont les suivants :

- La bonne intégration paysagère du futur projet vis-à-vis du voisinage proche
- La préservation de la végétation intéressante sur le plan de la biodiversité et du paysage et du talus-mur en limite est
- La suppression des essences végétales invasives repérées sur le site, au profit d'essences bocagères locales
- Le raccordement du site au réseau de chaleur, à l'assainissement collectif et la gestion intégrée des eaux pluviales
- L'aménagement d'accès sécurisés sur l'avenue des Etats de Bretagne.
- La gestion économe de l'espace et la réponse aux besoins de la gendarmerie et en logements : optimisation de l'espace dans la composition urbaine, mixité sociale et typologique, diversification de l'offre en logements par rapport à l'offre existante sur la ville de Tréguier, respect des contraintes imposées par la brigade, etc.

2.3. INCIDENCES DE LA MODIFICATION SUR LE PLU

INCIDENCES SUR LE REGLEMENT GRAPHIQUE

La zone UE devient UC. Les zones UC gagnent donc 1,32 ha, au détriment des zones UE.

LEGENDE

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

LIMITES DE ZONE

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Espace boisé classé
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Règles d'implantation des constructions
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Autre prescription

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

INFORMATIONS

- Site archéologique

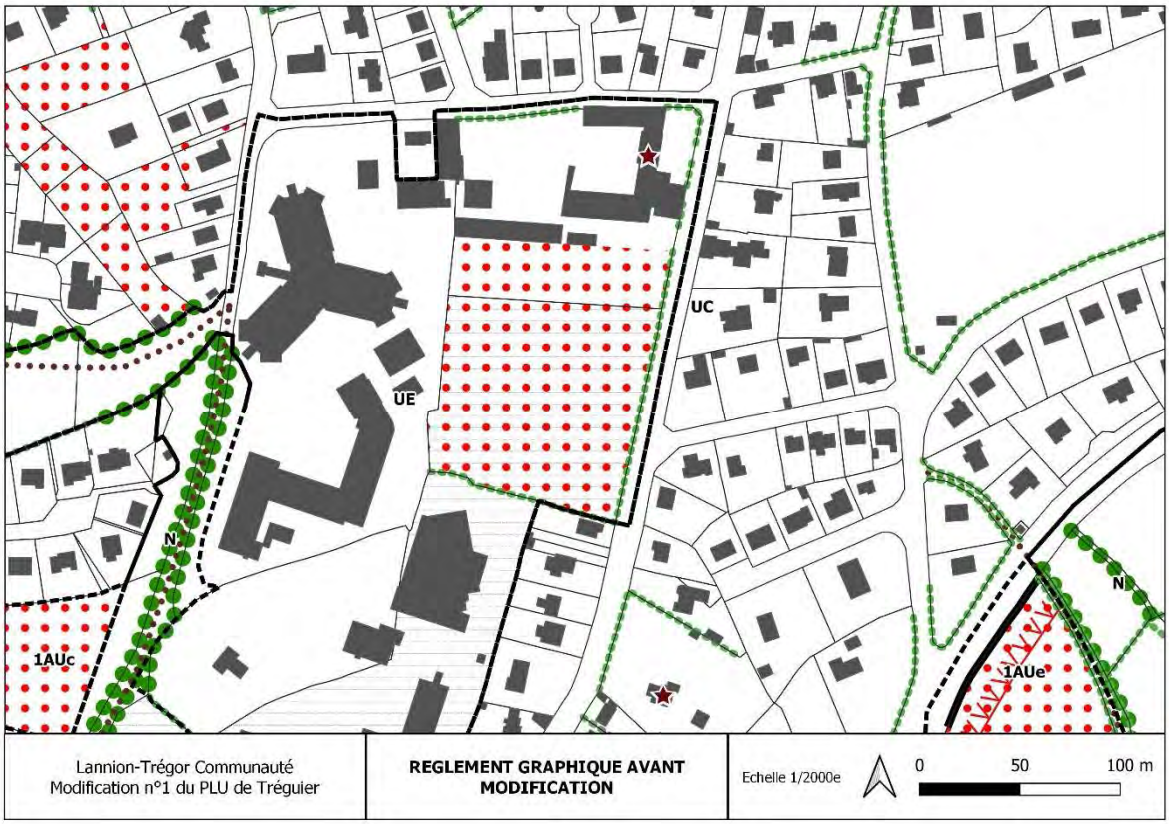

Zonage actuel

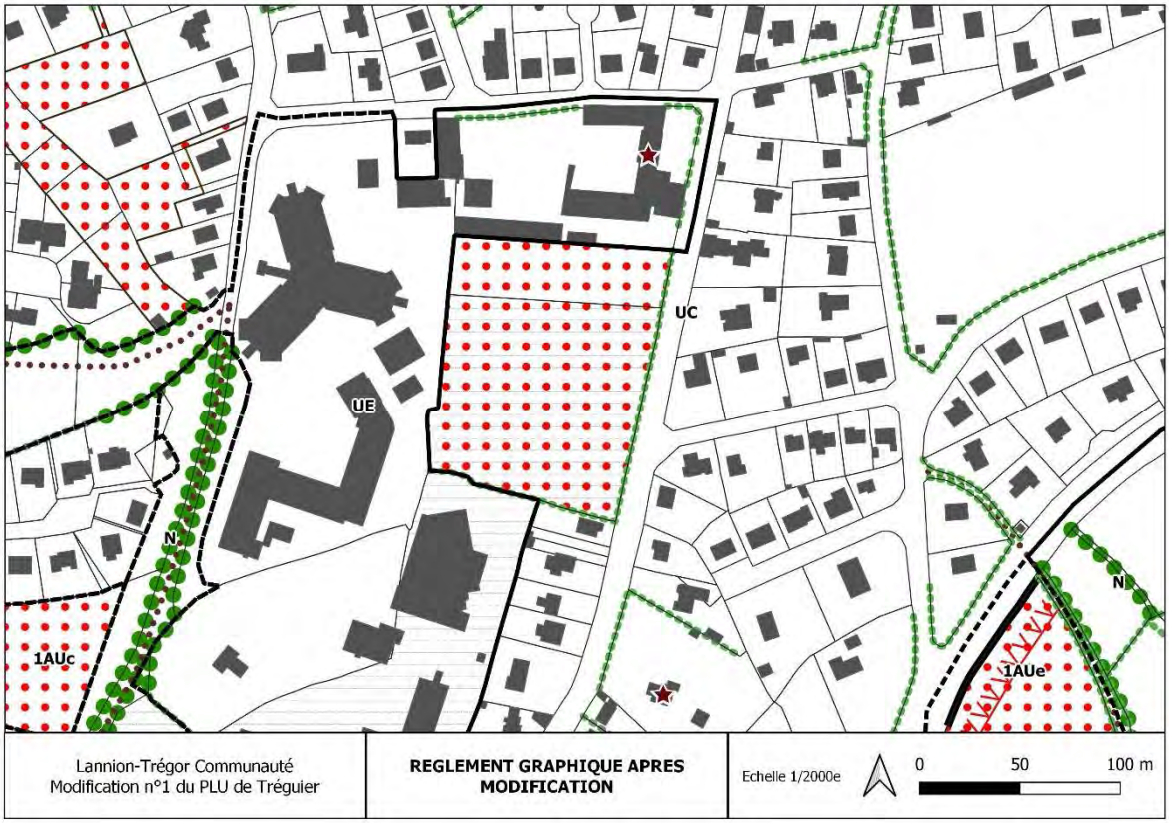

Zonage futur

L'incidence sur le tableau des zones du PLU des différents objets de la modification apparait ci-après :

	PLU approuvé le 4 février 2020		PLU après modification n°1	
ZONES	**SUPERFICIE**	**% DU TERRITOIRE COMMUNAL**	**SUPERFICIE**	**% DU TERRITOIRE COMMUNAL**
Zones urbaines				
~~Zone US~~	29,26 ha	18,4	~~29,26 ha~~	~~18,4~~
~~Zone USc~~	2,08 ha	1,31	~~2,08 ha~~	~~1,31~~
~~Zone USp~~	2,14 ha	1,34	~~2,14 ha~~	~~1,34~~
Zone UA	3,77 ha	2,37	3,77 ha	2,37
Zone UC	68,20 ha	42,89	69,52 ha	43,72
Zone UE	18,73 ha	11,78	17,41 ha	10,95
Zone UP	1,91 ha	1,2	1,91 ha	1,2
Zone UPm	11,97 ha	7,52	11,97 ha	7,52
Zone UY	1,07 ha	0,67	1,07 ha	0,67
Zone UYc	2,80 ha	1,76	2,80 ha	1,76
TOTAL zones U	**129,96 ha**	**81,73**	**129,96 ha**	
TOTAL zones U maritime	**11,97 ha**	**7,52**	**11,97 ha**	
Zones à urbaniser				
Zone 1AUc	2,34 ha	1,47	2,34 ha	1,47
Zone 1AUe	3,12 ha	1,96	3,12 ha	1,96

Total zones 1AU	5,46 ha	3,43	5,46 ha	3,43
Zone 2AUc	1,93 ha	1,21	1,93 ha	1,21
Total zones 2AU	1,93 ha	1,21	1,93 ha	1,21
TOTAL Zones AU	**7,39 ha**	**4,64**	**7,39 ha**	**4,64**
Zone de Protection				
Zone N	11,15 ha	7,01	11,15 ha	7,01
Zone NL	10,78 ha	6,72	10,78 ha	6,72
Zone NL (mer)	12,72 ha	8	12,72 ha	8
TOTAL N terrestre	**21,98 ha**	13,82	**21,98 ha**	13,82
TOTAL N maritime	**12,71 ha**	7,98	**12,71 ha**	7,98
SUPERFICIE TOTALE	**159 ha**	**100**	**159 ha**	**100**
(Espaces boisés classés	**10,5 ha**	**6,6**	**10,5 ha**	**6,6**
	1040 ml de linéaires boisés		**1040 ml de linéaires boisés**	

INCIDENCES SUR LE REGLEMENT ECRIT

Le règlement écrit du PLU de Tréguier comporte déjà une section sur les zones UC. Cette dernière s'appliquera donc au site concerné par la modification. Aucune modification n'est proposée.

IN CIDENCES SUR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

La modification implique de revoir les orientations d'aménagement s'appliquant au site. Ces OAP visent à répondre aux enjeux préalablement identifiés.

La nouvelle OAP est présentée ci-après.

11 - Hôpital

ZONAGE SUPERFICIE	UC – 1,32 ha dont environ 1,12 ha destinés à l'habitat	
PROGRAMME	- Secteur destiné à l'habitat et à de l'équipement public (brigade de gendarmerie) - Programme mixte de logements : logements collectifs et/ou semi-collectifs, individuels - Typologie à adapter aux besoins du territoire (par exemple : logements inclusifs, logements familiaux, logements adaptés aux séniors, logements sociaux, etc.)	 Vue depuis l'hôpital Vue depuis le nord-est Vue sur le site depuis la rue du Léandy
DENSITE	30 logements par hectare au minimum sur la partie destinée à l'habitat, soit un minimum de 33 logements à réaliser	
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	- Assurer un recul des constructions vis-à-vis du bâtiment du collège Saint-Yves au nord-ouest et de l'habitation riveraine au sud-est - Assurer un recul des constructions situées en contrebas des terrains voisins, sauf dispositifs permettant de prévenir l'affaissement éventuel des talutages - Pas de vues directes des constructions voisines sur la gendarmerie et les logements des familles des gendarmes. - Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies soucieuses de l'environnement dans les nouvelles constructions.	
ACCES ET DESSERTE	**Desserte automobile** : - Un accès avenue des Etats de Bretagne permettant de desservir l'ensemble du site, unique, afin de préserver l'alignement d'arbres le long de la rue (second accès possible en cas d'infaisabilité technique avérée à ne disposer que d'un accès). - Accès constitués d'une aire privative non close par rapport à la voie de 4 m de profondeur minimum sur 4 m de largeur minimum. - Aménagement permettant aux véhicules de faire les manœuvres de demi-tour sans utiliser la route départementale. - Triangle de visibilité à aménager de part et d'autre des accès (distance de visibilité minimale de 30m si la vitesse est limitée à 30 km/h).	

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT	- Essences bocagères présentes en limite Sud et de manière ponctuelle sur les limites Ouest et au nord-est à préserver : constructions et imperméabilisation du sol interdits sous les houppiers, préservation des racines à garantir lors des travaux d'aménagement et de réseaux par des moyens techniques adaptés. - Maintenir la trame bocagère au sud-est et favoriser l'évolution des essences ornementales vers des essences bocagères. - Essences invasives à supprimer : Erable sycomore - Talus-mur à préserver en limite est (sauf aménagement des accès) - Bande végétale à maintenir ou recréer en limite est.
RESEAUX	**Energie** : prévoir le raccordement du site au réseau de chaleur **Eaux usées :** raccordement à l'assainissement collectif. **Eaux pluviales :** rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales. **Eclairage :** pas d'éclairage public aux abords de la haie sud.

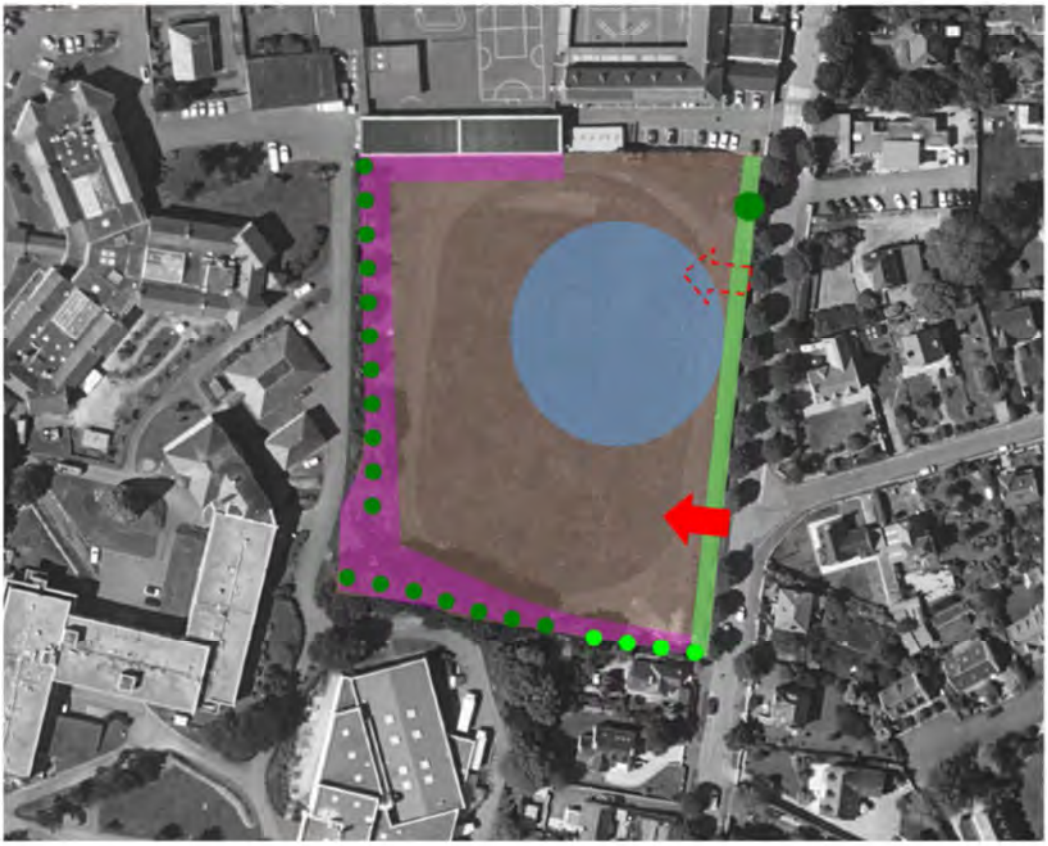

- Secteur à vocation principale d'habitation
- Emplacement indicatif de la brigade de gendarmerie
- Végétation bocagère à préserver et renforcer
- Végétation bocagère arbustive à créer
- Accès (positionnement indicatif)
- Second accès en cas de nécessité technique avérée (positionnement indicatif)
- Recul des constructions à prévoir vis-à-vis du collège, d'un riverain, des arbres existants et des futurs arbres
- Bande végétale à maintenir ou à recréer

3. SUPPRESSION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES US SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

3.1. OBJECTIF DE LA MODIFICATION

Le PLU de la commune de Tréguier a été approuvé le 4 février 2020. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral le 25 février 2022. Ce PSMV couvre le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Tréguier, qui représente près de 33,5 ha et 21 % du territoire communal.

Le principe d'autonomie du PLU et du PSMV est rappelé au quatrième alinéa de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme : « Dans tous les cas, le plan local d'urbanisme ne couvre pas les parties du territoire couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur ».

Bien que le PSMV soit cohérent avec le PLU, les deux documents ayant été élaborés en parallèle, le PSMV ne doit pas se superposer au PLU. Le PSMV se substitue donc à la zone US du PLU qui couvre l'emprise du Site Patrimonial Remarquable.

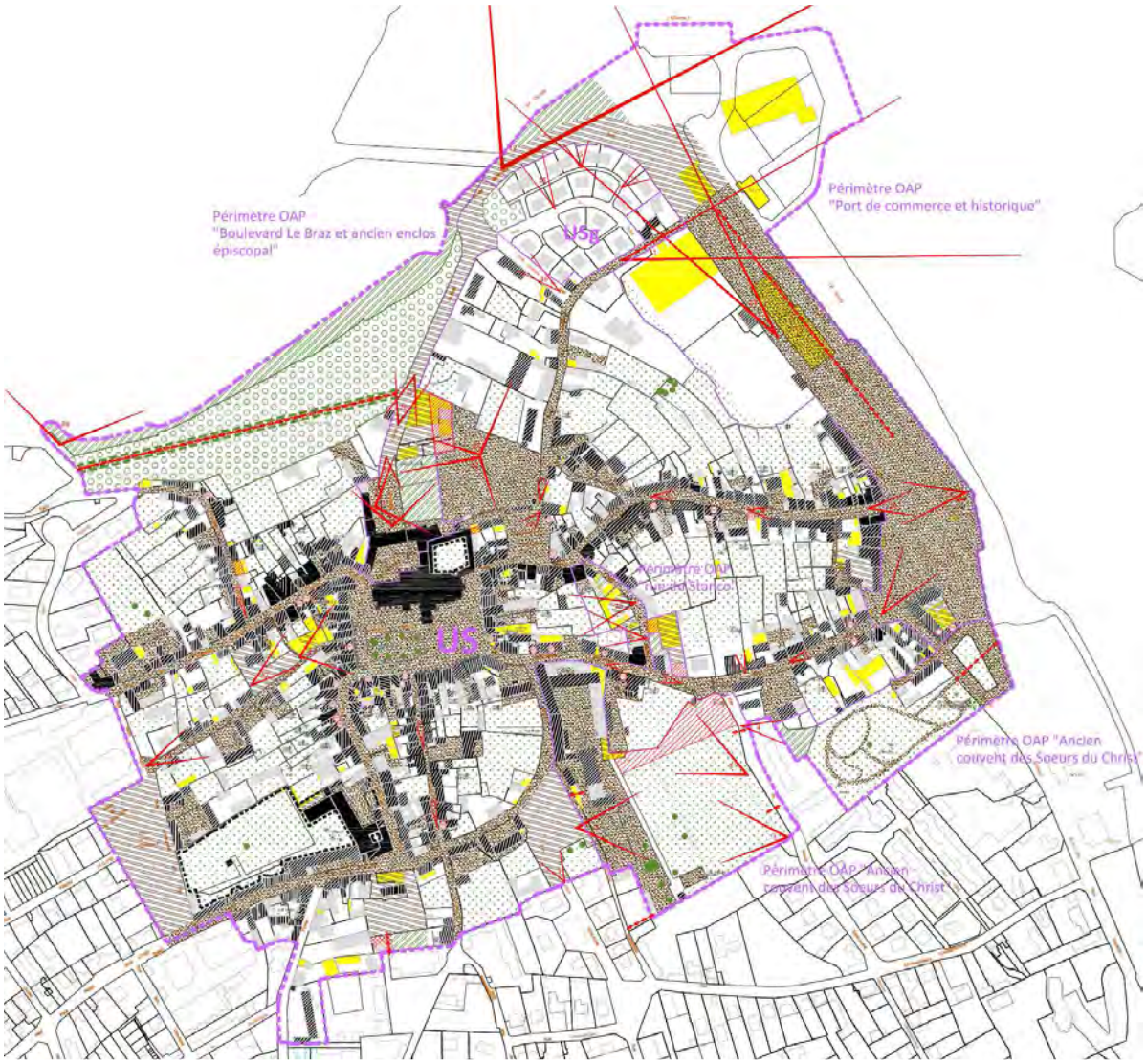

Règlement graphique du PSMV

Afin de simplifier la lisibilité des règles sur le secteur couvert par le PSMV, l'ensemble des dispositions du PLU s'appliquant sur ce périmètre doivent être supprimées.

La modification n°1 du PLU vise donc à procéder à cette suppression, qui affecte les règlements écrits et graphiques, ainsi que certaines orientations d'aménagement et de programmation.

3.2. INCIDENCES DE LA MODIFICATION SUR LE PLU

INCIDENCES SUR LE REGLEMENT GRAPHIQUE

La zone US et ses secteur USc (port artisanal) et USp (nautisme et port de plaisance) sont supprimés. Une mention « PSMV approuvé le 25 février 2022 » est ajoutée à l'emplacement du vide laissé. A noter que ce vide est automatiquement rempli par les dispositions du PSMV sur le géoportail de l'urbanisme.

Règlement graphique avant modication du PLU

Règlement graphique après modication du PLU

Le nouveau tableau de surface figure au §2.3 de la présente notice de présentation.

INCIDENCES SUR LE REGLEMENT ECRIT

Les dispositions se rapportant à la zone US et ses secteurs sont supprimées. La numérotation des chapitres est décalée en conséquence. Sont ainsi supprimées :

- Les mentions de la zone US et ses secteurs dans le sommaire p 1
- Les mentions des zones US et ses secteurs dans le tableau listant les différentes zones urbaines à l'article 3 du titre I Dispositions générales p 7
- la mention « dans les secteurs sauvegardés (SPR) » et « La ville de Tréguier est en SPR, secteur sauvegardé dont le périmètre est arrêté » à l'article 17 des Dispositions générales p 16 se rapportant au permis de démolir.
- Le chapitre I du titre II du règlement se rapportant à la zone US p 18 à 30.

Par ailleurs , les dispositions générales du règlement sont complétées :

- A l'article 1 p 6, la mention « à l'exclusion du péri-mètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Tréguier pour lequel les règles d'urbanisme sont définies par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé par arrêté préfectoral en

date du 25 février 2022. » est ajoutée après la phrase « Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la commune de TREGUIER ».

- A l'article 12 p 14, une légende est ajoutée sous la carte portant sur la délimitation du périmètre de diversité commerciale précisant que « Les périmètres de diversité commerciale ainsi que les linéaires de protection du commerce s'appliquent au sein du territoire communal non couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) dans le cadre du PLU. Ils s'appliquent également au sein du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et sont identifiés ci-dessus à titre informatif. »

INCIDENCES SUR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les dispositions se rapportant au périmètre couvert par le PSMV sont supprimées. Cela concerne la page 41 des OAP, à savoir l'orientation « trame verte et cheminement doux ».

Un espace blanc avec la mention « application du PSMV » est donc ajouté sur la cartographie afin d'occulter le périmètre du PSMV.

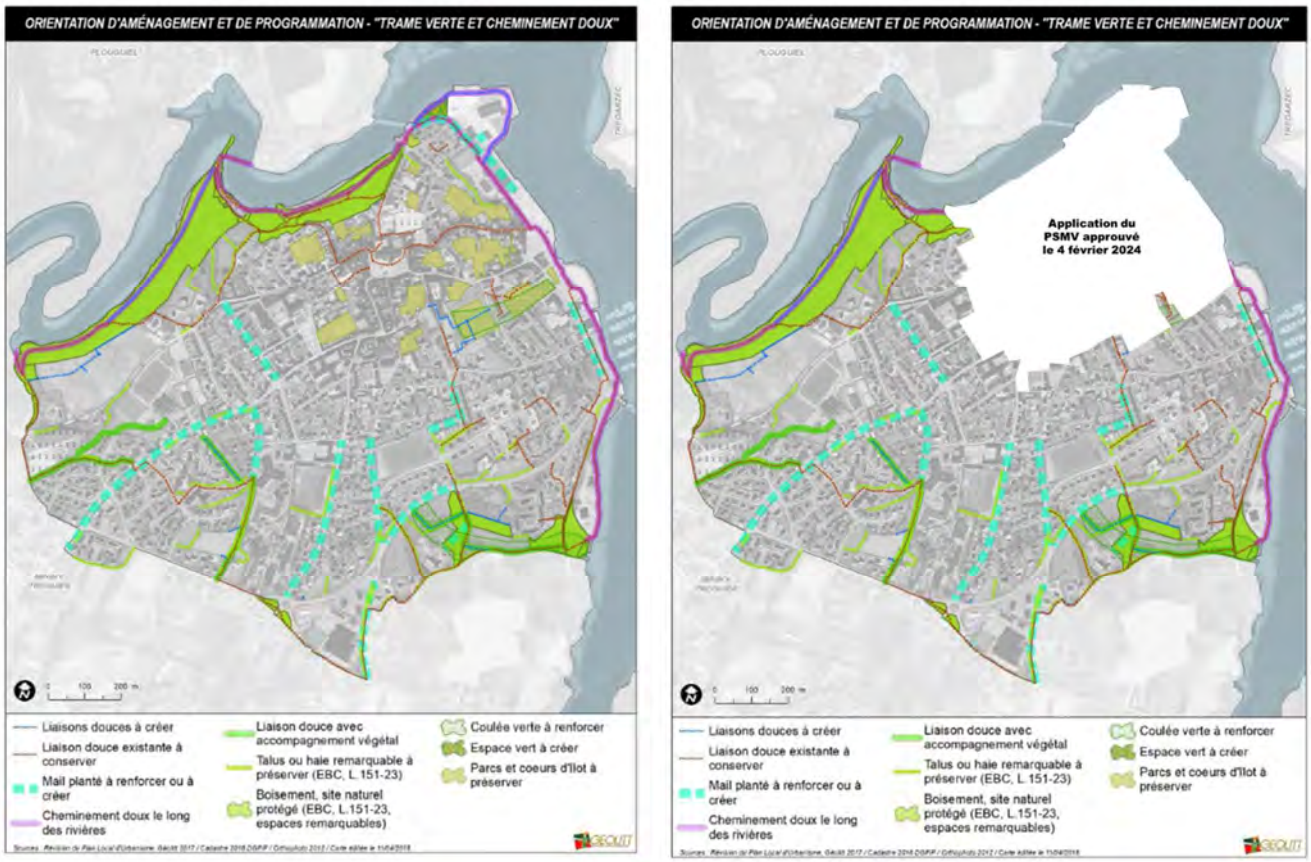

Evolution de la carte relative à l'OAP Trame verte et cheminement doux

L'OAP n°5 dite « Gendarmerie » est par ailleurs annotée pour signaler que la partie nord, couverte par le PSMV, ne figure qu'à titre informatif. Les informations figurant au tableau sont également actualisées.

Evolution de l'OAP n°5 Gendarmerie

5- Gendarmerie		
ZONAGE - SURFACE	Zones ~~US et~~ UC – 0,5 ha ~~0,67 ha, dont 0,30 ha pour un programme de renouvellement urbain~~	Vue depuis le stationnement
PROGRAMME	Après le déplacement de la gendarmerie, le secteur sera destiné à des **équipements culturels et éducatifs** et/ou à de l'**habitat**.	
DENSITE	Au minimum 36 logements/ha~~, soit au minimum 10 logements à réaliser~~, si l'opération est un programme de logements.	
IMPLANTATION DU BATI		
ACCES ET DESSERTE	**Desserte automobile** : desserte possible par : - La rue du Minihy (stationnement de la salle des fêtes) - La rue Peltier (liaison et stationnement à réaliser) - La rue Gambetta (stationnement en cours de réalisation) **Liaisons piétonnes** à prévoir en direction de ces mêmes axes.	
PAYSAGE	Un aménagement paysager des espaces publics devra être réalisé.	
RESEAUX	**Eaux usées** : raccordement à l'assainissement collectif. **Eaux pluviales** : rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.	

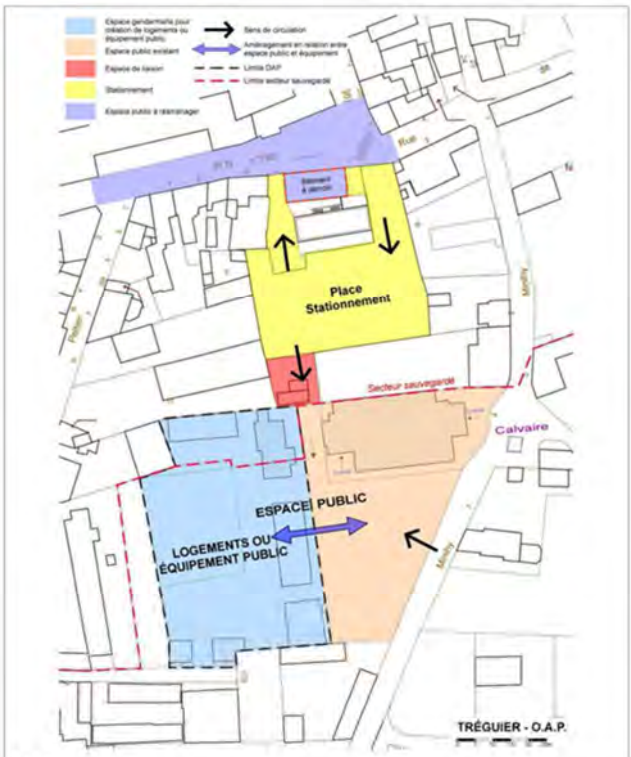

Descriptif :
Aménagement d'une place centrale destinée au stationnement bordé de maisons de ville à l'Ouest. Le stationnement des logements sera partagé avec celui de l'espace public OU création d'un espace public à l'Est et d'un équipement public à l'Ouest (équipement culturel et/ou éducatif).
Esquisse Bernard LEOPOLD, architecte DPLG

La représentation graphique ci-dessus est à respecter dans l'esprit. Les tracés figurant dans les schémas sont des principes dont la localisation précise peut être adaptée en fonction du projet d'aménagement dès lors que ces principes sont respectés.

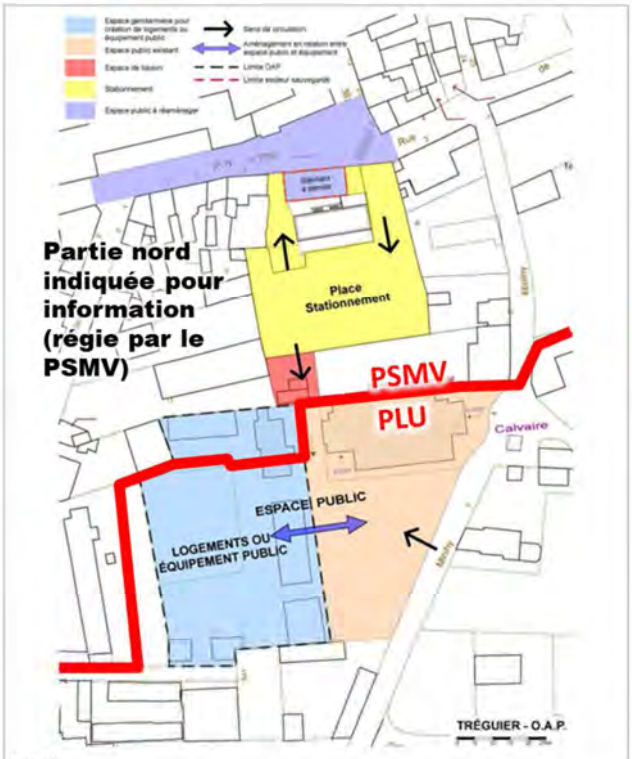

Descriptif :
Aménagement d'une place centrale destinée au stationnement bordé de maisons de ville à l'Ouest. Le stationnement des logements sera partagé avec celui de l'espace public OU création d'un espace public à l'Est et d'un équipement public à l'Ouest (équipement culturel et/ou éducatif).
Esquisse Bernard LEOPOLD, architecte DPLG

La représentation graphique ci-dessus est à respecter dans l'esprit. Les tracés figurant dans les schémas sont des principes dont la localisation précise peut être adaptée en fonction du projet d'aménagement dès lors que ces principes sont respectés.

4. APPROCHE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Les incidences évaluées correspondent exclusivement aux impacts de la procédure de modification par rapport à la situation actuelle du PLU. Elles ne portent que sur la modification proposée pour le site avenue des Etats de Bretagne. En effet, l'autre objet de la modification porte sur la suppression des dispositions du PLU se rapportant au périmètre du territoire communal déjà couvert par le PSMV du site patrimonial remarquable. PLU et PSMV ayant été élaborés en parallèle, les dispositions qui figuraient au PLU sont déjà intégrées dans le PSMV, qui comprend en outre des mesures complémentaires visant la préservation et la mise en valeur des patrimoines bâtis, paysagers et environnementaux de la commune. Les caractéristiques environnementales du site concerné Avenue des Etats de Bretagne et de la commune sont détaillés ci-avant dans la notice et dans son annexe.

Thématiques	Incidences		
	Effets	Mesures d'évitement / réduction	Indicateurs de suivi
Natura 2000	A l'intérieur des sites d'analyses, aucune espèce végétale ou animale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée. Leur présence est envisageable, mais n'a pas été mise en évidence, ce qui semble cohérent au regard des milieux évalués et de leur caractère remanié et plus ou moins proche de la zone urbaine. L'analyse réalisée n'a pas permis de mettre en évidence d'habitat d'intérêt communautaire à l'intérieur de la zone étudiée. Par ailleurs, les milieux d'intérêt communautaire des zonages ZSC ne devraient pas être impactés par les opérations de manière directe ou indirecte. L'examen de ce projet permet de considérer que l'incidence est peu significative sur le site Natura 2000 évalué, connecté de manière indirecte ou fréquenté par des espèces assez mobiles. Selon les termes de l'article R.414-21 du Code de l'Environnement, le contenu de ce volet "évaluation Natura 2000" se limitera à cet exposé, dès lors que l'analyse permet de conclure effectivement à l'absence d'incidence significative.	/	/

Thématiques	Effets	Mesures d'évitement / réduction	Indicateurs de suivi
Faune/flore/ **habitats**	Au regard des espèces et milieux présents, l'aménagement de la zone ne provoquera pas de perte de milieu à enjeu ou d'espèce végétale protégée de manière directe ou indirecte (enjeux faibles su l'essentiel du site, enjeux faibles à modéré sur certaines lisières du site). Les amphibiens, l'entomofaune tout comme les mammifères (terrestres et semi-aquatiques), ne sont pas des groupes à enjeux sur la zone au regard de l'opération. Les possibles effets sur l'avifaune (et éventuellement les reptiles même si non observés) devraient être limités compte tenu du maintien des alignements bocagers. La conservation des éléments arbustifs des haies conditionnera l'absence d'effet notable direct en lien avec un programme d'aménagement sur la zone. La présence du Chat domestique comme dans beaucoup de secteurs urbains induit une pression de prédation sur l'avifaune, les reptiles et les mammifères principalement.	OAP assurant la préservation et le renforcement des éléments bocagers du site, avec des constructions et imperméabilisation du sol interdits sous les houppiers, et la préservation des racines à garantir lors des travaux d'aménagement et de réseaux par des moyens techniques adaptés. OAP demandant à ne pas prévoir d'éclairage public le long de la haie bocagère sud (où les enjeux écologiques, sont modérés). Haie bocagère sud et talus-mur Est protégés au règlement graphique	Vérifier post-aménagement la conservation des haies et l'absence d'aménagement sous les houppiers
Espèces exotiques envahissantes	Présence d'Erables sycomore	Règlement du PLU interdisant les plantes invasives. OAP demandant la suppression des essences invasives observées sur le site.	Vérification de l'absence de plantes invasives
Zones humides et cours d'eau	Absence de zones humides et de cours d'eau sur le site	/	/
Espaces agricoles et consommation foncière	Site déjà artificialisé en milieu urbain (ancien terrain de sport) considéré comme déjà consommé au MOS Bretagne.	/	/

Thématiques	Effets	Mesures d'évitement / réduction	Indicateurs de suivi
Paysage et patrimoine	Bonne intégration paysagère grâce aux haies, alignements d'arbres et constructions situés dans l'environnement proche du site Vues sur le site depuis le voisinage proche et bâtiment du collège ouvert sur le site en limite nord Absence de patrimoine bâti	OAP demandant le maintien et le renforcement des haies bocagères existantes à l'ouest et au sud du site OAP demandant de maintenir ou recréer une bande végétale en limite est le long de l'avenue des Etats de Bretagne. OAP demandant un recul des constructions vis-à-vis du bâtiment du collège Saint-Yves au nord-ouest et de l'habitation riveraine au sud-est	Vérification de l'impact post-aménagement (vérifier la réelle portée sur le plan paysager)
Trame Verte et Bleue et zonages environnementaux	Localisation en milieu urbain en dehors des continuités écologiques. Dans le cadre de cette analyse, il n'a pas été observé d'enjeu susceptible d'influer négativement sur la Trame verte et Bleue. Pas de connexion avec le réseau Natura 2000 (localisation à 4 km) ou les ZNIEFF les plus proches (à 2km)	/	/
Effet de l'imperméabili-sation et assainissement des eaux pluviales	Modification du régime d'infiltration des eaux pluviales par imperméabilisation	OAP demandant de rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.	Analyse de la gestion des eaux pluviales .
Assainissement des eaux usées	Augmentation des effluents générés évaluées autour de 56 EH minimum. STEP du Bilo non conforme en performance (charge organique reçue ponctuellement dépassée).	Raccordement du site au réseau d'assainissement collectif. La collectivité s'est engagée depuis 2021 dans un programme de travaux sur le réseau et dans un projet de nouvelle station, dimensionnée sur les hausses prévisionnelles de charges entrantes à l'horizon 2040 à l'échelle des trois communes raccordées. Sa mise en service doit intervenir en 2028. Elle sera de type boues activées avec désinfection tertiaire par UV.	Vérification de la qualité de traitement des eaux issues de la STEP

Thématiques	Effets	Mesures d'évitement / réduction	Indicateurs de suivi
Nuisances, risques, santé humaine	Aléa faible pour le risque retrait-gonflement d'argile. Localisation du site en partie dans la bande de bruit 30m de part et d'autre du bord extérieur de la RD8. Ce statut impose un isolement acoustique adapté des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit Trafic généré par le projet évalué autour de 162 véhicules par jour (sur la base d'un minimum de 33 logements, 3 déplacements quotidiens par personne dont 1/3 en mobilité douce et 1,7 personnes par ménage et de la présence d'une brigade de gendarmerie générant une cinquantaine de déplacements journaliers). Accès sur un axe structurant (RD 8) supportant 2257 véhicules par jour en moyenne en 2022, dont 4,1% de poids lourds et disposant de cheminements piétons sécurisés. Accueil potentiel d'un équipement sensible du point de vue de la sécurité (brigade de gendarmerie).	Augmentation du nombre de déplacements limitée à l'échelle de l'agglomération et de la RD8. Requalification de la RD8 projetée à court terme avec objectif de sécurisation des modes de déplacements doux et motorisés et réduction de la vitesse. OAP demandant un seul accès (sauf impossibilité technique) sur la RD8 et prévoyant des dispositions pour la sécurité routière (selon les recommandations de l'agence technique départementale). OAP demandant à ce que les habitations hors brigade ne disposent pas de vues directes des constructions voisines sur la gendarmerie et les logements des familles des gendarmes.	Vérification de l'efficacité des aménagements
Assainissement des eaux usées	Augmentation des effluents générés évaluées autour de 56 EH minimum. STEP du Bilo non conforme en performance (charge organique reçue ponctuellement dépassée).	Raccordement du site au réseau d'assainissement collectif. La collectivité s'est engagée depuis 2021 dans un programme de travaux sur le réseau et dans un projet de nouvelle station, dont la mise en service doit intervenir en 2028, sera dimensionnée sur les hausses prévisionnelles de charges entrantes à l'horizon 2040 à l'échelle des trois communes raccordées. Elle sera de type boues activées avec désinfection tertiaire par UV.	Vérification de la qualité de traitement des eaux issues de la STEP

Thématiques	Effets	Mesures d'évitement / réduction	Indicateurs de suivi
Déplacement et énergies	Trafic généré par le projet évalué à 162 véhicules par jour. Augmentation des déplacements doux vers le centre-ville et les commerces (collège Saint-Yves à proximité immédiate, autres établissements scolaires, équipements sportifs et de loisir, centre-ville à moins de 500m). Réseau de chaleur existant à proximité immédiate.	Requalification de la RD8 projetée à court terme avec objectif de sécurisation des modes de déplacements doux et motorisés et réduction de la vitesse. OAP demandant le raccordement du site au réseau de chaleur et l'absence d'éclairage public, a minima le long de la haie sud OAP favorisant l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies soucieuses de l'environnement dans les nouvelles constructions.	Effectivité du raccordement au réseau de chaleur. Evaluation de la production d'énergie renouvelable.

Les incidences environnementales de la modification du PLU sont limitées. L'OAP permet d'intégrer les éléments naturels susceptibles de présenter des enjeux (conservation de la haie au Sud et de l'arbre isolé) et propose de traiter la question de l'Erable sycomore. En outre, les modifications prévues n'affectent pas de site Natura 2000.

5. ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME, LES PLANS ET PROGRAMMES

ARTICULATION AVEC LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU DE TREGUIER

Le PADD identifie notamment les orientations suivantes en matière d'habitat :

- Prévoir une production d'environ 14 logements neufs par an
- Orienter le renouvellement et la production de logements sociaux vers de l'individuel T4 ou T5, typologie manquante sur la commune, notamment pour les jeunes ménages
- Proposer des logements adaptés au maintien à domicile des personnes âgées
- Favoriser l'accession à la propriété

La modification a une incidence directe sur la production de logements puisqu'elle va permettre la réalisation de 33 logements au minimum. Si le site n'était initialement pas dédié à l'habitat, il était toutefois prévu pour l'accueil d'une population nouvelle (EHPAD). De plus, si la modification produit une augmentation du potentiel de logements réalisables, compte-tenu de la difficulté à produire du logement sur la commune, cette évolution est positive et favorisera l'atteinte des objectifs.

En matière d'équipement, le PADD prévoit de « Accompagner le déplacement de la gendarmerie sur un site plus adapté à ses contraintes de fonctionnement actuelles (proximité d'un axe de communication structurant à l'échelle du Trégor) ». Le nouveau site identifié répond à ces exigences. Par ailleurs, il n'occulte pas le potentiel de développement de l'hôpital, dont le site présente un potentiel de densification.

La carte du PADD du PLU propose de renforcer ou créer des pôles d'équipement au niveau du site concerné par la procédure. La modification est compatible avec cet objectif puisque l'objectif d'accueillir un équipement perdure, même s'il est enrichi par le développement de l'offre de logements.

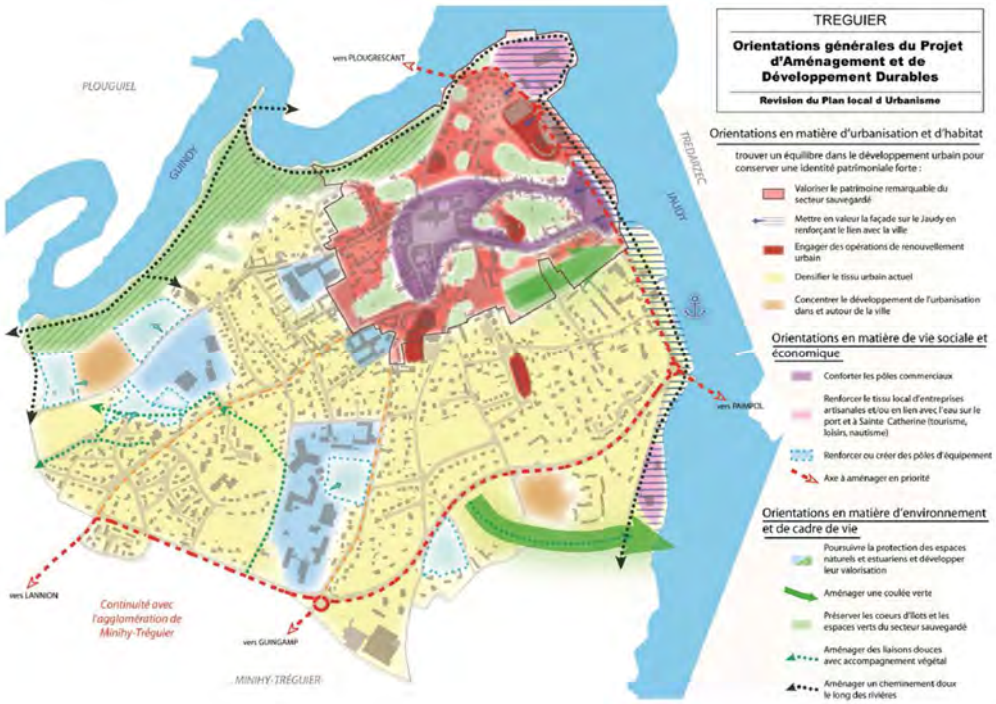

Cartographie figurant au PADD du PLU en vigueur

ARTICULATION AVEC LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU SITE PATRIMONIAL DE TREGUIER

La modification permet une mise en conformité du PLU avec le PSMV approuvé postérieurement au PLU et le code de l'urbanisme en supprimant toutes les dispositions du PLU se rapportant aux espaces couverts par le PSMV.

ARTICULATION AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU TREGOR

Le SCOT du Trégor approuvé en 2020 est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et constitue ainsi le document de référence pour les PLU.

Le SCOT identifie Tréguier comme un pôle urbain secondaire du territoire, comportant des fonctions structurantes à l'échelle d'une vingtaine de communes. Il établit pour la ville un objectif de production de 350 logements sur la période 2020/2040, dont un tiers en densification. Son document d'orientations et d'objectifs demande une densité moyenne minimale de 22 logements par hectare pour Tréguier.

En imposant une densité supérieure à 30 logements par hectare, la présente modification favorise l'atteinte de ces objectifs.

La zone ciblée par la présente modification se situe au cœur d'une enveloppe urbaine considérée comme élément fracturant de la trame verte et le bleue identifiée par le SCOT du Trégor.

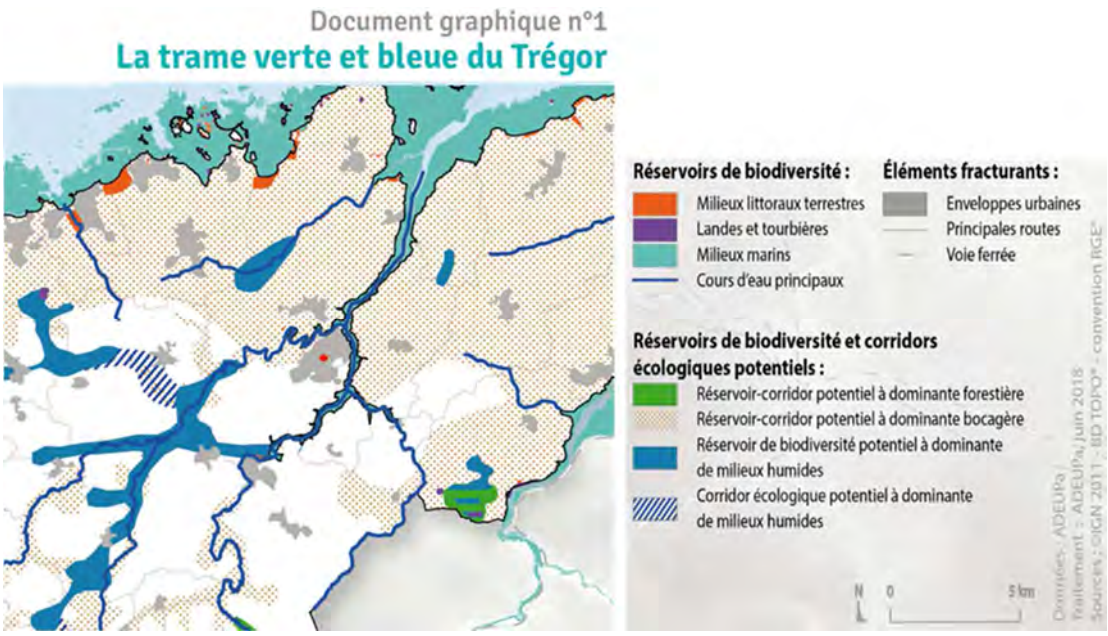

Localisation du site Avenue des Etats de Bretagne (point rouge) au sein de la trame verte et bleue du SCOT du Trégor (source : DOO du SCOT)

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ET LES OBJECTIFS NATIONAUX DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le PLH de Lannion-Trégor Communauté 2018-2023, prorogé, identifie un objectif de 66 logements à produire pour Tréguier, soit 11 logements par an, ainsi que la réalisation d'un total de 7 logements locatifs sociaux sur sa durée.

Le bilan triennal du PLH de septembre 2021 indiquait que seulement 3 logements avaient été produits en 3 ans, soit 12% de l'objectif à réaliser. Fin 2023, seuls 9 logements supplémentaires ont été commencés. A l'issue du PLH un déficit de 54 logements est donc constaté. La construction neuve (logements commencés, source Sit@del2) s'établit à 46 logements pour 2021, 2022 et 2023. Il restait donc début 2024 19 logements à produire pour atteindre les objectifs du PLH.

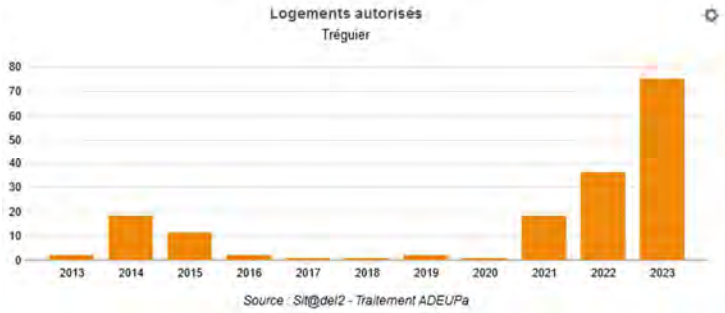

Evolution de la construction neuve à Tréguier entre 2013 et 2023 (source : Adeupa, Sitadel2)

Avec la production de 33 logements, la modification du PLU permet de participer au comblement du déficit de production constaté à la fin de la période initiale du PLH et de répondre aux besoins aux logements à court et moyen terme.

ARTICULATION AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H), LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) EN PROJET ET L'OBJECTIF « ZERO ARTIFICALISATION NETTE » DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Le PLUi-H est en cours d'élaboration. Son élaboration a été prescrite par délibération en date du 25 Juin 2019. Un plan de mobilité et un PCAET sont également à l'étude sur le même territoire. Le PADD du PLUI-H a été débattu le 26 septembre 2023.

Le projet avenue des Etats de Bretagne n'est pas générateur de consommation d'espaces naturels agricoles et forestières (ENAF). La mobilisation du site sera compatible avec les objectifs de la loi Climat et Résilience. Elle permettra par ailleurs de répondre aux besoins en logements. L'autre objet de la modification, qui ne porte pas sur le fond, est également sans incidence.

Extrait du MOS Bretagne au niveau du site (positionnement sur des espaces d'équipements considérés comme déjà consommés)

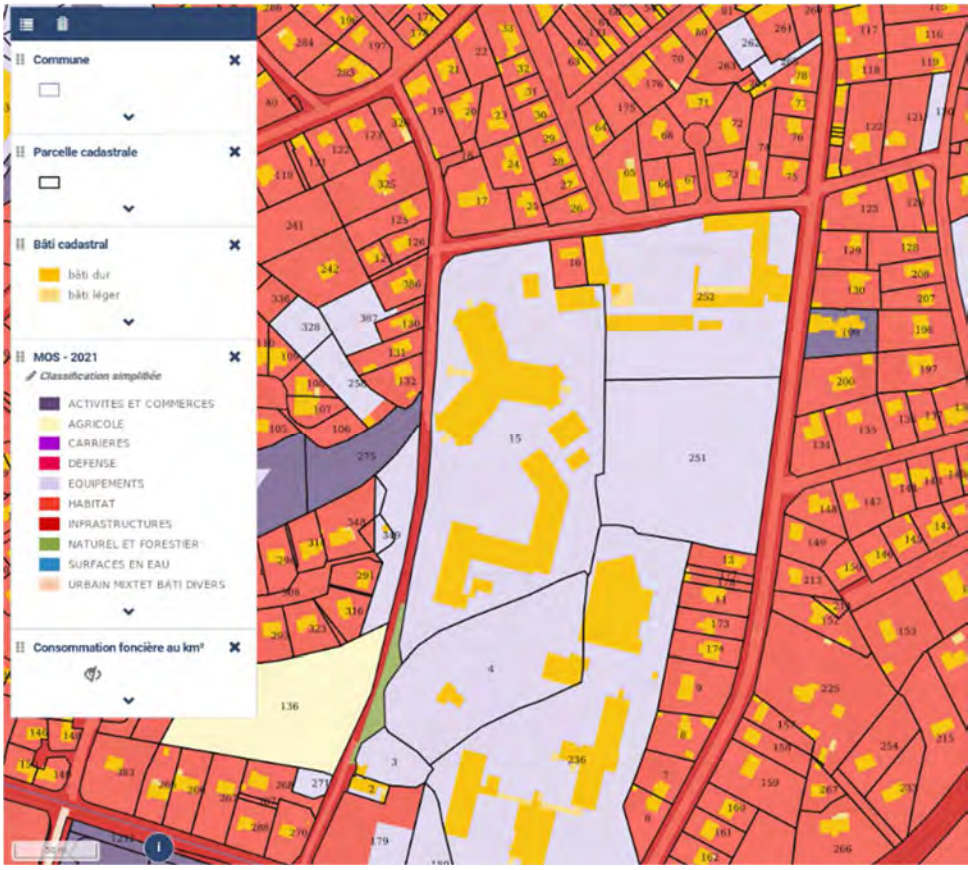

L'évolution du PLU portée par la présente procédure ne constitue ainsi pas un bouleversement des équilibres du PLU en matière d'habitat mais contribue au contraire à mettre en œuvre les objectifs du PADD, en cohérence avec le SCOT, le PLH, le futur PLUi-H et les objectifs de la loi Climat et Résilience.

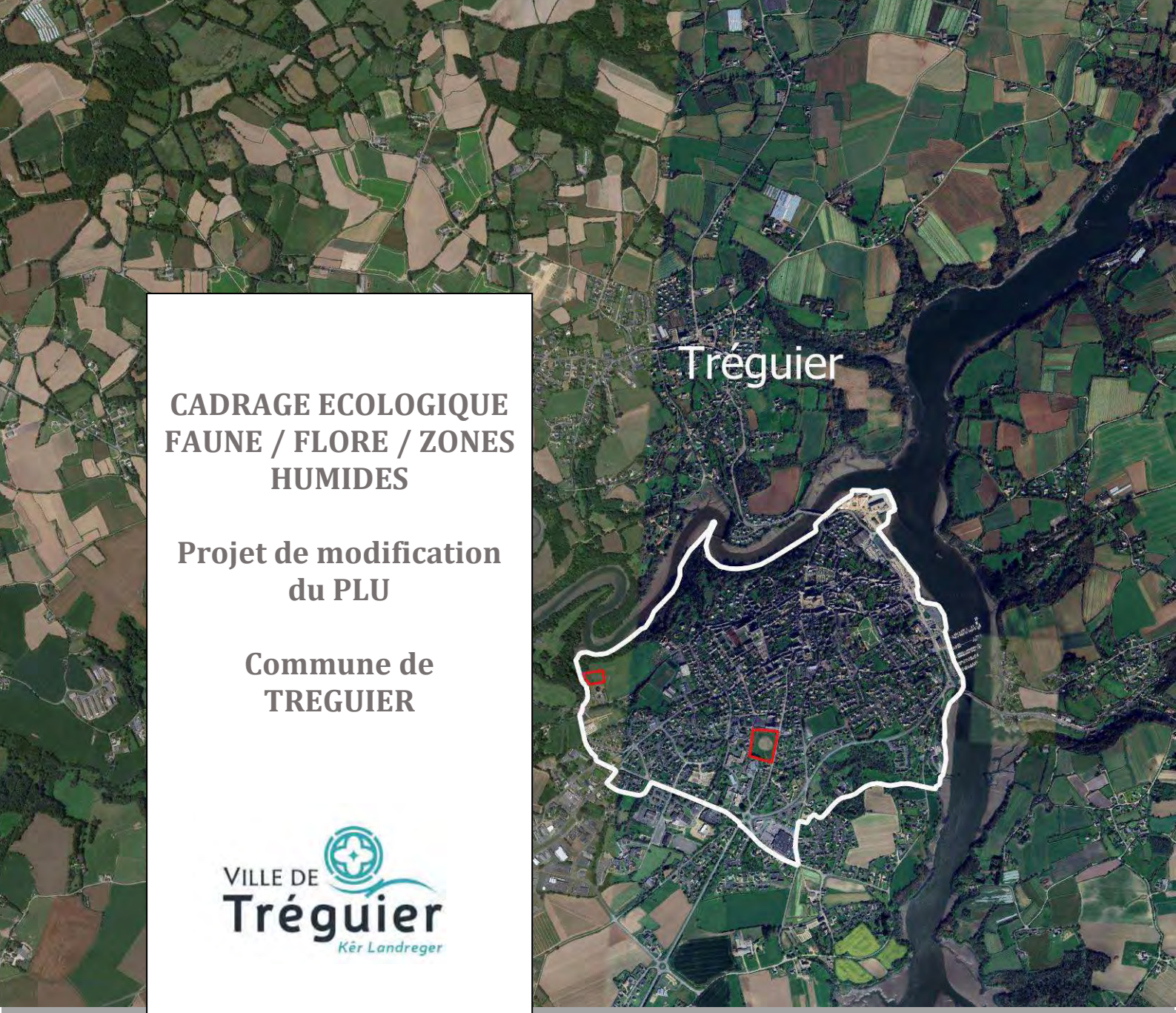

CADRAGE ECOLOGIQUE FAUNE / FLORE / ZONES HUMIDES

Projet de modification du PLU

Commune de TREGUIER

Septembre 2024

BIOSFERENN
2 rue de Haute Bretagne
35380 TREFFENDEL
biosferenn@gmail.com

SOMMAIRE

I. Introduction _____ 1

II. Aspects environnementaux (bibliographie et zonages) _____ 4

1. Analyse bibliographique _____ 4
2. Analyse du milieu naturel _____ 7

III. Diagnostic flore, analyse des milieux _____ 18

1. Caractérisation de la flore – habitats / Campagnes de terrain _____ 18
2. Méthode _____ 18
3. Définition de l'intérêt de la flore _____ 18
4. Définition de l'intérêt des habitats _____ 19
5. Diagnostic habitats – flore _____ 19
6. Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats _____ 28

IV. Caractérisation de la faune _____ 29

1. Campagnes de terrain, méthode et définition de l'intérêt de la faune _____ 29
2. Pré-diagnostic faunistique _____ 29
3. Synthèse des enjeux pour la faune _____ 36

V. Analyse sur le réseau Natura 2000 _____ 40

VI. Analyse des effets possibles et mesures proposées par thématiques _____ 42

VII. Présentation de l'OAP du secteur Centre-ville retenue et ses dispositions _____ 43

VIII. Conclusion _____ 45

I. Introduction

Le présent rapport, réalisé sur une trame de dossier réglementaire, comprend un diagnostic en fin de période de pic de reproduction d'un maximum d'espèces animales et de développement végétatif pour la flore. Les deux secteurs d'étude se trouvent sur la partie Ouest de la commune, au Nord de la station d'épuration, et dans le centre-ville au Sud du collège Saint-Yves. Ces zones sont classées AH et 1AUe au plan local d'urbanisme et leur aménagement devrait être affecté à de l'habitat : une caserne de gendarmerie pour l'un et l'extension de la station d'épuration pour l'autre. Il s'agit de zones à dominante prairiale, dont les abords sont colonisés de sujets arbustifs ligneux sur les lisières pour le secteur du Centre-ville, et bordée à l'Ouest par une ptéridaie pour la STEP.

L'analyse s'est déroulée au cours de deux passages les 05 juin et 18 juillet 2024, ce qui permis de produire le présent document de cadrage écologique. Les températures lors des passages étaient au-dessus des températures des moyennes de saison pour celui du 18/07 et dans les normales celui du 5/06.

Le tableau suivant reprend les conditions d'observations au cours des passages de terrain :

Conditions météorologiques lors des passages de terrain

Dates des passages	Conditions d'observations	Vent	Températures	Nature des investigations
05/06/2024	Après-midi Ensoleillées	Faible	18 degrés en journée	Avifaune, reptiles, entomofaune, mammifères terrestres, arbres à cavité
18/07/2024	Après-midi Ensoleillées à variables	Faible	26 degrés en journée	Flore, avifaune, entomofaune et reptiles

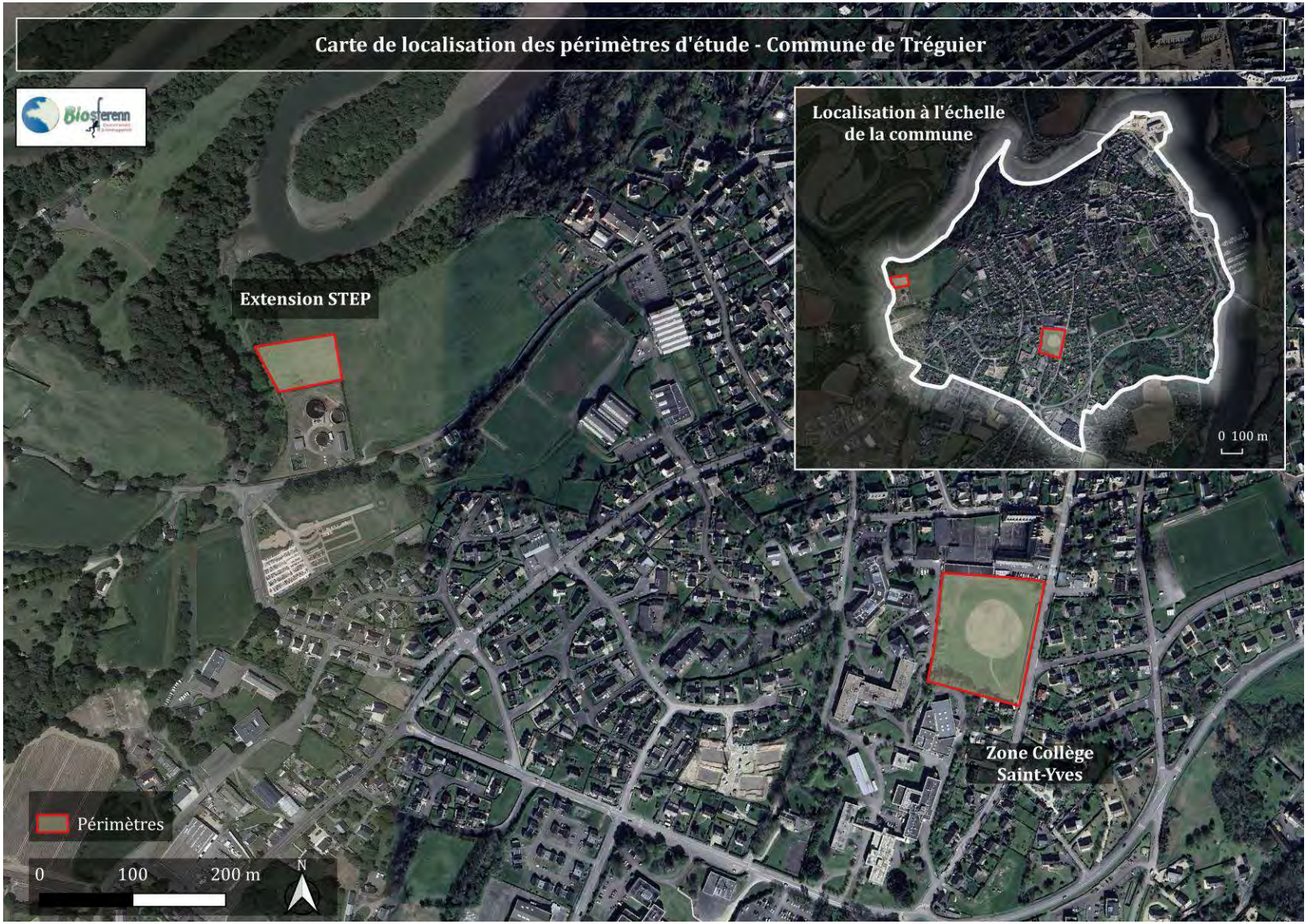

Figure 1 : carte de localisation des aires d'analyse (Fond de carte : Google Satellite)

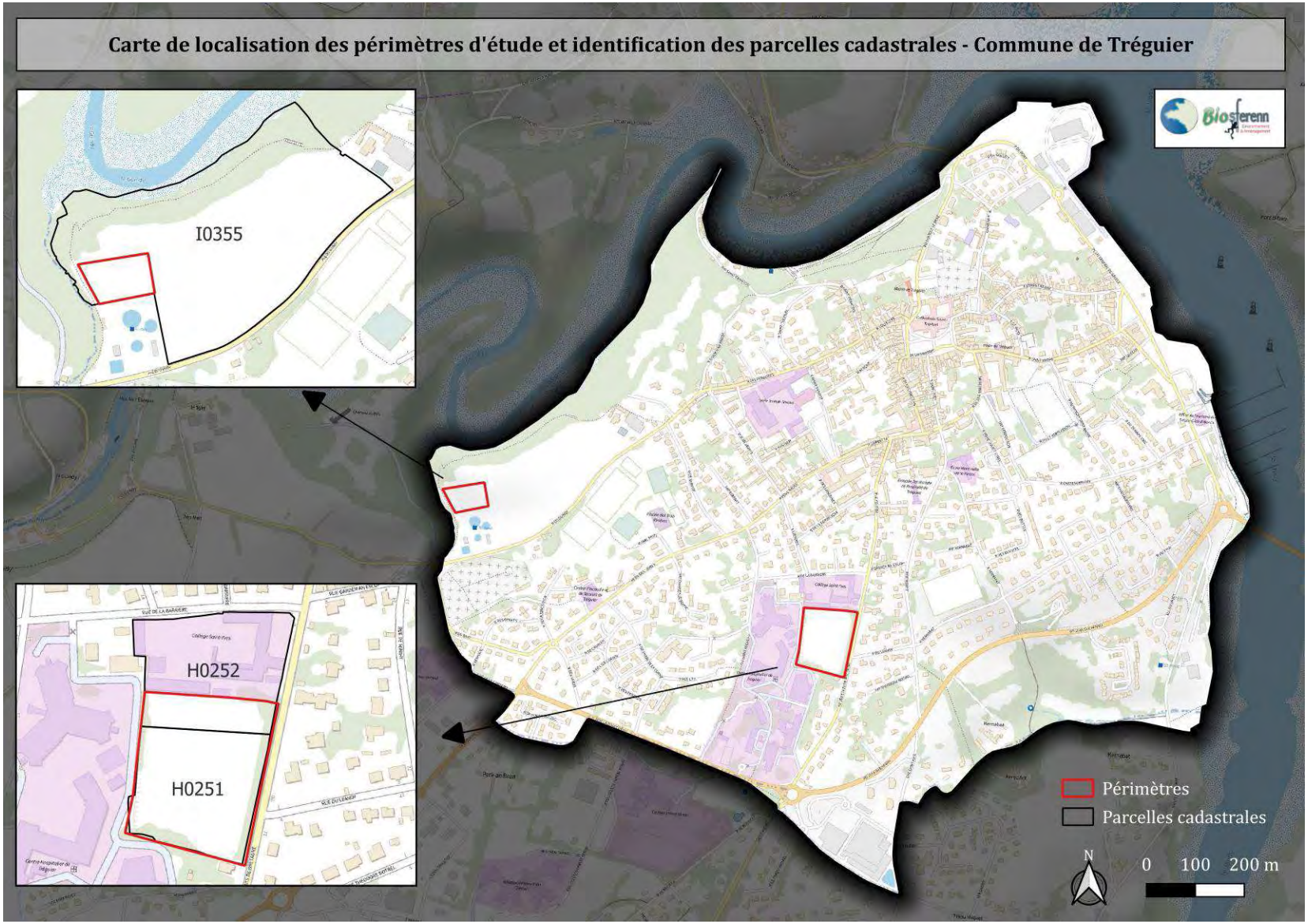

Figure 2 : carte de localisation des périmètres d'étude et références cadastrales (Fond de carte : IGN)

II. Aspects environnementaux (bibliographie et zonages)

1. Analyse bibliographique

Présentation des données naturalistes communales connues

D'après la base de données en ligne eCalluna du conservatoire Botanique National de Brest (consultée le 29/08/2024), 2 espèces protégées et 4 espèces menacées (dont une est également protégée) ont été répertoriées par des observateurs contributeurs au CBNB sur les 245 espèces inventoriées sur la commune de Tréguier.

Tableau 1 : Synthèse des espèces protégées et menacée dans la base eCalluna du CBNB (Commune de Tréguier)

Nom de l'espèce	Nom français	Espèces	Dernière observation
Atriplex longipes Drejer	Arroche à long pédoncule	Protégée	2004
Botrychium lunaria (L.) Sw.	Botryche lunaire	Protégée	1893
Puccinellia distans (L.) Parl.	Puccinellie distante	Menacée	2017
Puccinellia fasciculata (Torr.) E.P.Bicknell	Puccinellie fasciculée	Menacée	1970
Puccinellia rupestris (With.) Fernald & Weath.	Puccinellie dense	Menacée	2017

A noter également que 5 plantes invasives avérées et 7 espèces potentiellement invasives ont été observées sur la commune de Tréguier.

Tableau 2 : Synthèse des espèces invasives dans la base eCalluna du CBNB (Commune de Tréguier)

Nom de l'espèce	Nom français	Invasive	Dernière observation
Acer pseudoplatanus L.	Erable sycomore	Potentielle	2011
Allium triquetrum L.	Ail à trois angles	Avérée	2018
Buddleja davidii Franch.	Lilas de chine	Potentielle	2020
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Gynérium	Avérée	2020
Cotoneaster horizontalis Decne.	Cotonéaster horizontal	Potentielle	2020
Cotula coronopifolia L.	Cotule à feuilles de sénebière	Potentielle	2004
Epilobium adenocaulon Hausskn.	Epilobe cilié	Potentielle	2021
Laurus nobilis L.	Laurier sauce	Avérée	2020
Petasites fragrans (Vill.) C.Presl	Pétasite odorant	Potentielle	2018
Prunus laurocerasus L.	Laurier palme	Avérée	2020
Reynoutria japonica Houtt.	Renouée du japon	Avérée	2012
Senecio inaequidens DC.	Séneçon du cap	Potentielle	2020

Concernant la faune, voici les données récupérées d'après les données communales de la base Faune Bretagne (consultée le 29/08/2024) :

Faune	Nombre d'espèces	Faune	Nombre d'espèces
Oiseaux	87	Amphibiens	1
Chauves-souris	1	Odonates	1
Mammifères	2	Papillons de jour	7

Synthèse des données d'oiseaux issues de la base faune-Bretagne (87 espèces)

Oiseaux			
Nom français	**Nom latin**	**Nom français**	**Nom latin**
Bernache cravant	*Branta bernicla*	**Pic vert**	*Picus viridis*
Bernache cravant à ventre sombre	*Branta bernicla bernicla*	**Pic épeiche**	*Dendrocopos major*
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	**Hirondelle de rivage**	*Riparia riparia*
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	**Hirondelle rustique**	*Hirundo rustica*
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	**Hirondelle de fenêtre**	*Delichon urbicum*
Harle huppé	*Mergus serrator*	**Pipit farlouse**	*Anthus pratensis*
Plongeon arctique	*Gavia arctica*	**Bergeronnette des ruisseaux**	*Motacilla cinerea*
Plongeon imbrin	*Gavia immer*	**Bergeronnette grise**	*Motacilla alba*
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	**Bergeronnette grise**	*Motacilla alba alba*
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	**Bergeronnette de Yarrell**	*Motacilla alba yarrellii*
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	**Troglodyte mignon**	*Troglodytes troglodytes*
Cormoran huppé	*Gulosus aristotelis*	**Accenteur mouchet**	*Prunella modularis*
Héron garde-boeufs	*Bubulcus ibis*	**Rougegorge familier**	*Erithacus rubecula*
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	**Rougequeue noir**	*Phoenicurus ochruros*
Héron cendré	*Ardea cinerea*	**Traquet du Groenland**	*Oenanthe oenanthe leucorhoa*
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	**Merle noir**	*Turdus merula*
Épervier d'Europe	*Accipiter nisus*	**Grive musicienne**	*Turdus philomelos*
Buse variable	*Buteo buteo*	**Grive mauvis**	*Turdus iliacus*
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	**Grive draine**	*Turdus viscivorus*
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	**Cisticole des joncs**	*Cisticola juncidis*
Huîtrier pie	*Haematopus ostralegus*	**Fauvette à tête noire**	*Sylvia atricapilla*
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*	**Pouillot véloce**	*Phylloscopus collybita*
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	**Roitelet huppé**	*Regulus regulus*
Bécasseau variable	*Calidris alpina*	**Roitelet à triple bandeau**	*Regulus ignicapilla*
Courlis corlieu	*Numenius phaeopus*	**Mésange à longue queue**	*Aegithalos caudatus*
Courlis cendré	*Numenius arquata*	**Mésange nonnette**	*Poecile palustris*
Chevalier arlequin	*Tringa erythropus*	**Mésange bleue**	*Cyanistes caeruleus*
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	**Mésange charbonnière**	*Parus major*
Chevalier aboyeur	*Tringa nebularia*	**Sittelle torchepot**	*Sitta europaea*
Chevalier culblanc	*Tringa ochropus*	**Grimpereau des jardins**	*Certhia brachydactyla*
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	**Geai des chênes**	*Garrulus glandarius*
Mouette mélanocéphale	*Ichthyaetus melanocephalus*	**Pie bavarde**	*Pica pica*

Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	**Choucas des tours**	*Coloeus monedula*
Goéland argenté	*Larus argentatus*	**Corneille noire**	*Corvus corone*
Goéland marin	*Larus marinus*	**Étourneau sansonnet**	*Sturnus vulgaris*
Sterne caugek	*Thalasseus sandvicensis*	**Moineau domestique**	*Passer domesticus*
Pigeon biset domestique	*Columba livia f. domestica*	**Pinson des arbres**	*Fringilla coelebs*
Pigeon colombin	*Columba oenas*	**Serin cini**	*Serinus serinus*
Pigeon ramier	*Columba palumbus*	**Verdier d'Europe**	*Chloris chloris*
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*	**Chardonneret élégant**	*Carduelis carduelis*
Chouette hulotte	*Strix aluco*	**Tarin des aulnes**	*Spinus spinus*
Martinet noir	*Apus apus*	**Grosbec casse-noyaux**	*Coccothraustes coccothraustes*
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	**Bruant zizi**	*Emberiza cirlus*
Huppe fasciée	*Upupa epops*		

Synthèse des données des chauves-souris issues de la base faune-Bretagne (1 espèce)

Chauve-souris	
Nom français	**Nom latin**
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*

Synthèse des données de mammifères issues de la base faune- Bretagne (2 espèces)

Mammifères			
Nom français	**Nom latin**	**Nom français**	**Nom latin**
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	**Taupe d'Europe**	*Talpa europaea*

Synthèse des données d'amphibiens issues de la base faune- Bretagne (1 espèce)

Amphibiens	
Nom français	**Nom latin**
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*

Synthèse des données d'odonates issues de la base faune- Bretagne (1 espèce)

Odonates	
Nom français	**Nom latin**
Cériagrion délicat	*Ceriagrion tenellum*

Synthèse des données de papillons de jour issues de la base faune- Bretagne (7 espèces)

Papillons de jour			
Nom français	**Nom latin**	**Nom français**	**Nom latin**
Machaon	*Papilio machaon*	**Myrtil**	*Maniola jurtina*
Citron	*Gonepteryx rhamni*	**Grande Tortue**	*Nymphalis polychloros*
Tircis	*Pararge aegeria*	**Petite Tortue**	*Aglais urticae*
Amaryllis	*Pyronia tithonus*		

Il ressort de l'analyse bibliographique que le secteur est assez peu renseigné sur le plan de la faune. Il devrait y avoir un nombre de données plus important pour cette commune bien qu'elle soit assez petite et plutôt urbaine.

2. Analyse du milieu naturel

Présentation des zonages environnementaux ZNIEFF les plus proches

Le secteur d'étude se trouve situé à proximité de 14 ZNIEFF de type I et d'une ZNIEFF de type II à moins d'un km.

La détermination et la délimitation de ZNIEFF trouvent leur origine dans les objectifs de connaissance de la faune et de la flore locale, puisque ce sont des inventaires scientifiques permettant d'identifier d'éventuels éléments rares, protégés ou menacés.

Ces zones ne bénéficient d'aucune portée réglementaire directe. Cependant elles peuvent héberger des espèces protégées et, par conséquent, la réglementation environnementale s'y référant.

Les ZNIEFF peuvent être de deux grandes catégories (Marine ou Continentale), elles-mêmes décomposées en deux typologies (type I ou II).

- Les ZNIEFF de type I comportent des espèces ou des habitats remarquables caractéristiques de la région.
- Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés ou offrant de fortes potentialités biologiques.

Voici les 14 ZNIEFF de type I Continentales présentes à proximité de la zone du projet :

Code	Nom de la ZNIEFF de type I	Distance du site d'étude
530020135	MARAIS DE GOUERMEL	5 400 m
530012188	CÔTE DE PELLINEC À ROC'H GLAZ	6 150 m
530020144	MARAIS DE RALEVY	6 300 m
530030066	ILES ZILIEC, OZAC'H ET BALANEC (ARCHIPEL DE SAINT-GILDAS)	6 900 m
530020142	ILE DU MILIEU	7 600 m
530020034	PENHOAT-LANCERF	7 700 m

530005995	ANSE DU LEDANO DANS L'ESTUAIRE DU TRIEUX	7 700 m
530020172	VASES DU TRIEUX ENTRE LA ROCHE JAGU ET FRINAUDOUR	7 800 m
530020141	ILE SAINT GILDAS ET ILE DES LEVRETTES	8 000 m
530020146	MARAIS DE TRESTEL	8 200 m
530030031	MARAIS TOURBEUX DE LANDOUREG	8 600 m
530020103	CASTEL MEUR ET POINTE DU CHATEAU	8 850 m
530020132	COTE DE BRESTAN	9 200 m
530030065	ILE D'ER : LA GRANDE ILE	9 400 m

Ainsi que la ZNIEFF de type II Continentales présente à proximité de la zone d'étude

Code	Nom de la ZNIEFF de type I	Distance du site d'étude
530014726	ESTUAIRES DU TRIEUX ET DU JAUDY	920 m

A noter que presque toutes ces ZNIEFF sont déterminées avec la présence de milieux et d'espèces du littoral.

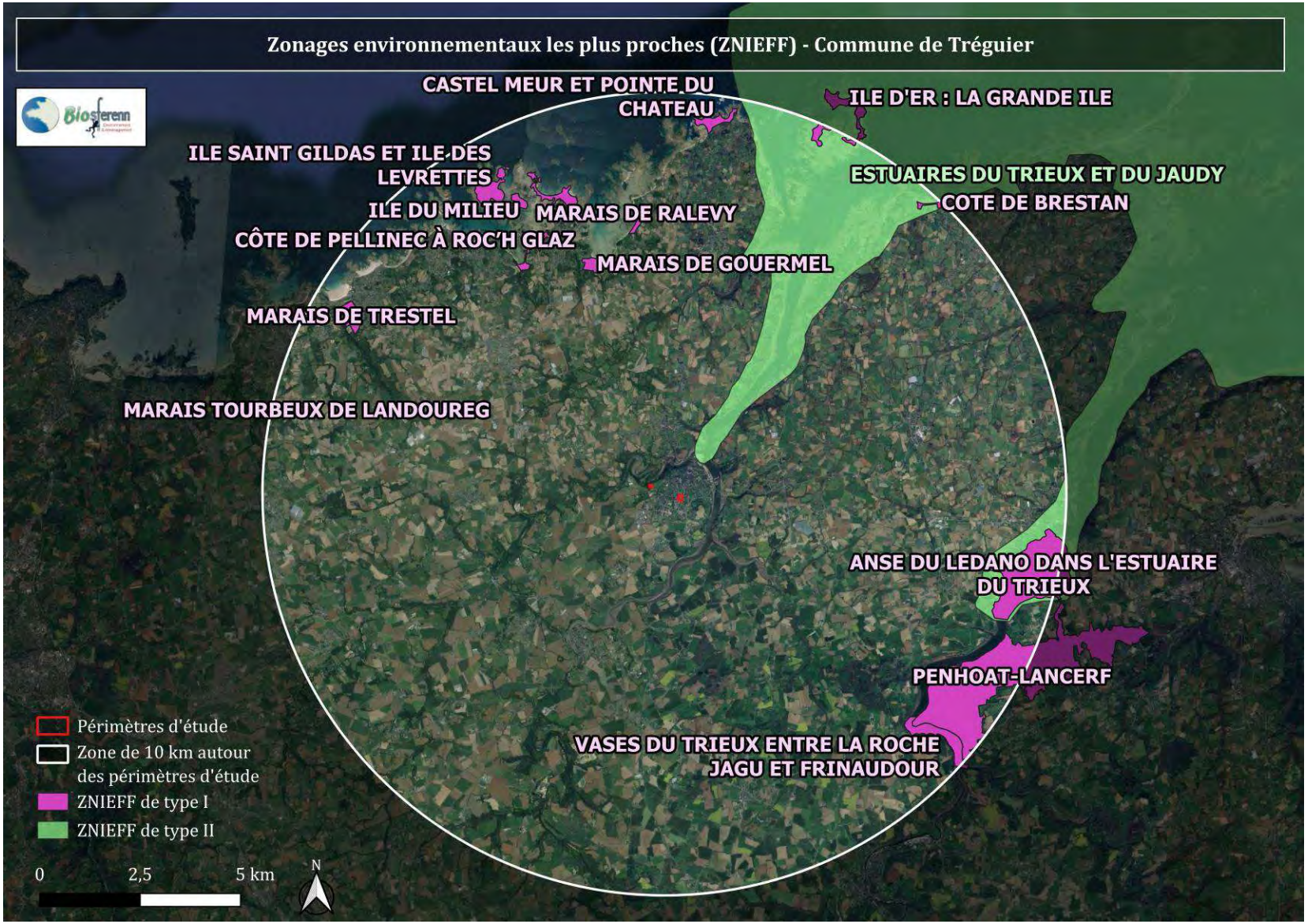

Figure 3 : carte des ZNIEFF de type I et II les plus proches (source : Géobretagne)

Descriptifs des sites Natura 2000 les plus proches

Les zonages Natura 2000 sont issus de la transposition et l'application des Directives Européennes Habitats et Oiseaux. Un des objectifs est de constituer un réseau de sites naturels protégés à l'échelle européenne permettant de préserver les espèces et les habitats rares, menacés et/ou remarquables à l'échelle Européenne.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour le maintien des habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages figurant aux Annexes I et II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats » ;

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'Annexe I de la directive 74/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux ».

Le site d'étude se trouve à proximité de 2 sites Natura 2000, l'une en ZSC et l'autre en ZPS, qui se superposent et porte le même nom.

- **L'une classé ZSC, FR5300010, « Trégor Goëlo »**
- **L'autre classé ZPS, FR5310070, « Trégor Goëlo ».**

Le périmètre d'étude prévu pour l'extension de la STEP <u>se situe en partie</u> sur ces 2 sites Natura 2000. Leurs descriptions sont ainsi résumées pages suivantes.

Description du site Natura 2000 - ZPS FR 5310070 « Trégor Goëlo » (source : INPN)

Qualité et importance

Zone d'hivernage essentielle pour la population de Grand gravelot. Pour cette espèce, l'embouchure du Jaudy est au minimum une zone d'importance nationale.

Données oiseaux (liste des espèces et effectifs) actualisées fin 2002.

La ZPS est une zone importante pour la nidification des sternes en Bretagne. Elle abrite en effet plus de 10% de la population bretonne de Sterne pierregarin et la moitié des effectifs régionaux de la Sterne naine. Par ailleurs, depuis quelques années, une petite population de Sterne caugek tente régulièrement de s'implanter dans l'archipel de Modez. Le secteur du sillon de Talbert et de l'archipel de Bréhat a, par ailleurs, été inventorié comme faisant partie des sites majeurs pour la nidification des limicoles en Bretagne. Entre 10% et 15% de la population française de Grand gravelot niche actuellement dans la ZPS. Les grandes surfaces d'estran qui découvrent à marée basse en sortie des estuaires du Trieux et du Jaudy sont très attractives pour les oiseaux d'eau, et font de la ZPS une zone d'hivernage très intéressante pour les anatidés et les limicoles. Le site a atteint en janvier 2005 le seuil d'importance internationale pour la Bernache cravant.

L'intérêt du site est particulièrement important pour les espèces suivantes :

Sterne pierregarin : 240-260 couples en 2004 (155 en 2006, 153 en 2007), soit certaines années 20% de la population bretonne et 5% de la population française ;

Bernache cravant : 3150 hivernants (janvier 2005), soit 3% de la population hivernante française ;

Bécasseau variable : entre 4000 et 5500 hivernants (période 1999-2004), soit entre 1,5% et 2% de la population hivernante française ;

Tournepierre à collier : entre 350 et 450 hivernants (période 2000-2005), soit 3% de la population hivernant en France.

Plus au large, c'est une zone exploitée pour l'alimentation par de nombreuses espèces pélagiques, parmi lesquelles le Puffin des baléares ou encore les nombreuses espèces nicheuses dans l'archipel des Sept iles (Puffin des anglais, Pétrel tempête, Fou de bassan, Macareux moine, Guillemot de troïl, Fulmar boréal, Pingouin torda).

Lorsqu'ils sont indiqués dans ce formulaire, les effectifs des oiseaux pélagiques de passage ou hivernant dans le périmètre de la ZPS " Trégor Goëlo " sont donnés à titre indicatif, en référence à des données récentes obtenues à partir d'observations terrestres. Des dénombrements couvrant l'ensemble de la zone devront préciser ces chiffres, de même qu'ils apporteront des données sur les espèces dont la présence est avérée mais pour lesquelles les effectifs fréquentant la zone sont insuffisamment connus.

Vulnérabilité

Les pressions d'origine naturelle s'exercent essentiellement en période de reproduction, et ce sont les limicoles et les sternes qui sont principalement touchés. Selon le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA), la fermeture des décharges dans les années 1990, et dans le même temps l'augmentation de la population de Goéland marin a eu pour conséquence l'effondrement des "super-colonies" de goéland argenté (comme celle de l'île Tomé) et leur éparpillement en micro-colonies sur l'ensemble des îlots de la côte trégoroise. Les goélands sont

alors entrés directement en compétition pour les sites de nidification avec les sternes, pour lesquelles les îlots sont des habitats de nidification privilégiés. Entamant leur reproduction avant les sternes, les goélands occupent désormais les meilleurs sites, reléguant les sternes sur des îlots beaucoup moins propices à la nidification. Ce problème de compétition inter-spécifique touche essentiellement la Sterne pierregarin. Davantage exposée sur ces sites aux conséquences de fortes pluies ou de tempêtes, la sterne pierregarin voit ainsi son succès reproducteur réduit de manière importante au sein de la ZPS et en périphérie. Sur de nombreux sites occupés, les oeufs sont en effet souvent déposés dans des dépressions à même la roche, cuvettes qui sont soumises à un risque élevé d'inondation en cas de fortes intempéries ou de tempêtes. Dans ces conditions, les nichées de sterne pierregarin sont très vulnérables, et sont susceptibles certaines années de subir de lourdes pertes (LE NEVE et al. 2003). Les sternes doivent par ailleurs faire face à une pression de prédation relativement forte. La prédation par les goélands est souvent pratiquée de manière opportuniste, ces oiseaux profitant de dérangements provoqués par le passage de promeneurs ou de chiens pour piller les nids : selon le GEOCA, la prédation des nichées (œufs et poussins) par les goélands apparaît être la principale menace pesant sur les colonies de sternes du Trégor-Goëlo (LE NEVE et al. 2001). En 2001, 45% des nichées de Sternes pierregarin étaient ainsi détruites par les goélands et 32% en 2002 (LE NEVE et al. 2003), et entre 1999 et 2001, les Sternes caugek implantées dans l'archipel de Modez voyaient leurs pontes systématiquement détruites par les goélands (LE NEVE et al. 2002).

D'autres prédateurs peuvent avoir un impact fort sur les colonies de sternes. Entre 2002 et 2004, la destruction de plusieurs colonies a ainsi été attribuée à un mustélidé, probablement le Vison d'Amérique (Mustela vison), et au Rat surmulot (Rattus norvegicus) (LE NEVE et al. 2003, 2004, 2005).

La ZPS est le siège d'activités humaines variées : loisirs nautiques, pêche à pied, promenade, ostréiculture, activité goémonière, chasse. Ce sont surtout les activités de loisirs en période nuptiale qui posent problème à l'avifaune. En effet, la forte fréquentation humaine peut induire localement des dérangements importants des nicheurs, en particulier chez les limicoles et les sternes. La divagation de chiens accompagnant des pêcheurs à pied lors des grandes marées peut affecter les colonies de sternes En revanche, les activités nautiques ne semblent actuellement pas encore poser de problème majeur en termes de dérangement des colonies de sternes et des couples de limicoles nichant dans la ZPS. Ce sont surtout les kayakistes non avertis qui sont le plus susceptibles de déranger les colonies de sternes en les approchant de trop près (LE NEVE et al. 2003). L'exploitation des algues, importante dans l'archipel de Modez, ne semble pas être à l'origine de dérangements importants, les sternes ne s'envolant que si le ramassage se fait trop près des colonies (LE NEVE et al. 2002). D'importantes surfaces d'estran sont actuellement utilisées par l'ostréiculture. L'impact sur l'avifaune migratrice et hivernante de cette activité n'est pas aujourd'hui connu, en termes de concurrence pour l'occupation de l'espace mais également en termes de modification générale de l'écosystème. L'impact de la chasse semble anecdotique

Le tableau ci-dessous présente les espèces d'oiseaux visés par l'Annexe I de la Directive Oiseaux de la ZPS N°FR5310070.

Tableau des oiseaux de l'Annexe I du site Natura 2000 ZPS évalué (N°FR5310070)

Espèces en Annexe I de la Directive Oiseaux (79/409/CEE)	Précisions du statut
Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)	Migrateur / Nicheur / Hivernant
Bécasseau variable (*Calidris alpina)*	Hivernant
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)	Migrateur / Nicheur
Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)	Migrateur / Nicheur
Pic noir (*Dryocopus martius*)	Migrateur / Nicheur
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)	Migrateur / Nicheur / Hivernant
Faucon émerillon (*Falco colombarius*)	Hivernant
Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)	Migrateur / Nicheur / Hivernant

Plongeon arctique (*Gavia arctica*)	Hivernant
Plongeon huard (*Gavia immer*)	Hivernant
Mouette mélanocephale (*Larus melanocephalus*)	Hivernant
Barge rousse (*Limosa lapponica*)	Hivernant
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliatus*)	Migrateur
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)	Migrateur / Nicheur
Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*)	Migrateur / Nicheur / Hivernant
Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*)	Hivernant
Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*)	Migrateur
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)	Hivernant
Sterne naine (Sterna albifrons)	Migrateur / Nicheur
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)	Migrateur / Nicheur
Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*)	Migrateur / Nicheur
Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)	Migrateur / Nicheur

Descriptif du site Natura 2000 ZSC FR5300010 – « TREGOR GOELO » (source : INPN)

Qualité et importance

L'extension 2008 permet de prolonger les deux vastes échancrures du Trieux et du Jaudy dont les débouchés sont encadrés par des platiers et des zones meubles très intéressants. L'ensemble forme un milieu riche qui se traduit par sa productivité primaire et bénéficie aux activités conchylicoles et halieutiques.

A l'ouest et à l'est, ce périmètre s'étend entre les zones rocheuses de Trélevern et celles de Plouha.

Tant au niveau du proche espace côtier qu'au niveau du large, cette proposition de périmètre repose sur une mosaïque très riche d'habitats : herbiers de zostères, la zone de cailloutis, les zones de Maërl. A noter également la présence de zones de placages à *Sabellaria spinulosa*.

En effet, les herbiers de zostères, plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. L'état de conservation de ces herbiers sur la zone est jugé favorable.

La complexité architecturale des bancs de maërl (habitat 1110) offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Les faciès à Maërl varient aussi suivant la direction de la houle et des courants dominants.

La superficie de l'habitat 1160 (grandes criques et baies peu profondes) est estimée à 4,25 % de la surface du site soit environ 3878 ha dont 679 ha en superposition avec l'habitat 1110.

Les roches sont surtout représentatives de la roche des niveaux hauts de l'estran à la roche infralittorale en mode exposé. Les points de suivis du REseau BENThique pour les sites de Moguedhier (leTrieux), de la Pointe du Paon (île de Bréhat), Kein an Duono (Jaudy) n'ont pas montré une grande richesse spécifique en termes d'espèces pour les zones les plus basses (malgré des ceintures de Laminaires denses) mais la zone d'estran se révèle intéressante avec de nombreux champs de blocs dont l'état de conservation est moyen. L'intérêt que représentent les placages de *Sabellaria spinulosa* est également majeur pour la zone.

L'habitat récifs est aussi présent sous forme de cailloutis et graviers rocheux au bas des tombants à une profondeur de 60-70 m.

Par conséquent, l'ensemble du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers depuis les zones profondes jusqu'au littoral se trouve ainsi intégré dans un ensemble cohérent qui se poursuit sans discontinuité avec le site voisin autour du Trégor et des Sept-Îles.

Il est logique que ce site, par sa richesse écologique soit aussi régulièrement fréquenté par des mammifères marins (Grand dauphin, Dauphin commun, Marsouin commun) en migration depuis la pointe Bretagne jusqu'au Cotentin comme l'ont démontré les suivis effectués (Océanopolis).

Enfin, cette extension permet de prendre en compte également des zones d'alimentation de la population de Phoques gris qui se reproduit sur l'archipel des Sept Iles

Le *Crithmo-Crambetum maritimae* (Géhu 1960) J.-M. et J. Géhu 1969 (végétation vivace du sommet des cordons de galets) abrite le Chou marin (protégé au niveau national) et constitue une phytocénose de grand intérêt patrimonial particulièrement bien développée sur ce site, sur des plages de galets dynamiques et sur d'anciens rivages stabilisés. A signaler également la présence d'une des plus importantes zones à herbiers de Zostères marines pour les côtes nord françaises, située entre les récifs de l'archipel de Bréhat ainsi que dans l'anse de Paimpol.

Sur un vaste estran, l'imbrication d'habitats très diversifiés (récifs, champs de blocs, sable, vase, mares saumâtres, chenaux, lagunes) permet la coexistence d'une faune et d'une flore très riches, d'un grand intérêt patrimonial renforcé par la présence d'importants fonds de maërl. A noter par ailleurs les landes sèches et humides établies sur un dôme de grès ordovicien, au sud de l'estuaire du Trieux, secteur abritant également, sur les côteaux, l'unique station spontanée d'Arbousier de Bretagne, ainsi qu'une chênaie thermophile atlantique.

Les bassins du Trieux et du Jaudy constituent les deux plus importants sites de reproduction pour le Saumon atlantique (espèce d'intérêt communautaire).

La présence de l'Escargot de Quimper (espèce d'intérêt communautaire cantonnée à la Bretagne et au Pays Basque) en situation sub-littorale est un élément important de patrimonialité.

Pour la Loutre d'Europe, la zone estuarienne du site est secteur de communication entre la population du noyau principal du Centre-Ouest Bretagne et la mer.

Vulnérabilité

Les activités de pêche sont artisanales et côtières (110 sur 118 bateaux < 12 mètres) et très encadrées dans un objectif de gestion de la ressource (à noter le cantonnement à crustacés de la Horaine). La zone est importante pour la coquille avec des opérations de ré-ensemencements notables. Les platiers rocheux depuis les Héauts jusqu'aux Triagoz revêtent une grande importance pour cette activité avec une activité de récolte de goémon centrée autour d'une entreprise et du Centre d'études et de valorisation des algues basé à Pleubian. Les efforts de maintien des habitats pourraient être reconnus et contractualisés dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Dans ce secteur très marqué par les apports des fleuves, les bancs de Maërl sont très dépendants de la turbidité induite naturellement ou par les activités anthropiques pouvant générer des matières en suspension tels que l'extraction de matériaux marins. Si le banc de Maërl situé à l'ouest de Bréhat est dans un état de conservation jugé favorable, ceux qui sont exploités au niveau de la Horaine et Lost Pic sont appauvris par les extractions qui y sont réalisées.

Une attention toute particulière devra être portée sur les problématiques d'extraction de matériaux marins et de dragage pour éviter une altération de l'état de conservation de ces habitats. La fin des extractions de Maërl programmé au niveau national imposera un suivi des sites de la Horaine et de l'Hospic et de la restauration de l'état de conservation des zones exploitées.

Il sera nécessaire de suivre tous les projets potentiels qui seraient proposés dans le secteur.

Dans le même ordre d'idée, l'intérêt actuel pour les énergies renouvelables, notamment sur le site de la Horaine, nécessite de s'intéresser aux réflexions et projets concernant d'éventuels parcs hydrolien et éolien en mer. En effet, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences, et être adaptés en conséquence.

Les herbiers de Zostères marines régressent dans les secteurs où l'activité ostréicole est importante et où la pêche à pied est possible (abords de Bréhat : pêche aux palourdes et aux praires). Les herbiers de Zostères naines, nettement moins "prospères", sont victimes essentiellement des activités ostréicoles et goëmonières (sud-est du sillon du Talbert).

La fréquentation touristique et les usages traditionnels (séchage de goémon) sur les hauts de plages, les dunes, fragilisent des habitats d'intérêt communautaire de ce site. L'absence d'entretien (fauche) peut conduire à une banalisation d'habitats remarquables tels que la végétation des zones humides arrière-dunaires, les landes mésophiles et humides. La régénération des peuplements résineux sénescents en amont du Trieux sera à surveiller afin

d'éviter une artificialisation (emploi d'essences allochtones) voire une érosion sur les côteaux les plus abruptes. La gestion sylvicole de ces boisements ainsi que de la chênaie thermophile devra prendre en compte à la fois les aspects phytocénotiques (conservation des espèces ligneuses allochtones et des sous-strates arbustives/herbacées) et paysagers.

Tableau des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC évalué (N°FR5300010)

Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive	Précisions du statut
Mammifères	
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	Espèce résidente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	Espèce résidente
Murin de Bechstein (*Myotis Bechsteinii*)	Espèce résidente
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	Espèce en hivernage
Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)	Concentration (migratrices)
Phoque veau marin (*Phoca vitulina*) /	Concentration (migratrices)
Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	Espèce résidente
Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	Espèce résidente
Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)	Concentration (migratrices)
Invertébrés	
Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)	Espèce résidente
Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*)	Espèce résidente
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	Espèce résidente
Plantes	
Oseille des rochers (*Rumex rupestris*)	Espèce résidente
Trichomanès remarquable (*Vandenboschia speciosa*)	Espèce résidente
Poissons	
Alose feinte (*Alosa fallax*)	Concentration / Reproduction
Grande Alose (*Alosa alosa*)	Concentration / Reproduction
Chabot (*Cottus gobio*)	Espèce résidente
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	Espèce résidente
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)	Espèce résidente
Saumon de l'atlantique (*Salmo salar*)	Concentration / Reproduction

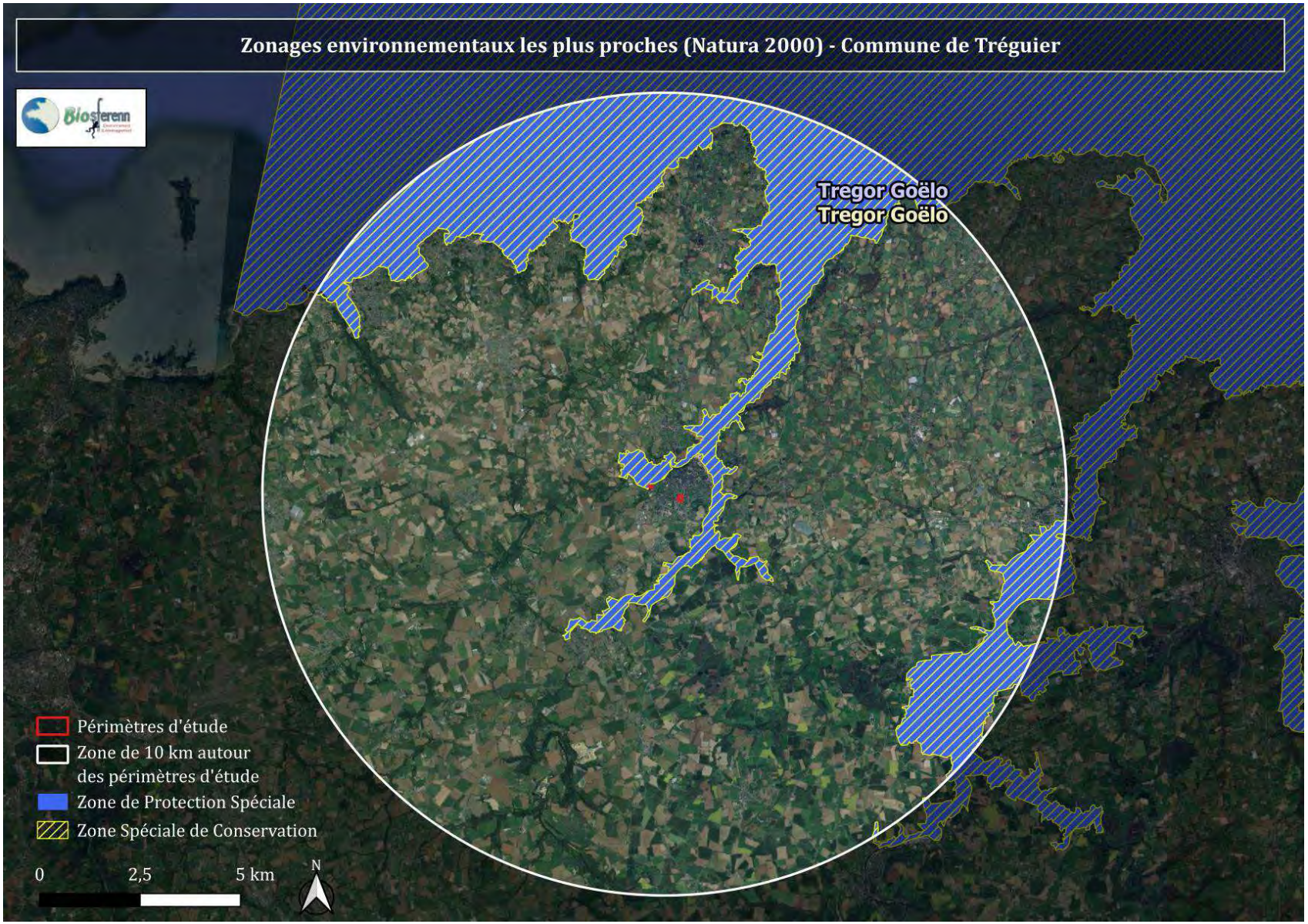

Figure 4 : carte des sites Natura 2000 les plus proches (source : Géobretagne)

III. Diagnostic flore, analyse des milieux

1. Caractérisation de la flore – habitats / Campagnes de terrain

L'analyse comprend des prospections visant à couvrir l'ensemble des périmètres définis. Le diagnostic proposé pour cette étude permet d'appréhender la présence d'espèces à enjeu de conservation / de milieux humides. L'objectif principal vise à définir si la zone d'analyse possède les caractéristiques nécessaires pour héberger des espèces végétales protégées / rares ou menacées.

2. Méthode

La méthode employée pour la réalisation de cette analyse comprend plusieurs objectifs : localiser les habitats / la flore et définir si des enjeux découlent de cette présence.

Pour cette étude, la végétation (habitats) est étudiée par le biais de relevés floristiques sur les différentes formations végétales. Ceci doit permettre un rattachement des unités de végétation à la typologie Corine Biotope/EUNIS. La cartographie comprend une localisation des habitats naturels et des éventuels habitats ou taches de végétations humides.

3. Définition de l'intérêt de la flore

Cet intérêt s'apprécie au regard d'un niveau d'enjeu des espèces qui colonisent le site d'analyse. Pour ce faire, le diagnostic met en parallèle les statuts des espèces que cela soit en termes de protection ou de menaces (régression).

L'évaluation se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste des espèces végétales protégées en Région Bretagne,
- Liste des espèces végétales protégées au niveau national en France,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe II de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe IV de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte,
- Liste des espèces végétales de l'Annexe V de la Directive Habitat n°92/43/CEE : espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont les prélèvements ne doivent pas nuire à un niveau de conservation satisfaisant.

4. Définition de l'intérêt des habitats

Comme pour les espèces végétales prises seules, les habitats ou groupements d'espèces aboutissant à des formations végétales typées, la définition de l'intérêt d'un habitat se manifeste au regard d'un niveau de rareté à l'échelon local ou européen.

La codification des habitats est effectuée sur la base d'un rattachement à la typologie **Corine Biotope/EUNIS**.

5. Diagnostic habitats – flore

L'analyse effectuée sur le périmètre d'étude a permis de mettre en évidence la présence de différents milieux listés ci-dessous :

Les milieux présents sur les sites d'études			
Secteur d'étude : parcelle au Nord de la STEP à Tréguier			
Milieux présents / occupation des sols	**Codes Corine Biotope**	**Codes EUNIS**	**Surface en (m²)**
Formation à Fougère aigle (Ptéridaie)	31.86	E5.3	1411,5
Prairie pâturée	38.1	E2.1	2480,7
Marge de haie enfrichée	38.1	E2.7	71
Total de la zone (en ha)			0,40 hectare
Secteur d'étude : Parcelle du centre-ville à Tréguier			
Milieux présents / occupation des sols	**Codes Corine Biotope**	**Codes EUNIS**	**Surface en (m²)**
Roncier	31.831	F3.131	111,8
Prairie sèche à mésophile remaniée (partiellement ou entièrement)	38 / 87	E2 / E5.1	11074,1
Fourré arbustif de Saule roux	44.1	F9.1	323,6
Haie basse de Troène	83	FA.2	500,9
Arbre isolé	83	/	71,9
Alignement bocager avec espèces ornementales partiellement	83 / 84.1	FA.4	421,6
Vieux sujets arborescents en patch / haie	84.1	G5.1	674,9
Plantations ornementales	85.14	I2.11	104,6
Talus enfriché	87.2	E5.12	87,6
Total de la zone (en ha)			1,33 hectare

Secteur : parcelle au Nord de la STEP

Formation à Fougère aigle (Ptéridaie)

Code Corine : 31.86 - EUNIS : E5.3
Surface occupée : 0,14 hectare

Description et localisation
Cette zone se trouve sur la partie Ouest de la zone d'analyse. Elle est constituée d'une Ptéridaie comprenant de la ronce et quelques sujets ligneux arbustifs. La pente y est assez forte et la gestion y semble absente (possiblement du fait de cette pente forte).

Cliché 1 : vue sur la ptéridaie

Intérêts biologique et écologique
Ce milieu possède un intérêt floristique et faunistique plutôt restreint, en dehors de l'avifaune qui pourrait y nicher. Ce type de milieu n'est pas le plus favorable à la faune, avec une très faible présence de plante à fleur (pour les pollinisateurs) et surtout une très faible diversité floristique.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Il conviendrait de proportionner les possibles enjeux au regard d'un projet d'implantation. A ce stade il semble possible d'éviter les incidences en créant sur la parcelle des milieux proches.

Prairie pâturée et marge de haie légèrement enfrichée

Code Corine : 38.1 - EUNIS : E2.1 et E2.7
Surface occupée : 0,25 hectare

Description et localisation
Ces zones se trouvent sur les parties centrale et Est de l'aire d'étude. La gestion est réalisée par un pâturage équin qui semble plutôt très structurant pour les communautés végétales en place, avec une pousse et un développement végétatif principalement sur les zones de refus de pâturages. La flore y est très basse (cf. cliché 3, photo de droite) et la composition floristique assez pauvre (voire très pauvre).

Clichés 2 et 3 : vues sur la prairie pâturée et la marge de haie

Intérêts biologique et écologique
Ce milieu ne présente pas d'intérêt particulier à cette période de l'année. La faible présence de la flore contraint de nombreuses espèces pour pouvoir fréquenter cette zone. Il semble envisageable qu'en période hivernale, celle-ci puisse bénéficier d'une autre fonctionnalité comme zone de repos pour l'avifaune migratrice, mais ceci n'est pas avéré et ne nécessiterait pas de mesure particulière pour limiter les effets.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Il ne semble pas que des enjeux particuliers soient présents sur cette zone.

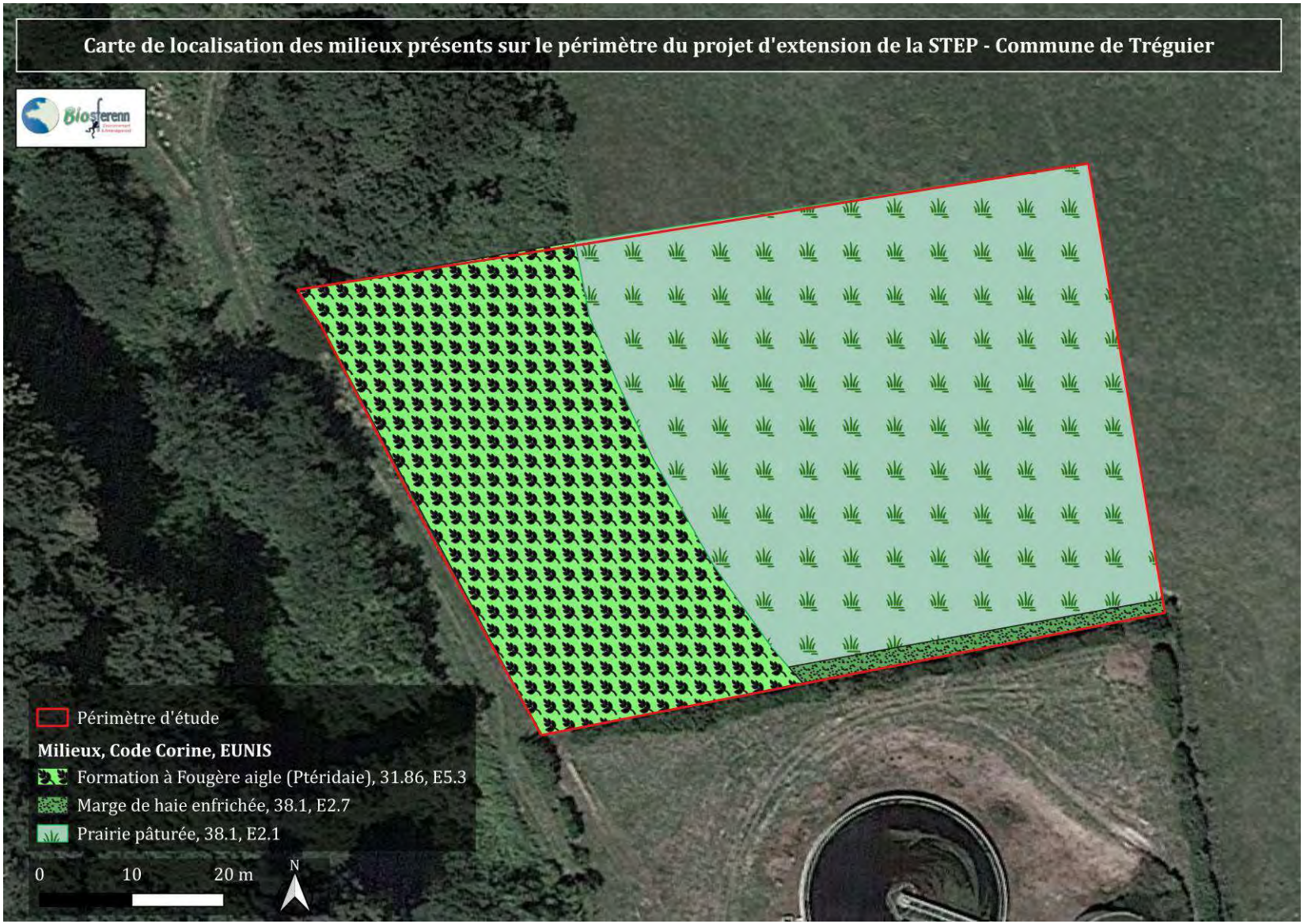

Figure 5 : cartographie des habitats sur le site d'étude du secteur au Nord de la STEP (source fond : Géobretagne)

Secteur : Parcelle du centre-ville à Tréguier

Roncier

Code Corine : 31.831 - EUNIS : F3.131
Surface occupée : 0,01 hectare

Description et localisation
Cette formation est assez peu présente et de manière plutôt marginale sur la frange Nord. La gestion pratiquée y semble peu présente, voire absente depuis plusieurs années probablement, et permet l'expression de ce milieu.

Cliché 4 : vue sur le roncier (à droite)

Intérêts biologique et écologique
Ce milieu possède un intérêt floristique très limité mais l'aspect faunistique n'est pas à négliger. Il peut être utilisé comme zone de refuge pour la faune terrestre ou volante (avifaune). La proximité d'habitations laisse cependant supposer que la faune est soumise à des pressions d'usages et une possible prédation par le Chat domestique, même si ce milieu est le meilleur rempart contre cette espèce.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Sans remarque particulière, mais l'idée serait de conserver ce type de milieu si un aménagement était prévu ; cela serait assez bénéfique pour les espèces animales locales.

Prairie sèche à mésophile remaniée (partiellement ou entièrement)

Codes Corine : 38 / 87 - EUNIS : E2 / E5.1
Surface occupée : 1,11 hectare

Description et localisation
Cette occupation de terrain constitue le principal milieu du site d'étude. La flore présente est exclusivement composée d'espèces herbacées. La présence de zones caillouteuses laisse supposer que des dépôts anciens de matériaux y ont été réalisés et participent à créer des conditions différentes pour les espèces.

Clichés 5 et 6 : vues sur la prairie

Intérêts biologique et écologique
Ces milieux ne bénéficient que d'un faible intérêt écologique, même si la gestion pratiquée y est plutôt peu contraignante ; cet espace n'est pas suffisamment bien connecté au reste des milieux naturels les plus proches pour avoir une bonne fonctionnalité. L'intérêt pour l'entomofaune pourrait être plus important que ce qui a été mis en évidence sur les 2 passages, avec une possible présence importante d'orthoptères (criquets / sauterelles) en période estivale (août – septembre).

Potentiels enjeux / points de vigilance
Il n'existe pas d'enjeu fort sur cette prairie.

Fourré arbustif de Saule roux, haie basse de Troène commun, arbre isolé, alignement bocager avec espèces ornementales partiellement, vieux sujets arborescents en patch / haie et plantations ornementales

Codes Corine : 44.1, 83, 83 / 84.1, 84.1 et 85.14 - EUNIS : F9.1, FA.2, FA.4, G5.1 et I2.11
Surface occupée : 0,21 hectare

Description et localisation
Ces milieux sont présents sur la quasi-totalité des bords de la parcelle d'expertise. Ces milieux, très proches sur le plan de leur appellation, sont pourtant plutôt très différents quand on regarde leur structure (hauteur), leur composition floristique (espèces présentes) ainsi que leur intérêt écologique possible.

Clichés 7 et 8 : vues sur l'arbre isolé et l'alignement bocager avec espèces ornementales

Intérêts biologique et écologique
Ces milieux possèdent un intérêt faunistique certain, par la présence de ressource nutritive pour l'entomofaune, et un intérêt pour certaines espèces spécialistes des milieux arbustifs enfrichés. Ces milieux peuvent également être utilisés comme zone de transit et zone de refuge pour la faune terrestre. Ces secteurs sont utilisés par l'avifaune pour leur alimentation. L'empreinte de l'Homme y est nettement perceptible avec une composition en espèces non locales qui traduit d'une certaine artificialisation du couvert végétal.

Potentiels enjeux / points de vigilance
Le principal point de vigilance concerne la présence d'Erable sycomore (espèce invasive) qui devrait être éradiqué de la zone. Les alignements bocagers, les plantations arborescentes et arbustives, devraient être composées d'espèces locales (Chêne pédonculé, Hêtre commun, Charme, Noisetier, Châtaignier …).

Talus enfriché

Code Corine : 87.2 - EUNIS : E5.12
Surface occupée : < 0,01 hectare

Description et localisation
Cet espace n'est présent que sur la frange Nord de l'aire d'analyse et se trouve positionné à proximité immédiate de zones de stationnement de véhicules en enrobé. La pente y est assez importante et l'absence de gestion (en tout cas jusqu'en juillet) plutôt récente. La structure de ce milieu est dominée par la flore herbacée, avec des espèces pouvant dépasser les 1,5 mètre de hauteur.

Cliché 9 : vue sur le talus enfriché

Intérêts biologique et écologique
L'intérêt y est plutôt limité en raison des milieux adjacents qui sont plutôt aménagés. La flore qui est présente semble plutôt diversifiée et l'utilisation par l'entomofaune et l'avifaune prédatrice d'insectes assez réelle (toute proportion gardée au regard des milieux proches et du contexte urbain).

Potentiels enjeux / points de vigilance
Sans objet.

Figure 6 : cartographie des habitats sur le site d'étude Parcelle du centre-ville à Tréguier (source fond : Géobretagne)

6. Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats

Habitats

L'analyse a mis en évidence une diversité d'habitats plutôt limitée, dominée par les surfaces de prairies et formations herbacées. Le caractère urbain / périurbain du positionnement des secteurs d'analyses participe également à limiter la présence possible de milieux naturels. La gestion y plutôt extensive sur la partie Centre-ville et plutôt intensive sur la prairie pâturée.

L'analyse n'a pas révélé sur le plan des habitats naturels la présence de zones humides au sens de la réglementation.

Flore

La flore autochtone présente sur les secteurs d'analyse est faiblement diversifiée, mais plutôt cohérente pour ce type d'espaces (prairies permanentes, friches, ptéridaie et alignements bocagers) généralement plutôt pauvre en flore locale.

L'activité humaine qui y est peu présente et la proximité de zones aménagées influent sur la diversité floristique et les espèces présentes ; il n'y a aucun milieu réellement à fort degré de naturalité. L'analyse a permis de mettre en évidence sur les deux zones une diversité de 54 espèces végétales pour l'ensemble de l'aire d'étude dont 3 sont indicatrices de zone humide, 6 ornementales (non exhaustif) et 1 espèce est « invasive ». Le secteur de prairie + ptéridaie est beaucoup plus pauvre que l'autre avec 17 espèces contre 48 pour la zone près du collège.

En résumé, les zones d'analyse sont faiblement diversifiées et elle ne sont pas colonisées d'espèce protégée nationalement ou en Bretagne, très rare ou menacée. A noter également que l'analyse ne comprenait que 2 passages et ne peux pas être considérée comme exhaustive.

Flore invasive

L'analyse a permis de mettre en évidence la présence d'une espèce invasive :

- l'Erable sycomore.

La dynamique de cette espèce pourrait poser de problème pour la flore locale (compétition) et son traitement pourrait être envisagé en cas de possible aménagement.

IV. Caractérisation de la faune

1. Campagnes de terrain, méthode et définition de l'intérêt de la faune

Les investigations pour la faune ont été menées au cours de deux passages réalisés sur l'ensemble des deux périmètres d'étude.

L'avifaune a été étudiée en fin de période de nidification, par le biais d'observations directes.

La présence de reptiles a été recherchée au niveau des lisières et ronciers bien exposés. Les potentialités d'accueil pour la fréquentation des amphibiens (présence éventuelle de zone humide, fossés, etc…) ont été évaluées sur les deux aires d'analyse.

Au sujet des mammifères terrestres, les investigations ont surtout concerné le relevé d'indices indirects (traces, fèces, etc…) et la présence d'éventuels arbres à cavités pour les chiroptères a également été investiguée.

Enfin, concernant l'entomofaune, les rhopalocères (papillons de jour) / orthoptères (criquets et sauterelles) et odonates (libellules) ont été principalement recherchés.

Nb : A la différence de la flore, la faune possède la faculté de se mouvoir (plus ou moins) et donc d'effectuer un report pour son alimentation, sa reproduction ou ses déplacements.

Cette évaluation se base sur les différents arrêtés ou textes officiels de protection :

- Liste des espèces animales protégées en Région Bretagne,
- Liste des espèces animales protégées au niveau national en France,
- Liste des espèces référencées dans différentes annexes des Directives Européennes.

2. Pré-diagnostic faunistique

<u>Avifaune</u>

Périmètre « au Nord de l'actuelle STEP »

Ce site se compose de trois habitats dont 1 seul pourrait être favorable pour l'avifaune nicheuse, en l'occurrence les éléments arbustifs et les ronces (marge de haie légèrement enfrichée). Ces milieux sont susceptibles d'être utilisés comme zone de nidification (possible pour une espèce).

Concernant la strate arbustive et les ronciers, ils ne semblent pas assez présents pour permettre une forte attractivité dans cette zone dominée par la Fougère aigle.

Le reste de l'aire d'analyse est une prairie gérée par pâturage (chevaux) dont la charge laisse supposer que la flore en présence est un peu trop sous pression pour pouvoir s'exprimer librement (développement végétatif contraint à des plantes résistantes au piétinement). Cet espace présente moins de potentialités d'accueil pour l'avifaune (possibles utilisations en migration ou hivernale mais non mises en évidence).

Ce pré-diagnostic a permis de relever la présence de **8 espèces d'oiseaux** sur ce périmètre d'étude, ce qui est extrêmement faible, ce qui peut être corrélé à la faible surface des terrains et qui semble cohérent au regard de la faible diversité floristique et des modalités de gestion (ou d'absence de gestion). Ce travail ne prétend pas être exhaustif, mais plutôt le reflet de la fréquentation de la zone à un instant T.

Famille	Nom commun	Nom latin	Statut nicheur	Statut de protection / conservation PN= Protection nationale	Liste rouge Bretagne 2015 LC = Préoccupation mineure	Liste rouge Bretagne 2021 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2015	Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2021	Liste rouge France 2016 LC = Préoccupation mineure
Apodidés	Martinet noir	*Apus apus*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Columbidés	Pigeon ramier	*Columba palumbus*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Corvidés	Choucas des tours	*Coloeus monedula*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
	Corneille noire	*Corvus corone*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Hirundinidés	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Phylloscopidés	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Possible	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Sylviidés	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Hors périmètre	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Troglodytidés	Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	Hors périmètre	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC

Périmètre « du Centre-ville »

Ce site se structure autour d'une prairie centrale bordée de plusieurs types de formations végétales boisées.

Comme pour le site décrit juste avant, ce pré-diagnostic a permis de relever la présence de **8 espèces d'oiseaux** sur ce périmètre d'étude, ce qui est extrêmement faible (comme la surface des terrains cependant) mais cohérente au regard de la diversité floristique et des modalités de gestion (ou d'absence de gestion). Ce travail ne prétend pas être exhaustif, mais plutôt le reflet de la fréquentation de la zone à un instant T. A noter que le potentiel avec les espèces urbaines pourrait être largement supérieur.

La parcelle de prairie ne présente, quant à elle, pas de potentiel particulier pour l'avifaune.

Famille	**Nom commun**	**Nom latin**	**Statut nicheur**	**Statut de protection / conservation** PN= Protection nationale	**Liste rouge Bretagne 2015** LC = Préoccupation mineure	**Liste rouge Bretagne 2021** LC = Préoccupation mineure	**Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2015**	**Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2021**	**Liste rouge France 2016** NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure
Apodidés	Martinet noir	*Apus apus*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Columbidés	Pigeon ramier	*Columba palumbus*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Corvidés	Choucas des tours	*Coloeus monedula*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
	Corneille noire	*Corvus corone*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
	Pie bavarde	*Pica pica*		/	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Hirundinidés	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*		PN	LC	LC	Mineure	Modérée	NT
Phylloscopidés	Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	Possible	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC
Sylviidés	Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	Possible	PN	LC	LC	Mineure	Modérée	LC

La figure ci-après illustre la localisation des principales observations notables de l'avifaune sur les différents sites d'étude.

Figure 10 : observations notables de l'avifaune sur les périmètres d'étude (source fond : Géobretagne)

Amphibiens

Tous les secteurs

En l'absence de pièce d'eau/mare/zone humide identifiée sur les périmètres d'étude, ceux-ci ne semblent pas présenter d'intérêt particulier pour les amphibiens, hormis pour du transit ponctuel et non prévisible. A noter cependant que le caractère très urbain d'un des deux sites, semble assez fortement contraindre la possibilité d'y retrouver des amphibiens.

Reptiles

Tous les secteurs

Le potentiel semble plutôt se concentrer sur les limites Nord et Ouest des deux sites analysés. En revanche, leur emplacement par rapport au centre-ville et au cours d'eau conditionne de possibles cortèges d'espèces assez différents. Le Lézard des murailles pourrait être attendu sur la partie centre-ville tandis que ce serait plutôt la Couleuvre helvétique sur la zone de la STEP, assez proche du cours d'eau.

Mammifères terrestres

Périmètre « au Nord de l'actuelle STEP »

L'aire d'analyse de la STEP apparait plutôt bien connectée dans sa partie Nord à un boisement lui-même connecté à un cours d'eau (fonction de corridor et de voie de déplacement préférentielle). Le transit de mammifères est donc probable au sein de ce périmètre d'étude de la STEP, bien qu'il n'ait pas été relevé d'indice en ce sens (direct ou indirect).

Périmètre « du Centre-ville »

En revanche sur le secteur du centre-ville, il n'a pas été observé d'espèce locale de mammifères terrestre et le Chat domestique, qui y semble plutôt bien présent (deux individus) et doit générer des prédations. Ces deux paramètres limitent la possible fréquentation de ce site par les mammifères.

Entomofaune

- Rhopalocères

Pour les deux sites, il semble important de préciser que les investigations ont été menées sur une fin de printemps et un début d'été assez frais et plutôt peu

ensoleillé. Ceci a pu influer sur la mortalité des papillons, mais ce constat n'est étayé que par notre travail de 2024 et les premières analyses qui en ressortent.

Périmètre « au Nord de l'actuelle STEP »

Concernant cette zone, avec 6 espèces sur des secteurs très peu diversifiés et sous pression d'un pâturage assez important, il ressort une diversité plutôt faible.

Famille	Nom commun	Nom latin	**Liste rouge Bretagne Janvier 2018** LC = Préoccupation mineure
Lycaenidés	Azuré commun	*Polyommatus icarus*	/
Nymphalidés	Paon du jour	*Aglais io*	LC
	Fadet commun, Procris	*Coenonympha pamphilus*	LC
	Myrtil	*Maniola jurtina*	LC
	Amaryllis	*Pyronia tithonus*	LC
Piéridés	Piéride du chou	*Pieris brassicae*	LC

En cas de modalité de gestion visant à maintenir des lisières jusqu'au début de l'automne avec fauche / coupe, il est possible que la diversité augmente.

Périmètre « du Centre-ville »

Cette zone étant positionnée en pleine zone urbaine, il ne semble pas étonnant de n'y retrouver que peu d'espèces (3 en l'occurrence). Comme précisé plus haut, les conditions de 2024 n'ont probablement pas aidé à une utilisation optimale de cette zone.

Famille	Nom commun	Nom latin	**Liste rouge Bretagne Janvier 2018** LC = Préoccupation mineure
Lycaenidés	Azuré commun	*Polyommatus icarus*	LC
Nymphalidés	Paon du jour	*Aglais io*	LC
	Myrtil	*Maniola jurtina*	LC

- Odonates

Périmètre « au Nord de l'actuelle STEP »

Les prospections ont permis de mettre en évidence la présence de 2 espèces plutôt liées à la présence proche d'un écoulement qui alimente le Guindy.

Famille	Nom commun	Nom latin	Liste rouge Bretagne 2020 LC = Préoccupation mineure	Responsabilité biologique régionale (Bretagne) 2020	Liste rouge France 2015 LC = Préoccupation mineure
Aeshnidés	Anax empereur	*Anax imperator*	LC	Mineure	LC
Caloptérygidés	Caloptéryx vierge	*Calopteryx virgo*	LC	Mineure	LC

Périmètre « du Centre-ville »

Absence d'Odonate observé

- Orthoptères

Périmètre « au Nord de l'actuelle STEP »

Absence d'Orthoptère observé

Périmètre « du Centre-ville »

Avec deux espèces observées et compte tenu des milieux présents (dépôts de matériaux pierreux), il semble assez probable de pouvoir y retrouver d'autres espèces sur la fin de la période estivale. Cela participe à l'intérêt de la zone sans pour autant constituer un enjeu fort.

Famille	Nom commun	Nom latin
Gomphocérinés	Criquet des pâtures	*Chorthippus parallelus*
Tettigonioidés	Decticelle bariolée	*Roeseliana roeselii*

3. Synthèse des enjeux pour la faune

Concernant le périmètre situé au Nord de la STEP, il a été relevé une possible nidification de Pouillot véloce au sein de la zone colonisée par la Fougère aigle à l'Ouest. Des mâles chanteurs de Troglodyte mignon et de Fauvette à tête noire ont également été entendus mais à l'extérieur de l'aire d'analyse.

De manière générale, les observations concernent principalement des espèces en survol au-dessus du site (Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, etc…).

L'enjeu concernant l'entomofaune est plutôt faible avec l'observation de quelques espèces de papillons, de 2 espèces d'odonates sur la zone près de la STEP et de 2 espèces d'orthoptères sur le secteur du Centre-ville, malgré des conditions météorologiques favorables.

Aucun reptile n'a été observé malgré des recherches le long de la lisière entre la prairie et la zone colonisée par la Fougère aigle.

Au sujet du périmètre localisé au niveau du centre-ville, l'intérêt pour l'avifaune se concentre sur les zones arbustives et ronciers situés sur les marges Sud et Sud-Ouest et dans lesquelles ont été entendues le Pouillot véloce et la Fauvette à tête noire (nicheurs possibles dans ces formations arbustives). La plupart des autres espèces vues ou entendues sont surtout des espèces anthropophiles (Choucas des tours, Martinet noir et Hirondelle de fenêtre notamment).

En conclusion, ce pré-diagnostic a permis de dégager un enjeu principal lié à l'utilisation des haies (arborescentes, arbustives) par l'avifaune sur la zone à Fougère aigle et sur les haies Sud et Ouest, avec des nidifications possibles, ce qui est assez limité comme enjeu (haie au Sud du périmètre Centre-ville possède un enjeu un peu plus important sans être pour autant fort). Enfin, il n'a pas été relevé de sensibilité particulière pour les amphibiens, les mammifères terrestres et l'entomofaune.

Carte de localisation des enjeux présents sur le périmètre du projet d'extension de la STEP - Commune de Tréguier
Avifaune
Périmètre d'étude
Enjeux
Faible
Faible à modéré
0
10
20 m
N

Figure 12 : cartes des enjeux écologiques répertoriés sur les 2 secteurs d'analyse (source fonds : Géobretagne)

V. Analyse sur le réseau Natura 2000

<u>Analyse des incidences sur le réseau Natura 2000</u>

Cette analyse se veut proportionnée aux possibles enjeux des secteurs d'études et aux milieux présents, ceci notamment compte tenu de la localisation des secteurs et de la distance aux sites Natura 2000 évalués les plus proches (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protections Spéciales). Il n'a pas été mis en évidence de milieu d'intérêt communautaire susceptible d'être concerné par une disparition ou une altération en lien de possibles opérations.

La réalisation du présent dossier comprend une analyse des incidences au titre du réseau Natura 2000 dont l'objectif est de vérifier que le projet n'aura pas d'incidence significative sur un site d'importance Européenne. En cas d'impact, des mesures seraient proposées pour en éviter/ réduire / compenser les effets.

Le site d'étude se trouve à proximité de 2 sites Natura 2000, l'une en ZSC et l'autre en ZPS, qui se superposent et porte le même nom.

- **L'une classé ZSC, FR5300010, « Trégor Goëlo »**
- **L'autre classé ZPS, FR5310070, « Trégor Goëlo ».**

Le périmètre d'étude prévu pour l'extension de la STEP <u>se situe en partie</u> sur ces 2 sites Natura-2000

<u>Analyse du projet sur les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire</u>

A l'intérieur des sites d'analyses, aucune espèce végétale ou animale d'intérêt communautaire n'a été répertoriée. Leur présence est envisageable, mais n'a pas été mise en évidence, ce qui semble cohérent au regard des milieux évalués et de leur caractère remanié et plus ou moins proche de la zone urbaine.

<u>Analyse du projet sur les habitats d'intérêt communautaire</u>

L'analyse réalisée n'a pas permis de mettre en évidence d'habitat d'intérêt communautaire à l'intérieur de la zone étudiée. Par ailleurs, les milieux d'intérêt communautaire des zonages ZSC ne devraient pas être impactés par les opérations de manière directe ou indirecte.

Synthèse de l'évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000

En définitive, l'examen de ce projet permet de considérer que l'incidence est peu significative sur le site Natura 2000 évalué, connecté de manière indirecte ou fréquenté par des espèces assez mobiles. Selon les termes de l'article R.414-21 du Code de l'Environnement, le contenu de ce volet "évaluation Natura 2000" se limitera à cet exposé, dès lors que l'analyse permet de conclure effectivement à l'absence d'incidence significative.

VI. Analyse des effets possibles et mesures proposées par thématiques

Incidences et mesures sur la flore et les habitats

Au regard des espèces et milieux présents, l'aménagement possible des deux zones ne provoquera pas de perte de milieu à enjeu ou d'espèce végétale protégée de manière directe ou indirecte.

Impacts et mesures sur les zones humides et les cours d'eau et le milieu aquatique

Il n'a pas été mis en évidence de zone humide (critère floristique) ni de cours d'eau au sein des secteurs analysés.

Impacts et mesures sur la faune

Les amphibiens, l'entomofaune tout comme les mammifères (terrestres et semi-aquatiques), ne sont pas des groupes à enjeux sur la zone au regard de l'opération.

Les possibles effets sur l'avifaune (et éventuellement les reptiles même si non observés) devraient être limités compte tenu du maintien des alignements bocagers. La conservation des éléments arbustifs des haies conditionnera l'absence d'effet notable direct en lien avec un programme d'aménagement sur la zone.

La présence du Chat domestique comme dans beaucoup de secteurs urbains induit une pression de prédation sur l'avifaune, les reptiles et les mammifères principalement.

Impacts et mesures sur la Trame verte et bleue

Dans le cadre de cette analyse, il n'a pas été observé d'enjeu susceptible d'influer négativement sur la Trame verte et Bleue.

Propositions pour favoriser la biodiversité dans le cadre d'un projet

Il conviendrait de supprimer les essences végétales exotiques envahissantes (Erable sycomore) qui ont été relevées sur le terrain du Centre-ville.

VII. Présentation de l'OAP du secteur Centre-ville retenue et ses dispositions

11 - Hôpital		
ZONAGE SUPERFICIE	UC – 1,32 ha dont environ 1,12 ha destinés à l'habitat	
PROGRAMME	- Secteur destiné à l'habitat et à de l'équipement public (brigade de gendarmerie) - Programme mixte de logements : logements collectifs et/ou semi-collectifs, individuels - Typologie à adapter aux besoins du territoire (par exemple : logements inclusifs, logements familiaux, logements adaptés aux séniors, logements sociaux, etc.)	 Vue depuis l'hôpital Vue depuis le nord-est Vue sur le site depuis la rue du Léandy
DENSITE	30 logements par hectare au minimum sur la partie destinée à l'habitat, soit un minimum de 33 logements à réaliser	
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	- Assurer un recul des constructions vis-à-vis du bâtiment du collège Saint-Yves au nord-ouest et de l'habitation riveraine au sud-est - Assurer un recul des constructions situées en contrebas des terrains voisins, sauf dispositifs permettant de prévenir l'affaissement éventuel des talutages - Pas de vues directes des constructions voisines sur la gendarmerie et les logements des familles des gendarmes. - Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies soucieuses de l'environnement dans les nouvelles constructions.	
ACCES ET DESSERTE	**Desserte automobile** : - Un accès avenue des Etats de Bretagne permettant de desservir l'ensemble du site, unique, afin de préserver l'alignement d'arbres le long de la rue (second accès possible en cas d'infaisabilité technique avérée à ne disposer que d'un accès). - Accès constitués d'une aire privative non close par rapport à la voie de 4 m de profondeur minimum sur 4 m de largeur minimum. - Aménagement permettant aux véhicules de faire les manœuvres de demi-tour sans utiliser la route départementale. - Triangle de visibilité à aménager de part et d'autre des accès (distance de visibilité minimale de 30m si la vitesse est limitée à 30 km/h).	

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT	- Essences bocagères présentes en limite Sud et de manière ponctuelle sur les limites Ouest et au nord-est à préserver : constructions et imperméabilisation du sol interdits sous les houppiers, préservation des racines à garantir lors des travaux d'aménagement et de réseaux par des moyens techniques adaptés. - Maintenir la trame bocagère au sud-est et favoriser l'évolution des essences ornementales vers des essences bocagères. - Essences invasives à supprimer : **Erable sycomore** - Talus-mur à préserver en limite est (sauf aménagement des accès) - Bande végétale à maintenir ou recréer en limite est.
RESEAUX	**Energie** : prévoir le raccordement du site au réseau de chaleur **Eaux usées** : raccordement à l'assainissement collectif. **Eaux pluviales** : rechercher en priorité l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie ainsi que des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales. **Eclairage** : pas d'éclairage public aux abords de la haie sud.
Voir schéma page suivante	

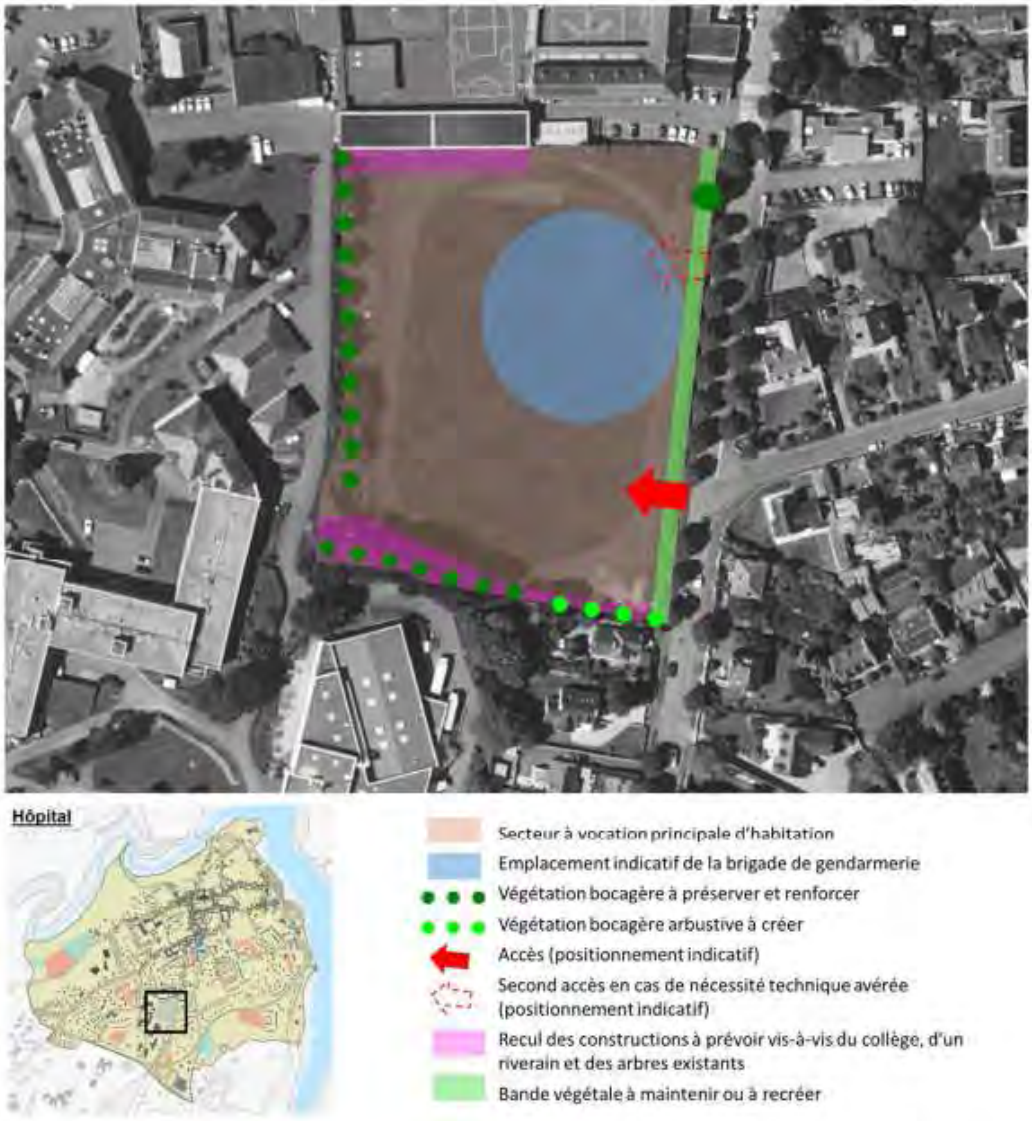

Figure 13 : OAP proposées sur la zone (août 2024)

Cette OAP permet d'intégrer les éléments naturels susceptible de présenter des enjeux (conservation de la haie au Sud et de l'arbre isolé) et propose de traiter la question de l'Erable sycomore dans la haie à l'Ouest.

VIII. Conclusion

L'analyse menée au cours de deux passages en fin de période de pic de reproduction de la faune ou de développement végétatif de la flore, visait principalement à définir si des enjeux écologiques pouvaient être identifiés sur les périmètres analysés (2 secteurs).

Il ressort quelques enjeux sur la présence d'oiseaux nicheurs (possibles) principalement liés à la présence de structures bocagères arborescentes (secteur centre-ville) et une formation à Fougère aigle (secteur près de la STEP).

Concernant le reste de la faune, il apparait que les amphibiens ne sont pas présents sur les secteurs d'analyses, tout comme les reptiles. Les conditions climatiques de la fin de printemps 2024 ont été particulièrement peu ensoleillées et plutôt fraîches, ce qui a pu limiter la détectabilité des reptiles sur les secteurs analysés.

L'analyse menée sur les milieux et la flore a permis de vérifier la possible sensibilité des milieux et de la flore en présence. A ce titre, il n'a pas été observé d'habitat naturel bénéficiant d'un intérêt environnemental fort, ni d'espèce végétale patrimoniale bénéficiant d'un statut de protection ou de conservation particulier.

En résumé, il n'apparait pas de sensibilité écologique évidente en lien avec de possibles opérations sur les parcelles analysées. Les explications principales sont liées à la gestion pour l'une (pâturage assez important en pression) et l'emplacement en centre-ville pour l'autre.

Annexe I : Listing des espèces végétales observées

Secteur au Nord de la STEP

Nom commun	*Nom latin*	Liste rouge Bretagne juin 2015
Fromental	*Arrhenatherum elatius*	LC
Petite centaurée	*Centaurium erythraea*	LC
Cirse des champs	*Cirsium arvense*	/
Crépide bisanuelle	*Crepis biennis*	/
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	LC
Carotte sauvage	*Daucus carota*	LC
Fétuque rouge	*Festuca gr. rubra*	/
Porcelle enracinée	*Hypochaeris radicata*	LC
Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	LC
Potentille rampante	*Potentilla reptans*	DD
Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	LC
Fougère aigle	*Pteridium aquilinum*	/
Ronce	*Rubus gr. fruticosus*	/
Sureau noir	*Sambucus nigra*	LC
Trèfle douteux	*Trifolium dubium*	LC
Trèfle des prés	*Trifolium pratense*	LC
Trèfle rampant	*Trifolium repens*	LC

LR : Liste rouge
LC : préoccupation mineure
DD : données insuffisantes

Secteur centre-ville

Nom commun	*Nom latin*	Liste rouge Bretagne juin 2015
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	/
Agrostide commune	*Agrostis capillaris*	LC
Vulpin des prés	*Alopecurus pratensis*	LC
Mouron rouge	*Anagallis arvensis*	/
Fromental	*Arrhenatherum elatius*	LC
Pâquerette	*Bellis perennis*	LC
Centranthe rouge	*Centranthus ruber*	/
Chénopode blanc	*Chenopodium ablum*	LC
Cirse des champs	*Cirsium arvense*	/
Noisetier	*Corylus avellana*	LC
Aubépine	*Crataegus monogyna*	LC
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata*	LC
Carotte sauvage	*Daucus carota*	LC
Fougère mâle	*Dryopteris filix-mas*	LC
Petite centaurée	*Erythraea centaurium*	/
Fusain du Japon	*Euonymus japonicus*	/
Caille lait blanc	*Galium mollugo*	/
Géranium mou	*Geranium molle*	LC
Géranium vivace rose	*Geranium sanguineum*	/
Géranium herbe à robert	*Geranium robertianum*	LC
Benoîte commune	*Geum urbanum*	LC
Grande berce	*Heracleum sphondylium*	LC
Houlque laineuse	*Holcus lanatus*	LC
Hortensia	*Hydrangea sp.*	/
Millepertuis perforé	*Hypericum perforatum*	LC
Porcelle enracinée	*Hypochaeris radicata*	LC
Liondent d'automne	*Leontodon autumnalis*	/
Troène commun	*Ligustrum vulgare*	LC
Ray grass Anglais	*Lolium perenne*	LC
Lotier corniculé	*Lotus corniculatus*	LC
Bambou	*Phyllostachys sp.*	/
Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata*	LC
Grand plantain	*Plantago major*	LC
Pâturin annuel	*Poa annua*	/
Pâturin des prés	*Poa pratensis*	LC
Brunelle commune	*Prunella vulgaris*	LC
Chêne pédonculé	*Quercus robur*	LC
Renoncule rampante	*Ranunculus repens*	LC
Ronce	*Rubus gr. fruticosus*	/
Oseille commune	*Rumex acetosa*	LC
Patience à feuilles obtuses	*Rumex obtusifolius*	LC
Patience sanguine	*Rumex sanguineus*	LC
Saule roux	*Salix atrocinerea*	LC
Sénéçon de Jacob	*Senecio jacobaea*	/
Trèfle douteux	*Trifolium dubium*	LC
Trèfle des prés	*Trifolium pratense*	LC
Trèfle rampant	*Trifolium repens*	LC
Laurier tin	*Viburnum tinus*	/

Espèce invasive (avérée)	*LR : Liste rouge*
Espèce ornementale	LC : préoccupation mineure
Espèce de zone humide	

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH